





# VŒUX
## D'UN
# SOLITAIRE.

# VŒUX
## D'UN
# SOLITAIRE,

POUR SERVIR DE SUITE

AUX ÉTUDES DE LA NATURE;

PAR JACQUES-BERNARDIN-HENRI
DE SAINT-PIERRE.

. . . *Miſeris ſuccurrere diſco. Æneid. lib. 1.*



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR;

Chez { P. F DIDOT le Jeune, Libraire, quai des Auguſtins.
MÉQUIGNON l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

M. DCC. LXXXCX.

# PRÉAMBULE.

DANS mes Etudes de la Nature, imprimées pour la premiere fois en décembre 1784, j'ai formé la plupart des vœux que je publie aujourd'hui, en ſeptembre 1789. J'y ſerai tombé ſans doute dans quelques redites : mais les objets de ces vœux, qui, depuis la convocation des Etats-généraux, intéreſſent toute la nation, ſont ſi importans, qu'on ne ſauroit trop les répéter, & ſi étendus, qu'on peut toujours y ajouter quelque choſe de nouveau.

Je ſais que les membres illuſtres de notre aſſemblée nationale s'en occupent avec le plus grand ſuccès. Je n'ai pas leurs talens, mais, comme eux, j'aime ma patrie. Malgré mon inſuffiſance, ſi ma ſanté l'eût permis, j'aurois ambitionné la gloire de défendre avec eux la liberté publique : mais j'ai un ſentiment ſi exquis & ſi malheureux de la mienne, qu'il m'eſt impoſſible de reſter dans une aſſemblée, ſi les portes en ſont fermées, & ſi les avenues n'en ſont pas ſi libres que j'en puiſſe ſortir au moment où je le deſire. Ce deſir d'uſer de ma liberté ne manque jamais de me prendre au moment où je crois l'avoir perdue, & il devient ſi vif, qu'il me cauſe un mal phy-

ſique & moral, auquel je ne peux réſiſter. Il s'étend plus loin que l'enceinte d'un appartement. Pendant les émeutes de Paris (qui commencerent après le départ de M. Necker, le 13 juillet, au même jour que l'année paſſée le royaume fut déſolé par la grêle), lorſqu'on brûloit les bâtimens des barrieres autour de la ville, qu'au dedans l'air retentiſſoit du bruit alarmant des tocſins que ſonnoient jour & nuit tous les clochers à la fois, & des clameurs du peuple qui crioit que les houſards entroient dans les fauxbourgs pour y mettre tout à feu & à ſang, Dieu, en qui j'avois mis ma confiance, me fit la grace d'être tranquille. Je me réſignai à tout événement,

quoique ſeul dans une maiſon iſolée & dans une rue ſolitaire, à l'extrêmité d'un fauxbourg. Mais quand le lendemain, après la priſe de la baſtille, l'éloignement des troupes étrangeres dont le voiſinage avoit cauſé tant d'alarmes, & l'établiſſement des patrouilles bourgeoiſes, j'appris qu'on avoit fermé les portes de Paris, & qu'on n'en laiſſoit ſortir perſonne, il me prit alors la plus grand envie d'en ſortir moi-même. Pendant que tous ſes habitans ſe félicitoient d'avoir recouvré leur liberté, je comptois avoir perdu la mienne : je me tenois pour priſonnier dans les murs de cette vaſte capitale; je m'y ſentois à l'étroit. Je ne rendis le clame à mon imagination,

que lorſque j'eus trouvé, en me promenant ſur le boulevard de l'hôpital, une porte grillée, dont la ſerrure & les barreaux avoient été rompus, & qui n'étoit pas encore gardée; alors je m'en fus dans la campagne, où je fis une centaine de pas, pour m'aſſurer que je n'avois pas perdu mes droits naturels, & qu'il m'étoit permis d'aller par toute terre. Après cet eſſai de ma liberté, je me ſentis tout-à-fait tranquille, & je m'en revins dans mon quartier tumultueux, ſans me ſoucier depuis d'en reſſortir.

Lorſque, quelques jours après, des têtes coupées à la Greve, ſans formalité de juſtice, & des liſtes affichées qui

en proſcrivoient beaucoup d'autres, firent craindre à tout le monde que des méchans ne ſe ſerviſſent de la vengeance du peuple, pour ſatisfaire leurs haines particulieres, & que Paris, livré à l'anarchie, ne devînt un théâtre de carnage & d'horreur, quelques amis m'offrirent des campagnes paiſibles & agréables, tant au dedans qu'au dehors du royaume, où je pourrois goûter le repos ſi néceſſaire à mes études; je les ai remerciés. J'ai préféré de reſter dans ce grand vaiſſeau de la capitale, battu de tous côtés de la tempête, quoique je ſois inutile à ſa manœuvre, mais dans l'eſpérance de contribuer à ſa tranquillité. J'ai donc tâché de calmer des eſprits exaltés, ou

de ranimer ceux qui étoient abattus, quand j'en ai trouvé l'occasion; de contribuer de ma personne ou de ma bourse aux gardes si nécessaires à la police; d'assister, de temps à autre, à quelque comité de mon district, un des plus petits & des plus sages de Paris, pour y dire mon mot, quand je le peux; & surtout de mettre en ordre ces Vœux pour la félicité publique, dont je m'occupe depuis six mois. J'ai abandonné, pour cet unique objet, des travaux (1)

---

(1) Telle est, entre autres, l'édition in-8° de toutes mes œuvres, que j'avois annoncé que je commencerois au mois de juin de cette année, & que j'ai renvoyée à des temps plus heureux. M. Didot le jeune, mon imprimeur, avoit fait graver & fondre, exprès pour cette édition, par son fils aîné, M. Henri

plus faciles, plus agréables, & plus utiles à ma fortune; je n'ai eu en vue que celle de l'état.

Dans une entreprise si supérieure à mes forces j'ai marché souvent sur les pas de l'Assemblée nationale, & quelquefois je m'en suis écarté : mais si j'avois toujours eu ses idées, il seroit fort inutile que je publiasse les miennes. Elle se dirige vers le bien public, par de grandes routes, en corps d'armée, dont les colonnes s'entreaident, &

---

Didot, jeune artiste d'un talent supérieur, un caractere d'une proportion nouvelle dans l'imprimerie. Ce caractere, qui est précisément entre le Saint-Augustin d'usage pour l'in-4°, & le Cicéro usité pour l'in-12, convient parfaitement au format in-8°, qui, jusqu'à présent, n'avoit point eu de type qui lui fût proportionné.

quelquefois malheureuſement ſe choquent ; & moi, loin de la foule, ſans ſecours, mais ſans obſtacles, par des ſentiers qui m'ont mené vers le même but. Elle moiſſonne, & moi je glane. Je rapporte donc à la maſſe commune quelques épis cueillis ſur ſes pas, & même au-delà, dans l'eſpérance qu'elle daignera les recueillir dans ſes gerbes.

Cependant j'ai à me juſtifier de m'être écarté quelquefois de ſa marche, & même de ſes expreſſions. Par exemple, l'aſſemblée n'admet que deux pouvoirs primitifs dans la monarchie, le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif. Elle attribue le premier à la nation, & le ſecond au roi. Mais je conçois dans la

monarchie, ainſi que dans toute puiſſance, un troiſieme pouvoir néceſſaire au maintien de ſon harmonie, que j'appelle modérateur. J'ai d'abord été obligé d'employer l'expreſſion de moderateur, que je ne pouvois ſuppléer par celle de modératif, qui n'eſt pas encore d'uſage; & celle-ci m'a forcé d'uſer des anciennes dénominations de pouvoir légiſlateur & exécuteur, qui ont d'ailleurs le même ſens que celles de pouvoir légiſlatif & exécutif, afin d'établir une conſonnace entre mes expreſſions comme entre mes idées.

Quant au pouvoir modérateur que j'admets comme eſſentiel à la monarchie, c'eſt n'eſt quepar lui que je conçois que la

roi a la sanction des loix ; car le pouvoir exécuteur ne me semble comporter que le *veto*, qui excite dans ce moment de si grandes réclamations.

Le *veto* est si bien une suite du pouvoir exécuteur, qu'il appartient même à un simple général d'armée, astreint à exécuter des ordres inhumains, ou à un tribunal chargé de promulguer des édits injustes. Turenne avoit le droit de refuser à Louis XIV d'incendier le Palatinat ; & tout magistrat, sous Charles IX, de publier l'édit du massacre de de la Saint-Barthelemi, comme tout François, de l'exécuter. Tout homme a le droit de se refuser à l'exécution d'une loi politique contraire à la loi na-

turelle. Or, le roi chargé du pouvoir exécuteur des loix qu'il n'a pas faites, a le droit d'employer, comme ſes ſujets, le *veto* dans le cas où quelques-unes de ces loix lui paroîtroient contraires au bien public, qui eſt la loi naturelle d'un état.

« C'eſt l'aſſemblée nationale, » me dira-t-on, qui a décidé » ce qui convenoit au bonheur » de la nation, & elle ſeule » connoît ce qui lui convient. » Mais une aſſemblée ne peut-elle pas ſe tromper ? Des peuples entiers ſe trompent. Voyez l'hiſtoire de la nation : voyez celle du monde.

Cependant je l'avoue, le *veto* royal a quelque choſe de

bien dur ; & quoiqu'en Angleterre, le roi, pour l'adoucir, dise : « J'aviserai, » ce mot signifie au fonds : « Je ne le » veux pas. » Sans doute il est alarmant pour une nation de penser qu'une loi utile à ses intérêts, reçue, après bien des débats, à la puralité des voix, dans une assemblée de ses députés, déja bien difficiles à rassembler, se trouvera tout-à-coup comme non avenue par le *veto* du roi, sollicité par le parti de l'opposition, qui se réservera cette derniere ressource. Ainsi les intérêts d'un peuple entier seront sacrifiés aux intérêts de quelques corps, & souvent de quelques courtisans qui ont plus d'accès que lui auprès du prince ; & tous ses efforts,

pendant des ſiecles, ſeront arrêtés dans un inſtant, par la ſimple force d'inertie du trône. Je ne ſuis point ſurpris que la ſeule crainte du *veto* royal ait excité au palais-royal un *veto* plébéien, au moins auſſi à craindre.

C'eſt préciſément pour empêcher le *veto* du pouvoir exécuteur dans le prince, que je lui attribue la ſanction du pouvoir modérateur. Ces deux effets différent autant que leurs cauſes, dont j'ai montré, dans cet ouvrage, & la différence, & la néceſſité. Le *veto* eſt une puiſſance négative qui appartient à l'eſclave qui a une conſcience, comme au deſpote qui n'en à point : mais la ſanction eſt une

puiſſance approbative qui ne convient qu'au monarque. Un général a ſon *veto*, parce qu'il ne ſanctionne pas les ordres qu'il réçoit : un roi, comme chef de l'état, a une ſanction, parce qu'il ne peut oppoſer de *veto* aux loix, dont il eſt cenſé avoir reconnu l'utilité & la néceſſité. Si le roi refuſe de ſanctionner une loi nouvelle, c'eſt parce qu'il la croit nuiſible à l'état; alors il en fera connoître les inconvéniens; on l'amendera & on la modifiera. La ſanction eſt une diſcuſſion paiſible d'un pere de famille avec ſes enfans.

« Mais, me répondra-t-on, » ſi le roi refuſe ſa ſanction, ou » l'aſſemblée ſes amendemens,

» la loi ſe trouvera annullée ; » refuſer d'approuver une loi , » c'eſt refuſer de l'exécuter ; » ainſi la ſanction a les mêmes » inconvéniens que le *veto.* » A cela je réponds que la loi ne ſera point annullée , comme elle le ſeroit par le *veto* , mais elle reſtera ſans être ſanctionnée.

« Voilà donc de nouveaux » débats entre le peuple & ſon » prince fortifié du parti de l'op» poſition. » J'en conviens , mais toutes les choſes de ce monde ſe débattent les unes contre les autres : les élémens contre les élémens , les opinions contre les opinions. C'eſt de leur lutte que naît l'harmonie. Toutes les vertus ſe balancent entre deux contraires.

contraires. Tenons donc un juſte milieu, puiſqu'il s'agit d'être juſtes. Prenons garde en fuyant le deſpotiſme, de nous jetter dans l'anarchie. Si le char eſt verſé d'un côté, ne le renverſons pas de l'autre; rétabliſſons-le ſur ſes eſſieux monarchiques, & ſes roues plébéiennes, afin de lui rendre l'équilibre & le mouvement. Ne croyons pas que la ſanction royale elle-même puiſſe laiſſer comme un *veto*, des queſtions légiſlatives ſans ſolutions. Il eſt impoſſibe que tôt ou tard le roi ne ſe rende aux raiſons de l'aſſemblée, ou l'aſſemblée aux raiſons du roi, puiſque l'un & l'autre n'ont d'autre but que l'intérêt public. Ce qui éterniſe les procès parmi les hommes, ce ſont leurs in-

térêts particuliers. Ils ſont bientôt d'accord ſur leurs intérêts communs. Or, l'intérêt public étant commun aux députés de la nation & à ſon monarque, la diſcuſſion que peut entraîner la ſanction royale, ne peut tourner qu'au profit de la légiſlation.

Mais dans cette balance d'opinions ſur le même intérêt, voyez que de probabilités ſe rencontrent en faveur des arrêtés de l'aſſemblée. Eſt-il probable d'abord que quelques ariſtocrates, après être convenus de ſoumettre leurs intérêts à la majorité des voix de l'aſſemblée nationale, qui leur a pareillement ſoumis les ſiens, iront s'intriguer auprès du roi pour arrê-

ter l'effet des délibérations nationales, parce qu'elles leur ſont défavorables ? Eſt-il probable que le roi, pour les intérêts de ces ariſtocrates infideles à leurs vœux, refuſera de ſanctionner des loix utiles à la nation, réclamées par la majorité de ſes députés, & par un peuple entier, capable, pour les maintenir, de ſe livrer à une inſurrection générale ? D'ailleurs, le roi étant obligé de conſentir les loix, avant que l'aſſemblée conſente les impoſitions, s'il refuſoit la ſanction des loix, arrêtée par la majorité de l'aſſemblée, n'eſt-il pas plus que problable que cette majorité lui refuſera, à ſon tour, la ſanction des impoſitions ? Je conſidere avec peine;

en légiſte, ainſi que l'aſſemblée elle-même, lès effets de la ſanction royale, comme ceux d'un procès entre le monarque & la nation : l'événement peut en être douteux; mais il ne le ſera pas, ſi le peuple, en la conſervant à ſon prince, aura été juſte & loyal envers lui. Le peuple s'eſt bien confié de la diſcuſſion de ſes loix à des puiſſances ariſtocrates, ennemies juſqu'à préſent de ſes intérêts : pourquoi ne ſe fieroit-il pas de leur ſanction à une puiſſance amie, maintenant que ſes loix lui ſont favorables ? Il ne faut pas que le peuple ſe méfie de ſon roi. Leurs intérêts ſont toujours les mêmes. Enfin l'aſſemblée ayant proclamé Louis XVI, le reſtaurateur de la liberté françoi-

ſe, pourroit-elle lui refuſer la ſanction des loix qui aſſurent cette même liberté ?

La ſanction royale eſt néceſſaire à toutes les puiſſances de l'etat. 1°. Elle eſt de droit, par rapport au roi comme homme. Si le roi ne pouvoit ſanctionner les loix, il auroit moins de prérogatives que le moindre de ſes ſujets ; car chacun d'eux a le droit, non-ſeulement de voter pour les loix, par ſes députés, mais s'il les trouve défavorables, il peut les récuſer entiérement en abandonnant ſon pays, ſans le conſentement de perſonne, ce que ne peut faire le roi, ſans la conſentement de la nation, parce que ſon abſence peut entraîner la

ruine de l'état. 2°. La ſanction eſt de juſtice, par rapport au roi comme monarque. Le roi étant chargé de faire exécuter les loix, il eſt cenſé, ainſi que je l'ai dit, reconnoître, en les ſanctionnant, leur utilité & leur néceſſité. 3°. La ſanction royale eſt néceſſaire à la tranquillité de la monarchie. Pluſieurs ariſtocrates, chargés des vœux de leurs corps, & membres de l'aſſemblée nationale, ayant déclaré, dès ſon ouverture, qu'ils ne reconnoiſſoient d'autre autorité que celle du roi, & étant forcés maintenant, par la majorité des voix de leur aſſemblée & le vœu de la nation, de ſacrifier leurs privileges, pourroient dire que la

ſoi qui les y oblige n'eſt pas monarchique, ſi elle n'étoit pas ſanctionnée du monarque, &, ſous ce prétexte, refuſer de la reconnoître, ce qui pourroit ſuſciter des troubles à l'avenir. 4°. La ſanction royale eſt néceſſaire à la permanence des loix, & au reſpect qui leur eſt dû, ſur-tout de la part du peuple. Ceci mérite la plus grande conſidération. Quoique rien ne ſoit plus reſpectable aux yeux même d'un monarque, que les décrets d'une nation aſſemblée par ſes députés, cependant le peuple n'y voit guere que des hommes ſemblables à lui dans ſes repréſentans, & que des ennemis dans ceux des ordres ſupérieurs. D'ailleurs, à cauſe

de leur périodicité, il cessera bientôt d'y voir ses législateurs. Un fleuve qui renouvelle ses eaux, est toujours le même fleuve, parce que la forme de ses rivages ne change pas; mais une assemblée qui renouvelle ses membres, n'est plus la même assemblée, parce que la plupart des hommes différent d'opinions, & bientôt de projets. Le peuple n'arrête son attention & ses respects, que sur des objets immuables, ou qu'il croit tels, & qui lui en imposent par leur grandeur ou leur éloignement. *Major é longinquo reverentia*; le respect augmente avec la distance. Il est donc nécessaire de fixer les regards du peuple vers le trône, dont il approche peu, comme

comme vers un centre permanent & digne de tous ſes hommages. Les nations républicaines ont donné à leurs loix le nom d'un ſeul légiſlateur ; telles furent celles de Zaleucus, chez les Locriens, de Lycurgue à Sparte, de Solon à Athenes ; & les nations monarchiques, le nom du monarque qui avoit promulgué les leurs, & par conſéquent ſanctionné ; telles furent celles de Cyrus en Perſe ; de Zoroaſtre, roi des Bactriens en Aſie ; de Moïſe, chef des Hébreux ; de Numa & enſuite de Juſtinien à Rome ; de Charlemagne dans l'empire d'occident ; de Saint Louis en France ; de Pierre le grand en Ruſſie ; de Frédéric II en Pruſſe : telles ſont

les loix d'Angleterre, promulguées d'abord en 1040, ſous le nom des loix d'Edouard, & rétablies enſuite en 1215 par la nation, ſous le nom de grande charte. Les anciens ont ſi bien ſenti la néceſſité d'une ſanction auguſte, pour rendre les loix vénérables aux peuples, qu'ils ont ſouvent ſuppoſé qu'elles avoient été ſanctionées par la divinité même. Ainſi celles de Numa le furent par la nymphe Egérie; celle de Zaleucus par Minerve; celles de Mahomet, par Dieu même, avec la médiation des anges : mais ces légiſlateurs, en voulant ſe procurer de grands avantages, tomberent dans de grands inconvéniens; car toute trom-

perie porte avec elle ſa punition. Lorſque ces loix ne convenoient plus aux beſoins des citoyens, ou qu'il falloit les appliquer à d'autres contrées, on ne pouvoit les changer, parce que la divinité, qui les avoit ſanctionnées, étoit invariable. Ainſi les Turcs ſe ſont abſtenus de faire la conquête de pluſieurs pays, parce qu'il n'y avoit pas d'eaux courantes pour leurs ablutions légales. C'étoit encore pis, lorſque les peuples, en s'éclairant, venoient à connoître que la divinité ne s'étoit point mêlée de leur légiſlation; alors ils paſſoient du mépris du légiſlateur qui les avoit trompés, au mépris de la loi. C'eſt ce qui eſt arrivé

à plusieurs états & religions ; dont la ruine n'a pas eu d'autre fondement. Il n'en est pas de même des loix sanctionnées par un monarque, qui les varie de concert avec son peuple, suivant ses besoins, & les leur rend permanentes par la seule démonstration de leur utilité. Mais, comme aucune loi politique n'est bonne, si elle ne pose sur les loix de la nature, & que rien n'est permanent sans le secours de son auteur, il est nécessaire que le roi sanctionne le code de nos loix, par une invocation religieuse, qui le consacre à jamais aux sentimens du cœur, comme aux lumieres de la raison. Le mot de sanction même semble ve-

nir de *ſanctus*, ſaint. Ce préambule, digne du ſtyle d'Orphée ou de celui de Platon, doit précéder, comme un périſtile antique, le temple auguſte de nos loix, élevé pour le bonheur des hommes & dédié à l'Eternel, par le monarque qui doit en être le pontife.

Voilà ce que ma conſcience m'oblige de dire ſur les intérêts du roi, que je regarde comme inſéparables de ceux du peuple. Quant au peuple, c'eſt vers lui que j'ai dirigé tous mes vœux, parce que je le conſidere comme la partie principale de l'état. Peut-être l'affection que je lui porte ſous ce point de vue, m'au-

ra fait illuſion à moi-même. Peut-être me reprochera-t-on d'avoir trop compté ſur ſa modération ou ſa conſtance. On m'objectera ſans doute que ſes repréſentants, dont j'ai deſiré qu'on augmentât le nombre dans l'aſſemblée nationale, ne ſont déja que trop puiſſans, puiſqu'ils ont opéré dans l'état une ſi puiſſante & ſi grande révolution. J'ai parlé de cette révolution, qui venoit d'arriver, comme d'une ſuite néceſſaire de l'inſuffiſance de ſes repréſentants; & je ſuis perſuadé que s'ils euſſent balancé, par leur nombre, la pondération de ceux des deux autres ordres, l'inſurrection du peuple n'eût point eu lieu. C'eſt ſon déſeſpoir qui

l'a produite. D'ailleurs c'eſt une queſtion de ſavoir qui, de l'armée qui eſt venue environner la capitale, ou du peuple qui y étoit renfermé, a rompu le premier l'équilibre des pouvoirs entre les députés des trois ordres. Ce ſeroit encore une autre queſtion à décider, ſi le clergé & la nobleſſe ne ſe ſeroient pas plus écartés de la modération que le peuple, ſi, comme lui, ils avoient eu la toute-puiſſance. La guerre de la ligue & celle de la fronde, qui n'avoient pour but que des intérêts de corps ou de princes, ont verſé ſans c[illegible]a-raiſon plus de ſang, & d[illegible]e maniere plus illégale que l'inſurrection du peuple, qui a

pour objet l'intérêt public. Il ne faut pas mettre ſur ſon compte les émeutes occaſionnées par la cherté du blé, ainſi que les brigandages exercés dans pluſieurs provinces. La plupart de ces troubles ont été excités par ſes ennemis, qui cherchent à le diviſer, afin de l'armer contre lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que par-tout il s'oppoſe, de toutes ſes forces, à ces déſordres.

Maintenant que le peuple françois a recouvré ſa liberté par ſon courage, il doit s'en montrer digne par ſa ſageſſe. Il doit rejetter avec horreur ces proſcriptions illégales qui le feroient tomber lui-

même dans les crimes de lezenation qu'il veut punir ; il doit être en garde contre le zele qui l'anime, & invoquer, pour ſon propre intérêt, la prudence des loix ; car il ne faut qu'une calomnie jettée par ſes ennemis dans ſon ſein exalté de l'amour du bien public, pour lui faire abattre de ſes propres mains la tête du meilleur citoyen.

O peuple de Paris, qui ſervez d'exemple aux peuples des provinces : peuple ingénieux, facile, bon, généreux, qui attirez dans votre ſein les hommes de toutes les nations par l'urbanité de vos mœurs, ſongez que c'eſt à cette urbanité que vous avez

dû en tout temps votre liberté morale, préférée même par des républicains à leur liberté civile. Vous venez de briſer les liens du deſpotiſme ; ne vous en donnez point de plus inſupportables par ceux de l'anarchie. Ceux-là ne tirent que d'un côté, ceux-ci de tous les côtés à-la-fois. C'eſt votre enſemble qui a fait votre force, à laquelle rien n'a pu réſiſter. Mais ce n'eſt point à la force que Dieu a donné un empire durable, c'eſt à l'harmonie. C'eſt par leur harmonie que les petites choſes ſe raſſemblent & deviennent grandes ; & c'eſt ſouvent à cauſe de leurs forces que les grandes ſe ſéparent, ſe heurtent, ſe bri-

ſent & deviennent petites. D'où viennent tant de prétentions d'individus, de corps, de diſtricts, de motions & d'émotions ? Voulez-vous faire ſoixante cités dans une ſeule cité ; &, à votre exemple, les provinces feront-elles ſoixante républiques dans le royaume ? qu'en deviendroit alors la capitale ? Communes de Paris, en multipliant vos loix, vous multiplierez vos liens ; en vous diviſant, vous vous affoiblirez, en courant chacun à part à la liberté, vous pouvez tomber tour-à-tour dans l'eſclavage, ou, ce qui eſt encore pis, dans la tyrannie. Qu'avez-vous à craindre aujourd'hui pour vous, ſinon vous-mêmes ? Vos en-

nemis principaux ſont diſperſés ; votre grand miniſtre des finances a été rendu à vos vœux, & avec lui travaillent dans le plus parfait concert, les autres miniſtres du roi, remplis du même zele pour votre bonheur ; les deux premiers ordres de l'état vous ont fait des ſacrifices qui ont été au-delà de vos deſirs ; les troupes royales vous ont prêté ſerment de fidélité, & vous avez des troupes nationales entiérement à vos ordres ; votre roi mérite toute votre confiance, non-ſeulement pour avoir ordonné ou préparé ces diſpoſitions, mais pour s'être abandonné ſans réſerve à la vôtre, en venant ſans gardes & ſans dé-

ſenſe, au milieu de votre capitale, pleine de troubles, vous redemander votre amour, comme un pere qui ne vous avoit jamais ôté le ſien, & qui, en vous voyant armées de toutes ſortes d'armes, pouvoit douter s'il retrouveroit en vous ſes enfans. Pour l'amour de l'harmonie, ſans laquelle il n'y a point de ſalut pour les peuples, repoſez-vous de vos intérêts ſur la vigilance de vos diſtricts, compoſés de vos comités; que vos diſtricts, de leur côté, s'en rapportent, ſur l'enſemble de leurs opérations, à la ſageſſe de votre aſſemblée municipale, formée de vos députés, dont la prévoyance, le zele & le

courage, ſi bien dirigés par les deux chefs vertueux que vous avez vous-mêmes choiſis, vous ont préſervées du brigandage, & de la famine dont vous étiez menacées. Que votre aſſemblée municipale ſe confie à ſon tour aux lumieres & à la juſtice de l'aſſemblée nationale, que vous avez, conjointement avec les communes du royaume, chargée de vos doléances & revêtue du pouvoir légiſlateur. C'eſt ſur-tout ſur cette aſſemblée auguſte que vous devez établir votre ſécurité, parce quelle s'occupe du bonheur de tout le royaume, en liant à vos intérêts ceux des corps des provinces & des nations, par une

constitution sanctionnée du roi, chef auguste & nécessaire de la monarchie, dont votre capitale est le centre. Enfin vous devez mettre toute votre confiance dans la providence de l'auteur de la nature, qui prépare souvent, par des infortunes, la félicité des grandes nations comme la fécondité de l'automne par la rigueur des hivers, & qui, en vous donnant, après l'année la plus calamiteuse, la moisson la plus abondante qu'on ait vue de mémoire d'homme, verse déja ses bénédictions, sur une constitution qui sera fondée sur ses loix. Heureux si du sein de ma solitude, & des orages qui

l'ont troublée , je fournis à ce vaiſſeau , chargé de nos deſtins , & déja mis ſur le chantier , pour voguer ſur la mer des ſiecles , je ne dis pas une voile ou un mât , mais ſeulement la plus ſimple manœuvre !

# VŒUX
## D'UN
# SOLITAIRE.

LE premier mai de cette année 1789, je descendis, au lever du soleil, dans mon jardin, pour voir l'état où il se trouvoit, après ce terrible hiver, où le thermometre a baissé, le 31 décembre, de 19 degrés au dessous de la glace. Chemin faisant, je pensois à la grêle désastreuse du 13 juillet, qui avoit traversé tout le royaume, mais qui, par la grace de Dieu, avoit passé sur le fauxbourg où je demeure, sans y faire du mal. Je me disois : Pour cette fois, rien ne sera échappé, dans mon petit jardin, à un hiver de Pétersbourg.

En y entrant, je ne vis plus ni choux, ni artichauts, ni jasmins blancs, ni narcisses ; presque tous mes œillets & mes hyacinthes avoient péri;

mes figuiers étoient morts ; ainsi que mes lauriers-thyms, qui avoient coutume de fleurir au mois de janvier. pour mes jeunes lierres, ils avoient, pour la plupart, leurs branches seches & leur feuillage couleur de rouille.

Cependant le reste de mes plantes se portoit bien, quoique leur végétation fût retardée de plus de trois semaines. Mes bordures de fraisiers, de violettes, de thyms & des primevères, étoient toutes diaprées de verd, de blanc, de bleu & de cramoisi ; & mes haies de chevre feuilles, de framboisiers, de groseillers, de rosiers & de lilas, étoient toutes verdoyantes de feuilles & de boutons de fleurs. Pour mes allées de vignes, de pommiers, de poiriers, de pêchers, de pruniers, de cerisiers & d'abricotiers, elles étoient toutes fleuries. A la vérité les vignes ne commençoient qu'à entr'ouvrir leurs bourgeons ; mais les abricotiers avoient déja des fruits noués.

A cette vue, je me dis : A quelque chose malheur est bon. Les calamités d'un pays peuvent servir aux prospérités d'un autre. Si toutes les plantes du midi de l'Europe ne peuvent supporter les hivers de la France, il est évident

que plusieurs arbres à fruit de la France peuvent résister aux hivers du nord. On peut cultiver dans les jardins de Pétersbourg, des cerises, des pêches précoces, des prunes de reine claude, des abricots, des abricots-pêches, & de tous les fruits qui peuvent mûrir dans le cours d'un été; car l'été y est encore plus chaud qu'à Paris. Cette réflexion me fit d'autant plus de plaisir, que je n'avois vu en 1765 à Pétersbourg, d'autres arbres que des pins, des sorbiers, des érables & des bouleaux.

Quoique je n'aie sur le globe d'autre propriété fonciere qu'une petite maison & son petit jardin d'un quart d'arpent, que j'habite dans le fauxbourg Saint Marceau, j'aime à m'y occuper des intérêts du genre humain; car il s'est occupé des miens dans tous les temps & dans tous les lieux. Il est certain que mes cerisiers viennent originairement du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. Je ne doute pas que mes abricotiers, dont le fruit s'appelle en latin *malum armeniacum*, ne descendent, de greffes

en greffes, d'un arbre de leur espece, apporté d'Arménie par les Romains. Suivant le témoignage de Pline, mes vignes tirent leur origine de l'Archipel, mes poiriers du mont Ida, & mes pêchers de la Perse, après que ces contrées eurent été subjuguées par les Romains, qui avoient coutume d'amener dans leur pays, non-seulement les rois, mais les arbres de leurs ennemis, en triomphe. Quant aux choses qui sont à mon usage habituel, je dois certainement mon tabac, mon sucre & mon café, aux pauvres negres d'Afrique, qui les cultivent en Amérique sous les fouets des Européens. Mes manchettes de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolé par nos guerres. Pour mes livres, ma plus douce jouissance, j'en ai obligation à des hommes de tous les Pays, & sans doute aussi à leurs infortunes. Je dois donc m'intéresser à tous les hommes, puisqu'ils travaillent pour moi par toute la terre, & que j'ai lieu d'espérer, que ceux qui m'y ont dévancé, ayant principalement contribué à mon bonheur par leurs maux, je peux aussi concourir par les miens à celui de ceux qui doivent m'y survivre.

Il n'eſt pas douteux que je ne doive les premiers témoignages de ma reconnoiſſance aux hommes auxquels je ſuis redevable des premiers beſoins de la vie, tels qu'à ceux qui me préparent mon pain & mon vin, qui filent mon linge & mes habits, qui défendent mes poſſeſſions, &c.. c'eſt-à-dire, aux hommes de ma nation.

En penſant donc aux révolutions de la nature qui avoient déſolé la France l'année derniere, je ſongeai à celles de l'état qui les avoient accompagnées, comme ſi tous les malheurs s'entre-ſuivoient. Je me rappelai l'édit imprudent qui avoit permis l'exportation des grains, lorſque nous en avions pas notre proviſion aſſurée; cette banqueroute publique qui avoit plané ſur nos fortunes, dans le même temps que ce nuage affreux de grêle traverſoit nos campagnes; l'épuiſement total de nos finances; qui avoit fait périr pluſieurs branches de notre commerce, comme ce terrible hiver pluſieurs de nos arbres fruitiers; enfin ce nombre infini de pauvres ouvriers, que le concours de tant de fléaux auroit fait mourir de miſere, de froid & de faim, ſans les ſecours de leurs compatriotes.

Je pensai alors au ministre des finances, dont le retour a rétabli le crédit public, & a été pour nous comme celui de l'étoile du matin, après une nuit orageuse; aux états-généraux, qui alloient, avec le printemps, faire renaître de plus beaux jours; & je me dis: Les royaumes ont leurs saisons comme les campagnes; ils ont leur hiver & leur été, leurs grêles & leurs rosées: l'hiver de la France est passé; son printemps va revenir. Alors, plein d'espérance, je m'assis au bout de mon jardin, sur un petit banc de gazon & de trefle, à l'ombre d'un pommier en fleurs, vis à vis une ruche dont les abeilles voltigeoient en bourdonnant de tous côtés.

A la vue de ces abeilles si actives, dont la ruche n'avoit eu d'autre abri pendant l'hiver que le creux d'un rocher, je me rappelai qu'elles n'avoient point essaimé au mois de juin, & qu'il en étoit arrivé de même à la plupart de celles du royaume, comme si elles avoient prévu qu'elles auroient besoin d'être rassemblées en grand nombre pour se tenir chaudement pendant la rigueur d'un hiver extraordinaire. D'un autre côté, comme je n'ai enlevé aux miennes

aucune portion de leur miel, & que jamais elles n'en exportent, elles ont paſſé dans l'abondance des vivres une ſaiſon où quantité de mes compatriotes en ont manqué. En voyant que l'inſtinct de ces petits animaux avoit ſurpaſſé l'intelligence humaine, je me dis : O heureuſes les ſociétés des hommes, ſi elles avoient autant de ſageſſe que celles des abeilles ! & je me mis à faire des vœux pour ma patrie.

Je me repréſentai les 24 millions d'hommes qui compoſent, dit-on, le peuple françois, non comme de ſages abeilles qui naiſſent avec tout leur inſtinct, mais comme un ſeul homme qui vit depuis plus de trois mille ans, & qui, comme un homme, n'acquiert ſon expérience qu'en paſſant par un long cercle de maux, d'erreurs & d'infirmités.

D'abord enfant du temps des Gaulois, il a été, pendant pluſieurs ſiecles, au maillot, entouré par les Druides, des bandes de la ſuperſtition ; puis adoleſcent ſous les Romains, qui le conquirent & le policerent, il s'inſtruiſit, ſous le joug grave de ſes maîtres, des arts, des ſciences, de la langue & des loix qui le régiſſent encore aujour-

d'hui : enſuite, devenu un jeune homme ſous les Francs indiſciplinés qui ſe confondirent avec lui, il s'eſt livré, pendant leur anarchie, à toute la fougue de la jeuneſſe, & a paſſé un grand nombre d'années dans les fureurs des guerres civiles. Enfin, depuis Charlemagne, éclairé de quelques lumieres par le retour des lettres qui commencerent à ſe naturaliſer ſous François I, comme un jeune homme qui ſe forme pour le commerce du monde, il a cherché les plaiſirs de l'amour & de la gloire. Son goût de galanterie & d'héroïſme s'eſt épuré ſous Henri IV, & s'eſt perfectionné ſous Louis XIV. A cette derniere époque, l'amour des conquêtes utiles a paru l'occuper principalement; il eſt devenu ambitieux, comme un homme dont la jeuneſſe ſe paſſe, & qui cherche à s'établir d'une maniere ſolide. Mais bientôt convaincu par ſon expérience, qu'on ne peut trouver ſon bonheur dans le malheur d'autrui, il a commencé à s'occuper de ſes véritables intérêts, de ſon agriculture, de ſes manufactures, de ſon commerce, de ſes grands chemins, de ſes établiſſemens aux colonies, &c... Il a cherché alors à ſe dé-

livrer des préjugés de son enfance, des fausses vues de son adolescence, des vanités de sa jeunesse, & il est entré ainsi dans l'âge mûr. Sa raison a fait d'années en années de nouveaux progrès. Il sent aujourd'hui, sous Louis XVI, que la gloire de ses rois ne consiste que dans son bonheur. De son côté, il s'occupe plus du soin de rendre sa vie tranquille que brillante, & commode que fastueuse.

On peut suivre dans tous les siecles les périodes de son caractere, par celles de son costume. Du temps des Gaulois, presque nu comme un enfant, & coiffé de sa simple chevelure, il ne portoit que des sayons. Il s'est vêtu, sous les Romains, de toges & de robes écourtées, comme un étudiant. Toujours armé sous les Francs, il s'est couvert de brassarts, de cuissarts, de cottes de maille & de casques. Depuis François I jusqu'à Henri IV, & même jusqu'à Louis XIV, il s'est mis en pourpoint découpé, en fraises, en plumes, en trousses & en rubans, sans toutefois quitter son épée, comme un jeune homme qui fait l'amour. Sous Louis XIV, devenu plus grave, il a ajouté à sa parure d'amples canons, & une énorme perruque.

Aujourd'hui, comme un homme mûr qui cherche ſes commodités, il préfere un chapeau ſur ſa tête à un chapeau ſous le bras, une canne à une épée, & un manteau à une armure.

Pendant que le peuple françois ſe diſpoſoit par les mœurs & la philoſophie, à une vie plus heureuſe & à un enſemble national, l'adminiſtration, ſoumiſe à d'anciennes formes, ſuivoit toujours ſon ancien cours. A chaque révolution de l'eſprit public, elle avoit adopté des loix nouvelles, ſans abroger les anciennes; des beſoins nouveaux, ſans retrancher les ſuperflus; & s'étoit plus occupée de la fortune des courtiſans, que de celle des ſujets. Ainſi d'incohérences en incohérences, d'impôts en impôts, de dettes en dettes, elle s'eſt trouvée ſans argent & ſans crédit, avec un peuple ſans moyens. Alors elle s'eſt vue dans la néceſſité de convoquer les Etats-généraux, pour préſerver d'une ruine univerſelle la nation dont le peuple eſt par tout la baſe fondamentale.

Cependant ce peuple, devenu majeur par tant de ſiecles d'expériences & d'infortunes, traîne encore après lui les liſieres de ſon enfance. Des corps le ſont

préſentés, ſe diſant chargés de ſa tutelle, & ont prétendu le ramener aux anciennes formes de la monarchie, c'eſt-à-dire, de le remettre, avec ſes lumieres, ſon étendue & ſa puiſſance, dans le même berceau où il a été ſi long-temps foible, trompé & miſérable.

Mais quel corps de la monarchie pourroit être rappelé aujourd'hui à ſes anciennes formes ? A commencer par celui qui en eſt le chef auguſte, le roi pourroit-il être ramené au temps où le peuple joint à l'armée, l'eliſoit au champ de Mars, en l'élevant ſur un bouclier ? & quand Louis XVI lui-même voudroit deſcendre du trône pour rétablir le peuple dans ſes anciens droits, ne ſe jetteroit-il pas à ſes pieds, pour le ſupplier de ne pas le livrer aux fureurs des guerres civiles qui ont enſanglanté les premiers temps de la monarchie, par l'élection de ſes rois ? Le clergé voudroit-il revenir aux anciens temps où il prêcha l'évangile dans les Gaules, comme les apôtres, pieds nus, vêtu d'une ſeule robe, & un bâton de voyageur à la main, devenu, par la munificence de ce même peuple, une croſſe pontificale ? Les nobles voudroient-ils voir renaître ces

temps anciens, où ils se mettoient au service des grands pour avoir de la protection & du pain, toujours prêts à verser leur sang pour des querelles qui leur étoient étrangeres ? Qu'ils jugent de l'état de leurs ancêtres sous le régime féodal, par celui des nobles polonois de nos jours ! Enfin le parlement lui-même voudroit-il revenir à ces temps, qui ne sont pas bien anciens, où la plupart de ses membres n'étoient que les scribes & les gens d'affaires des grands, qui alors ne savoient pas même écrire, & s'en faisoient honneur ?

L'homme foible cherche par-tout le repos. S'il manque de loix, il se repose de sa législation sur un législateur. S'il a besoin de lumieres, il se repose de sa doctrine sur un docteur. Par tout il établit des bases pour reposer sa foiblesse ; mais par-tout la nature les renverse, & le force, à son exemple, de se lever & de combattre. Elle-même n'a composé ce globe & ses habitans que de contraires qui luttent sans cesse. Notre sol est formé de terre & d'eau ; notre température de chaud & de froid ; notre jour de lumiere & de ténebres ; l'existence des végétaux & des animaux,

de leur jeunesse & de leur vieillesse, de leurs amours & de leurs guerres, de leur vie & de leur mort. L'équilibre des êtres n'est établi que sur leurs combats. Il n'y a de durable que leur écoulement, d'immuable que leur mobilité, de permanent que leur ensemble; & la nature, qui varie à chaque instant leurs formes, n'a de loix constantes que celles de leur bonheur.

Pour nous, déjà si éloignés des antiques loix de la nature, par les loix même de nos sociétés, où les anciens droits de l'homme sont méconnus, nos opinions, nos mœurs & nos usages varient d'année en année. Les siecles nous roulent & nous déforment sans cesse en nous poussant vers l'avenir. Rappeler aux anciennes formes de son origine un peuple éclairé, puissant, immense, c'est vouloir renfermer un chêne dans le gland d'où il est sorti.

Comment donc nos rois voudroient-ils rappeler le peuple françois à ses anciennes formes, c'est-à dire, à ses anciennes erreurs, & à son ancienne ignorance? N'est-ce pas à ce qu'il a produit dans les derniers siecles, c'est-à-dire, aux derniers fruits de son industrie, que nos rois qui buvoient jadis

dans des cornes d'élan, erroient çà & & là dans les forêts des Gaules, parcourant de temps en temps leur capitale sans pavé, dans un chariot traîné par des bœufs, qu'ils doivent aujourd'hui les délices de leurs châteaux & la magnificence de leurs équipages ? n'est-ce pas par les leçons tardives de son expérience, qu'ils ne craignent plus d'être détrônés par les maires de leur palais, & qu'ils doivent, ainsi que leurs descendans ; leur permanence sur le trône, suivant des loix inébranlables comme l'amour de ce peuple éclairé ? O Henri IV ! que seroient devenus vos droits attaqués par Rome, par l'Espágne & par des grands ambitieux de votre royaume sans l'amour de votre peuple, qui, malgré les anciennes formes qu'on vous opposoit à vous-même, vous appeloit à le délivrer de ses tyrans ? Comment le clergé, ministre d'une religion amie du genre humain, voudroit-il soumettre aux anciennes formes du Druidisme, le peuple françois sous le regne de Louis XVI ? C'est ce même peuple qui, se rangeant en foule autour des premiers missionnaires des Gaules, fit ployer ses chefs barbares sous le joug du christianisme. Ce

fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puiſſant de ſes opinions, éleva l'abbaye à l'oppoſite du château, & le clocher à celui de la tour. Il oppoſa la croſſe à la lance, la cloche à la trompe, & les légendes des ſaints aux archives des barons; monument contre monument, bronze contre bronze, tradition contre tradition. Comment les nobles de nos jours pouvoient-ils regarder le peuple comme flétri de tous temps par la puiſſance féodale de leurs ancêtres, eux qui comptent dans leur propre ſein ſi peu de familles qui remontent au-delà du quatorzieme ſiecle? Mais s'il étoit vrai que leurs ancêtres euſſent réduit jadis le peuple en ſervitude, comment oſeroient-ils aujourd'hui faire valoir leurs anciens privileges auprès de ce même peuple, non pour l'avoir jamais défendu ou protégé comme doivent faire les nobles de toute nation, mais pour l'avoir conquis & opprimé; non pour l'avoir ſervi, mais aſſervi; non comme les deſcendans de ſes patriciens, mais de ſes tyrans? Sont-ce-là les titres qu'ont fait valoir auprès de lui, les Bayards, les Dugueſclins, les Crillons, les Montmorencys, qui ont fait tant de proueſſes pour obtenir de vivre dans

ſa mémoire juſqu'à nos jours ? Que dis-je ! nos nobles, ſi remplis aujourd'hui d'humanité & du véritable honneur, pourroient-ils, dans un ſiecle éclairé, mépriſer cette foule d'hommes paiſibles & bons qui s'occupent de leurs plaiſirs après avoir pourvu à tous leurs beſoins, & du ſein deſquels ſortent ces braves grenadiers, qui, après leur avoir frayé le chemin des honneurs aux dépens de leur ſang, retournent à leur charrue, ſervir dans l'obſcurité cette même patrie qui fait un partage ſi inégal de ſes récompenſes ? Comment enfin le parlement pourroit-il réduire aux anciennes formes de la ſervitude, un peuple qui lui a donné en quelque ſorte la puiſſance tribunitive, & du ſein duquel il eſt ſorti lui-même ?

Après tout, eſt-il bien vrai que le peuple françois ait toujours été ſous la tutelle féodale de ſes chefs ? Quelques écrivains ont avancé qu'il étoit ſerf dans ſon origine. Mais, ſoit qu'on rapporte cette origine au temps des Gauloix, des Romains ou des Francs, qui ſont les trois grandes époques de ſon hiſtoire, on verra qu'il a toujours été libre.

Les Gaulois, qui firent ſous Brennus une

une invaſion en Italie, & brûlerent la ville de Rome, reſſembloient beaucoup aux Sauvages de l'Amérique, qui certainement ne font pas la guerre avec des eſclaves. L'eſclavage ne s'établit que chez les peuples riches & policés, comme ceux de l'Aſie, & il eſt le fruit de leur deſpotiſme, qui eſt toujours proportionné à leurs richeſſes. Les peuples pauvres & ſauvages ſont toujours libres, & quand ils ſont des priſonniers de guerre, ils les incorporent avec eux, a moins qu'ils ne les vendent, ne les mangent ou ne les ſacrifient à leurs dieux. L'opulence fait des mêmes citoyens des deſpotes & des eſclaves; mais la pauvreté les rend tous égaux. Nous en voyons des exemples dans nos ſociétés. Les domeſtiques d'un homme riche, & même ſes amis, quand ils ſont pauvres, ſe tiennent dans ſes anti-chambres, & ne paroiſſent qu'avec reſpect en ſa préſence; mais les domeſtiques de nos payſans ſont familiers avec leurs maîtres, ſe mettent à table avec eux, & obtiennent même leurs filles en mariage:

Lorſque les Gaulois commencerent à ſe civiliſer & à chercher la fortune, ils ſe louoient dans les armées romaines,

comme des hommes libres. Je crois même que César remarque qu'il n'y avoit point d'armée où on ne trouvât de soldats Gaulois. Nous voyons dans Hérodote & Xénophon, que les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettoient aux gages même des rois de Perse, quoique ennemis naturels de leur patrie. Nous retrouvons des usages semblables chez les Suisses de nos jours. Ces coutumes sont communes à tous les peuples libres, & elles n'existent point chez les peuples régis par le despotisme, ni même par l'aristocratie. Vous ne verrez à la solde d'aucune puissance de l'Europe, des régimens formés de Russes, de Polonois ou de Vénitiens. A la vérité, la constitution politique des Gaules accordoit plusieurs prérogatives injustes aux chefs des Gaulois, & à leurs Druides, ainsi que l'a remarqué César; & ce fut sans doute par ses défauts anti-populaires qu'elle fut aisément renversée par celle des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Gaulois adoptèrent des Romains, leur religion, leurs loix, leurs coutumes, & jusqu'à leurs habillemens. Nous nous gouvernons en partie par le droit romain, & nos magis-

trats, ainſi que les profeſſeurs de nos univerſités, portent encore la toge romaine. Notre langue françoiſe eſt dérivée de la langue latine. Ces révolutions ne ſont point des effets naturels de la conquête & du pouvoir des peuples conquérans, mais des preuves que les peuples conquis ſont mécontens de leur ancienne conſtitution. Les Romains n'étoient jaloux que de la puiſſance; ils étoient indifférens ſur tout le reſte. Les Grecs conſerverent, ſous leur empire, leur langue, leur religion leurs loix & leurs mœurs, dont nous voyons encore des traces même ſous l'empire des Turcs. Enfin un peuple conquis reſte tellement attaché à ſa conſtitution, quand il la trouve bonne, qu'il y ſoumet quelquefois le peuple conquérant. C'eſt ce que nous pouvons voir par l'exemple des Tartares, qui ont toujours adopté les loix & les coutumes de la Chine, après s'en être rendus maîtres. D'un autre côté, ces révolutions morales ne ſe font point chez des peuples eſclaves. Il eſt très-remarquable que les peuples occidentaux de l'Aſie, n'ont rien adopté des Grecs ni des Romains qui les ont ſubjugués, pas même le langage. On ne

parle ni latin, ni grec en Asie. Un peuple esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme un peuple libre par le sentiment de la liberté, mais celui-ci en change lorsqu'il en est mécontent.

Quoiqu'il en soit, les Romains donnerent les droits de citoyens romains aux habitants de plusieurs villes & même de quelques provinces des Gaules ; ce qu'ils n'auroient pas fait si elles avoient été peuplées d'Esclaves. Quantité de Romains s'établirent ensuite dans les Gaules. L'empereur Julien aimoit le sejour de Paris, « à cause, disoit-il, » du caractere grave de ses habitans, » qui se rapprochoit du sien. » Le caractere parisien a bien changé depuis, quoique le climat de Paris soit resté le même. Mais ce n'est pas le climat qui fait le caractere d'un peuple, comme tant d'écrivains l'ont dit d'après Montesquieu ; c'est la constitution politique. Les Gaulois, simples & féroces sous les Druides, furent sérieux sous les graves Romains toujours gouvernés par la loi, & gais sous les Francs amis de l'indépendance, parce que n'ayant jamais eu de bonne constitution, ils en changerent à ces trois

époques. Indépendamment de la gaîté des Gaulois, qui ne date que des Francs, & qui eſt une preuve morale de leur liberté, j'en trouve une autre qui n'eſt pas moins forte, en ce que les deux peuples n'ont plus porté que le même nom, ce qui n'arrive jamais lorſque le peuple conquérant ne ſe confond pas avec le peuple conquis : témoins, de nos jours, les Turcs & les Grecs, les Mogols & les peuples de l'Indouſtan, les Eſpagnols & les Indiens de l'Amérique & du Pérou, les Anglois & les Indiens orientaux, les habitans de nos Colonies & les Negres. Au contraire les Tartares qui ont conquis la Chine, ſe ſont confondus avec les Chinois, & ne forment plus avec eux qu'une ſeule nation, ainſi que les peuples du nord & de l'orient, qui, tels que les Vandales, les Goths, les Normands, &c. s'amalgamerent avec les peuples de l'Europe, chez leſquels ils firent des invaſions. D'ailleurs il eſt prouvé par l'hiſtoire que le peuple Gaulois étoit libre ſous la premiere race des rois francs, puiſqu'il les éliſoit avec l'armée.

Du temps de Charlemagne, il y avoit quantité d'hommes libres en

France. Auroit-ce été avec des esclaves condamnés nécessairement à l'ignorance dans un siecle de barbarie, que ce grand prince auroit formé ses écoles, ses académies & ses cours de justice, dont les membres, d'un autre côté, ne pouvoient sortir de cette noblesse militaire qui alors n'estimoit que la gloire des armes ? Une preuve évidente de l'existence de ces hommes libres, c'est que Charlemagne les convoque nommément à ses états-généraux avec les barons & les évêques. Il y a plus ; c'est que dans l'assemblée de 806, où il partagea, quelques années avant sa mort, ses états entre ses trois enfans, par un testament confirmé par les seigneurs françois & le pape Léon, « il laissa à ses peuples la liberté » de se choisir un maître après la mort » des princes, pourvu qu'il fut du » sang royal ; » liberté que le président Hénault juge digne d'être remarquée.

A la vérité, une partie du peuple des campagnes fut asservie à la glebe, par des chefs qui usurperent des droits qui ne leur appartenoient pas. Voici ce qu'en dit le président Hénault dans ses Remarques particulieres sur les rois de France de la seconde race.

» On peut distinguer les terres possédées par les Francs, depuis leur » entrée dans les Gaules, en terres » saliques & en bénéfices militaires.

» Les terres saliques étoient celles » qui leur échurent par la conquête, » & elles étoient héréditaires. Les bénéfices militaires, institués par les » Romains avant la conquête des » Francs, étoient un don du prince, » & ce don n'étoit qu'à vie : il a » donné son nom aux bénéfices possédés par les écclesiastiques. Les Gauloix de leur côté, réunis sous la » même dénomination, continuerent » de jouir, comme du temps des Romains, de leurs possessions en toute » liberté, à l'exception des terres saliques, dont les François s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des » François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle » que fût leur naissance, avoient droit » aux charges & aux gouvernemens, » & étoient employés à la guerre sous » l'autorité du prince qui les gouvernoit. La constitution du royaume de » France est si excellente, qu'elle n'a » jamais exclu, & n'exclura jamais

» les citoyens nés dans le plus bas » étage, des dignités les plus relevées. » Matharel, réponse au livre d'Hotman, » intitulé, *Franco-gallia.* »

» Vers la fin de la seconde race, un » nouveau genre de possession s'établit » sous le nom de fief. Les ducs ou » gouverneurs des provinces, les comtes » ou gouverneurs des villes, les officiers » d'un ordre inferieur, profitant de l'af- » foiblissement de l'autorité royale, » rendirent héréditaires dans leurs mai- » sons, des titres que jusques là ils n'a- » voient possédés qu'à vie; & ayant » usurpé également & les terres & la » justice, s'érigerent eux-mêmes en » seigneurs propriétaires des lieux » dont ils n'étoient que les magistrats, » soit militaires, soit civils, soit tous » les deux ensemble. Par-là fut intro- » duit un nouveau genre d'autorité » dans l'état, auquel on donna le nom » de suzeraineté; mot, dit Loiseau, » qui est aussi étrange que cette espece » de seigneurie est absurde.

» La noblesse, ignorée en France » jusqu'au temps des fiefs, commença » avec cette nouvelle seigneurie; en- » sorte que ce fut la possession des » terres qui fit les nobles, parce qu'elle » leur

» leur donna des eſpeces de ſujets » nommés vaſſaux, qui s'en donnerent » à leur tour par des ſous-inféodations; » & ce droit des ſeigneurs fut tel, que » les vaſſaux étoient obligés, dans » de certains cas, de les ſuivre à la » guerre contre le roi même. »

Ces faits ſont ſi connus, qu'ils ont été cités dans un ouvrage publié en faveur de la liberté du peuple, par un député même de la nobleſſe de Vivarais aux Etats-généraux actuels. Je les ai rapportés pour faire deux réflexions bien importantes : la premiere, c'eſt que des hommes comblés des bienfaits du roi, ſe conſtituant en corps ariſtocratique, ont pu obliger les ſujets du roi de les ſuivre à la guerre contre lui-même; la ſeconde, c'eſt que rien n'eſt ſi aiſé & ſi commun pour des corps ariſtocratiques, que d'attenter aux droits d'un peuple qui n'a point de repréſentans auprès de ſon prince, & aux intérêts d'un prince qui n'a point de liaiſon avec ſon peuple. Il n'eſt pas beſoin pour la France de recourir aux uſurpations des ducs, des comtes & de leurs ſubordonnés, du temps de la ſeconde race de nos rois; nous en avons vu de plus grandes de nos jours. Les Gaulois, ſous

les Francs leurs vainqueurs, pouvoient parvenir aux premieres dignités de l'état, quelle que fût leur naiſſance, mais une ordonnance du département de la guerre a déclaré le 22 mai 1781, ſous un roi ami du peuple, qu'aucun homme non noble ne pourroit devenir officier militaire, & a ôté ainſi à 24 millions d'hommes, juſqu'à l'honneur d'être lieutenans de milice.

Que devient donc aujourd'hui l'axiome de Matharel, ſur l'excellence de notre conſtitution, « qui n'a jamais exclu & n'exclura jamais les citoyens » nés dans le plus bas étage, des di» gnités les plus relevées? » Cependant aucun des corps qui ſe diſent chargés du maintien de notre ancienne conſtitution, & qui veulent nous y rappeler, n'a réclamé contre cette derniere injuſtice, parce qu'elle n'intéreſſoit que les anciens droits du peuple, & le peuple n'a jamais pu défendre ſes droits, parce qu'il n'a point de repréſentans auprès de ſon prince.

Quoiqu'il en ſoit, quelle famille noble de nos jours pourroit prouver ſa deſcendance des uſurpateurs de la nobleſſe ſous la fin de la ſeconde race de

nos rois, & qu'en pourroit-elle conclure contre la liberté du peuple ? Une famille de princes nationaux du temps des Gaulois, a pu être réduite à l'esclavage ſous les Romains ; & une famille d'eſclaves ſous les Romains, devenir noble ſous les Francs ; car les peuples conquérans ont ſouvent la politique, pour aſſervir les peuples conquis, d'y abaiſſer ce qui eſt élevé, & d'y élever ce qui eſt abaiſſé. Quel homme aujourd'hui pourroit prouver ſeulement qu'il deſcend des Gaulois, des Romains ou des Francs ? Des ſpéculateurs en politique ont cru reconnoître les Gaulois dans nos payſans, les Romains dans nos bourgeois, & les Francs dans les nobles. Mais les Goths, les Alains, les Normands, ne ſont-ils pas venus, par leurs incurſions & leurs conquêtes, confondre encore ces trois ordres de citoyens ? Les Anglois n'en firent-ils pas autant, lorſqu'ils s'emparerent de la plus grande partie du royaume ? Après ces bouleverſemens de la guerre, ſont venus ceux du commerce. Quantité d'Italiens, d'Eſpagnols, d'Allemands, d'Anglois, ſe ſont établis chez nous, & s'y établiſſent encore tous les jours. Toutes ces nations ſe ſont con-

fonduës, par des alliances, avec toutes les claſſes de nos citoyens, dont les races d'ailleurs ſe ſont croiſées depuis les plus illuſtres juſqu'aux plus humbles, par des mariages de finance : notre peuple eſt formé des ruines de tous ces peuples, comme le ſol qui produit nos moiſſons, eſt compoſé des débris des chênes & des ſapins de nos anciennes forêts. Il y a peut être tel miſérable charretier, qui roule toute l'année depuis le fond de l'Auvergne juſqu'à Paris, & depuis Paris juſqu'au fond de l'Auvergne, dont les aïeux donnerent des fêtes au peuple romain, & coururent dans le cirque ſur de ſuperbes quadriges, & tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les ramoner, deſcend peut-être de ces fiers Gaulois qui mirent le feu à Rome, & eſcaladerent le capitole. Nous tirons avec empreſſement du ſein de la terre, des urnes mutilées, des inſcriptions obſcures, des bronzes rongés de verd-de gris, pour y chercher les noms de ces anciennes familles ; mais leurs deſcendans ſont encore dans la vie, & nous en offriroient les médailles vivantes, ſi nous en ſavions déchiffrer les empreintes. Une ville d'Italie ſe vante de les connoître ; & pen-

dant que toute cette contrée fait un commerce de ſes monumens de pierre, Milan fournit, pour fort peu d'argent, des lettres de nobleſſe, & des armoiries antiques, aux familles les plus obſcures de l'Europe, ſur leurs ſimples noms. Mais à quoi ſert cette vanité ? notre nobleſſe n'eſt pas moins que notre peuple, l'ouvrage du temps qui diſſout & recompoſe toute choſe avec les mêmes élémens. Si les ſables de la mer ſont des débris de ſes rochers, ſes rochers à leur tour ne ſont que des amalgames de ſes ſables.

Non ſeulement le peuple eſt compoſé dans l'origine des mêmes familles que ſon clergé & ſa nobleſſe; mais c'eſt lui qui eſt en particulier l'unique cauſe de la ſplendeur de ces deux corps; c'eſt de ſon ſein que ſortent les hommes chargés de leur éducation, & de leur inſpirer de l'honneur & de la vertu. C'eſt lui qui eſt la principale ſource de la lumiere, de l'induſtrie & de la puiſſance même militaire; c'eſt lui ſeul qui fait fleurir l'agriculture & le commerce. Que dis-je ? le peuple eſt tout; il eſt le corps national, dont les deux autres ordres ne ſont que des membres acceſſoires; il peut exiſter

ſans eux, & ils ne peuvent être ſans lui. On n'a jamais vu de nation formée uniquement de prêtres ou de nobles; mais il y a eu beaucoup de nations floriſſantes formées du ſimple peuple. Les Romains ont ſubſiſté long-temps ſans corps de clergé. Leurs magiſtrats étoient leurs pontifes. La plupart des républiques grecques, avec le même régime, n'avoient point de corps de nobles; & quoique quelques écrivains aient avancé que la nobleſſe étoit le plus ferme appui des monarchies, il eſt certain que la plus ancienne monarchie qui ſoit au monde, la Chine, n'a jamais ſu ce que c'étoit qu'un gentilhomme. Il n'y a de noble à la Chine que la famille de Confucius; & ſa nobleſſe eſt fondée, non ſur ce que Confucius aſſervit ſes concitoyens par les armes, par l'intrigue ou par l'argent, mais ſur ce qu'il les éclaira de ſes lumieres & de ſes vertus. Ses deſcendans, diſtingués par quelques honneurs, n'ont d'ailleurs aucun droit aux charges & dignités de l'empire, & il n'y parviennent, comme les autres ſujets, que par leur mérite perſonnel. Il n'y a point de nobles dans les états deſpotiques de la Turquie & de la Perſe, où le pouvoir abſolu de

leurs monarques a besoin cependant d'hommes qui leur soient dévoués.

Au contraire, le peuple est tellement la base de la puissance publique, même dans les monarchies, que l'état est tombé, dès que le clergé & la noblesse ont séparé leurs intérêts des siens : c'est ce que prouve le bas-empire des Grecs, où ces deux ordres s'étant emparés de tout, sous des princes foibles, le peuple, sans patriotisme & sans propriété, laissa les Turcs renverser le trône. On en voit aujourd'hui un exemple semblable dans le Mogol, où le peuple, séparé de ses brames & de ses naïres, voit avec indifférence des poignées d'Européens s'emparer de son gouvernement & de son pays. Nous devons nous rappeler nous mêmes, ou plutôt nous devons oublier à jamais quels ont été les auteurs de tant de guerres civiles qui ont désolé pendant si long temps notre monarchie, & qui s'efforcerent de la renverser, en y appellant même les étrangers. Certainement ce ne fut pas le peuple ; mais rien n'est plus frappant à cet égard que ce qui s'est passé de nos jours en Pologne. D'abord la noblesse aristocratique de ce pays a éprouvé, dans tous les temps, une suite

perpétuelle d'infortunes, uniquement pour s'être ſéparée de ſon peuple ; & ſi elle fit autrefois quelques conquêtes ſur les Ruſſes, les Pruſſiens & les peuples de l'Autriche, c'eſt que leur régime féodal étoit plus mauvais que celui de la Pologne. Mais lorſque la nobleſſe de chacune de ces nations, a été forcée de ſe rapprocher de ſon peuple, non en l'élevant à elle par des loix équitables, mais en deſcendant vers lui par le poids du gouvernement deſpotique, qui rend tous les ſujets égaux, elle a formé avec lui un enſemble national, auquel la nobleſſe polonoiſe, livrée à elle ſeule, n'a pu réſiſter. Celle-ci donc a vu, il y a quelques années, ſa monarchie partagée par les trois puiſſances voiſines, qui n'ont employé, contre ſes diettes patriciennes, qu'un bien petit nombre de régimens plébéiens ; & malgré les circonſtances favorables où elle ſe trouve aujourd'hui, par la guerre des Turcs qui embarraſſe la Ruſſie & l'Autriche, & par la faveur particuliere du Roi de Pruſſe, elle fait de vains efforts pour recouvrer ſon indépendance, parce qu'elle n'appelle point ſon peuple à la liberté.

Le peuple eſt donc tout, même dans

les monarchies. « Les peuples ne ſont » pas faits pour les rois, mais les rois » ſont faits pour les peuples, » a dit Fénélon, d'après les loix de la juſtice univerſelle ; à plus forte raiſon, le clergé & la nobleſſe. C'eſt au peuple que tout doit ſe rapporter, prêtres, nobles, officiers, ſoldats, magiſtrats, miniſtres, rois ; comme les pieds, les mains, la tête & tous les ſens ſe rapportent au tronc dans le corps humain. Le bonheur du peuple eſt la loi ſuprême, ont dit les anciens : *Salus populi, ſuprema lex eſto.*

Depuis les trois ſeigneurs perſans, Otanes, Mégabyſes & Darius, qui réduiſirent à l'état démocratique, ariſtocratique & monarchique, les formes de gouvernement que chacun d'eux vouloit donner à la Perſe, on a ſouvent agité quelle étoit la meilleure des trois, comme s'il étoit impoſſible qu'il y en eût d'autres. Pour moi, conſidérant combien, depuis ce temps-là, il y a eu dans tous les pays de différentes ſortes de gouvernement qui ne ſont point compris dans cette diviſion, je crois qu'une nation peut exiſter ſous toutes ſortes de formes, pourvu que le peuple y ſoit heureux, comme

un homme peut vivre par-tout de toutes ſortes de régimes, pourvu que ſon corps ſe porte bien.

En effet les mœurs des nations ne ſont pas moins variées que celles des particuliers. Il y a des peuples qui vivent errans dans les déſerts, comme les Arabes & les Tartares; & d'autres qui ne ſortent point de leur pays, comme les Chinois : il y en a qui ſe répandent chez toutes les nations, comme les Juifs & les Arméniens; & d'autres ne communiquent avec aucun étranger, comme les Japonois : d'autre ſe raſſemblent en nombre infini dans des villes, comme les peuples policés; & d'autres ſe diſperſent en familles ſolitaires & vivent dans des hippas, comme les inſulaires de la nouvelle Zélande.

Les gouvernemens des hommes ne ſont pas moins différens que leurs mœurs. A commencer par l'état monarchique, s'il y a quantité de pays régis par un ſeul roi, il y en a eu de très floriſſans où il y en a eu deux à la fois, comme à Lacédémone : je crois même qu'il ne ſeroit pas impoſſible d'en trouver qui aient été bien gouvernés par des triumvirs. Quant

à la nature des monarchies, il y en a d'héréditaires par les mâles, du pere au fils, comme la nôtre ; d'autres le sont par les femmes, de l'oncle au neveu, comme en certains royaumes d'Afrique & d'Asie. Dans d'autres le souverain peut choisir son successeur dans sa famille, comme en Turquie, à la Chine & en Russie ; d'autres, sont électives dans un corps de nobles, par les nobles seuls, comme en Pologne ; d'autres sont balancées par un sénat des prêtres, comme chez les Juifs, ou par un corps de soldats, comme à Alger. Quant aux aristocraties, il y en a qui ont choisi leurs chefs dans un corps de religieux nobles & guerriers, comme à Malte ; d'autres dans un corps d'esclaves soldats, comme les douze beys de l'Egypte choisis parmi les Mamelus ; d'autres dans un sénat de nobles légistes, comme à Gênes & à Venise. Quant aux démocraties, elles élisent leurs chefs dans un corps de marchands, comme la Hollande ; ou de laboureurs, comme la Suisse, ou dans un étranger qui passe, comme la petite république de Saint Marin. D'autres ont été mêlées d'aristocratie & de démocratie, comme la républi-

que romaine ; d'autres des trois gouvernemens à-la-fois, comme l'Angleterre.

J'obſerve que tous ces gouvernemens ont eu également des origines foibles ; que ceux qui n'ont pas pris d'accroiſſement, ou qui l'ont perdu après l'avoir acquis, n'ont eu pour but que la puiſſance d'un ſeul corps : tels ont été ceux de Pologne, de Gênes, de Veniſe, de Malte, qui ont ſacrifié les intérêts de leur peuple à ceux de leur nobleſſe. Je remarque, au contraire, que ceux qui ont proſpéré, ſont ceux qui ont eu pour unique objet la puiſſance ou le bonheur du peuple : ainſi Lacédémone donna des loix à la Grece & à une partie de l'Aſie. Elle en eût donné, comme Rome, à l'univers, ſi elle eût compris dans ſes citoyens les ilotes ſes cultivateurs. C'eſt par l'influence du peuple que la Turquie eſt devenue célebre par ſes conquêtes, la Chine par ſa durée, la Hollande par ſon commerce, l'Angleterre par ſa puiſſance maritime & ſes lumieres, la Suiſſe plus heureuſe par ſa liberté & ſon repos.

Je remarque encore deux choſes

bien importantes à la prospérité des peuples. 1°. C'est que tous ceux qui ont fleuri ont été gouvernés par deux puissances opposées ; & que ceux qui sont tombés en ruine, n'ont été régis que par une seule, parce que la nature ne forme d'harmonies que par des contraires. 2°. C'est qu'il n'y a aucun gouvernement, de quelque nature que ce soit, qui n'ait eu un chef, sous le nom de doge, de bey, de roi, de pape, de sultan, d'émir, de daïri, d'empereur, de stathouder, de grand-maître, de consul, d'avoyer, &c. parce que toute société a besoin d'un modérateur.

A Lacédémone, le pouvoir des éphores étoit opposé à celui des deux rois : sans ce contre poids, les deux rois se seroient détruits aux mêmes par la jalousie du gouvernement, comme il arriva dans la décadence de l'empire romain, où deux empereurs à-la-fois sur le trône en accélérerent la ruine. Chez les Chinois, le souverain n'est despotique que par la loi de l'empire qu'il fait exécuter ; mais sa volonté particuliere est tellement balancée & circonscrite par les tribunaux conservateurs des anciens rites, qu'il ne peut changer sans leur aveu la moindre cou-

tume, pas même la forme d'un habit. D'un autre côté, le respect de ces tribunaux est inspiré au peuple dès la plus tendre enfance, avec une telle religion, que chacun d'eux pourroit se rendre maître de l'empire, s'ils ne se balançoient les uns & les autres, & si l'empereur n'en étoit la modérateur. Il en est à peu près de même chez les Turcs où la puissance du muphti balance toujours celle du sultan ; aucun ordre militaire, aucune sentence de mort ne peut être promulguée par le sultan sans un fetfa religieux ou permission du muphti.

Chez les Romains, la puissance de tribuns étoit opposée à celle des consuls : mais comme ces deux puissances, qui représentoient l'une celle du peuple, l'autre celle de la noblesse, n'avoient point de modérateur qui tînt l'équilibre entre elles, elles agiterent sans cesse l'état par leurs luttes. Les romains avoient si bien senti le besoin d'un modérateur dès les premiers temps de leur république, que dans les temps de crise ils créoient un dictateur. Le dictateur étoit un despote d'un moment, qui rétablissoit toutes choses dans l'ordre. Il sauva plusieurs fois la république, quand il ne fut question que de guerres étrangeres, mais il la perdit

dans les guerres civiles. En effet on ne pouvoit le choisir que dans une des deux puissances contraires, & on achevoit alors de détruire entre elles l'équilibre au lieu de le rétablir. C'est ce qui arriva dans les horribles proscriptions de Sylla & de Marius. Sylla chef du parti de la noblesse, resta tout puissant par la dictature. Montesquieu le loue de l'avoir abdiquée, comme d'un grand effort de courage; il le représente confondu dans la foule comme un simple particulier, laissant chaque citoyen le maître de lui redemander justice du sang qu'il avoit répandu. Comme le jugement de Montesquieu est d'un grand poids, je prendrai la liberté de le refuter, parce qu'il renferme une grande erreur. On ne sauroit être trop en garde contre l'autorité des noms. Sylla n'abdiqua point par grandeur, mais par foiblesse, pour ne pas offrir en sa personne un centre unique à la vengeance publique. A qui un citoyen Romain se seroit-il adressé pour avoir justice de Sylla redevenu simple particulier? Le sénat, les consuls, les tribuns, les soldats, tous les magistrats de Rome n'étoient-ils pas des créatures de Sylla, complices de ses proscriptions, & intéressés à en

arrêter les pourſuites ? Que dis je ? Sylla ſimple particulier, exerça ſa tyrannie juſqu'au moment de ſa mort, & la preuve en eſt dans ſon hiſtoire. « Le jour » de devant qu'il trépaſſât, étant averti » que Granius, qui devoit de l'argent » à la choſe publique, différoit de payer, » attendant ſa mort, il l'envoya querir, » & le fit venir en ſa chambre, là où » ſitôt qu'il fut venu, il le fit environner » par ſes miniſtres, & leur commanda » de l'étrangler devant lui ; mais à force » de crier après lui & de ſe tourmenter, » il fit crever l'apoſthume qu'il avoit de- » dans le corps & rendit grande quan- » tité de ſang, au moyen de quoi lui » étant toute force faillie, il paſſa la nuit » en grande agonie, & puis mourut. » ( Voyez Plutarque. ) Qui auroit donc oſé demander des comptes à Sylla, qui en faiſoit rendre de ſi rigoureux le dernier jour de ſa vie ? Enfin ſon crédit étoit encore ſi grand, même après ſa mort, que les dames romaines firent, afin d'honorer ſes funérailles, des dépenſes qu'elles n'ont jamais faites avant ni après lui pour aucun Romain. « Entre autres » choſes, ajoute Plutarque, elles y con- » tribuerent ſi grande quantité de ſen- » teur & de drogues odoriférantes à » faire

» faire parfums, qu'outre celles qui
» furent portées en deux cent dix man-
» nes, on en forma une fort grande image
» à la ſemblance de Sylla même, & une
» autre d'un maſſier portant les haches
» devant lui, toutes faites d'encens fort
» exquis, & de cinnamome. »

Ainſi le pouvoir du peuple fut opprimé par celui de la nobleſſe, fortifié par Sylla de celui de la dictature. Mais lorſqua Céſar, revêtu de la même dictature, ſe fut rangé du côté du peuple, alors le parti de la nobleſſe fut opprimé à ſon tour. Enfin lorſque les empereurs ſes ſucceſſeurs, au lieu d'être les modérateurs de l'empire, eurent, réuni en leurs perſonnes les puiſſances conſulaire & tribunitive, l'empire tomba, parce que les deux puiſſances qui ſe balancoient, fixées à leur centre, ne lui donnoient plus de mouvement. C'eſt ainſi que les fonctions du corps humain ſont paralyſées, lorſque le ſang, au lieu de circuler dans les membres, s'arrête à la région du cœur.

Nous ſommes donc dans une grande erreur, lorſque nous voulons, par le ſentiment de notre foibleſſe, donner des baſes immuables à un gouvernement qui meut toujours. La nature ne tire des

harmonies conſtantes que des puiſſances mobiles. Le type des ſociétés, comme celui de la juſtice, peut ſe repréſenter par une balance dont le ſervice ne gît que dans le contre poids de ſes deux fléaux : le repos des corps en mouvement eſt dans leur équilibre.

Je conclus donc que tout gouvernement eſt floriſſant & durable, lorſqu'il eſt formé de deux puiſſances qui ſe balancent, qu'il a un chef qui en eſt le modérateur, & qu'il a pour centre le bonheur du peuple. Voilà, à mon avis, les ſeuls moyens & la ſeule fin qui font proſpérer & durer les états, ſoit qu'ils ſoient monarchiques, ariſtocratiques ou républicains : or c'eſt ce que prouve l'hiſtoire de tous les pays ; car il ne ſuffit pas de citer dans un pays quelques années brillantes, pour juſtifier des principes de politique jettés au haſard, comme ont fait pluſieurs écrivains. Il faut voir fleurir & durer long-temps tout un état, pour juger de la bonté de ſa conſtitution, comme on juge de celle d'un homme, non par quelque tour de force, mais par une ſanté égale & bien ſoutenue.

On pourra m'objecter quelques ſociétés d'hommes vivans ſuivant les loix de

la nature, qui ont ſubſiſté ſans ces luttes intérieures, & ſans chef, ſe portant au bien de leur état comme des abeilles aux travaux de leur ruche, par le ſentiment de leur bonheur commun. Mais ſi leurs contre-poids politiques n'étoient pas dans leur ſociété, ils étoient au dehors. Je doute même que les abeilles, dont l'inſtinct eſt ſi ſage, priſſent tant de ſoin d'amaſſer des proviſions, de les placer dans le tronc des arbres, de s'y bâtir des maiſons de cire, & d'y vivre raſſemblées, ſi elles n'avoient à lutter contre les vents, les pluies, les hivers & pluſieurs autres ſortes d'ennemis : les guerres du dehors aſſurent leur concorde au dedans. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'eſt que chaque ruche a un modérateur dans ſa reine. Il en eſt de même des habitations des fourmis, &, je crois, de toutes celles des animaux qui vivent en république. Heureuſes les ſociétés des hommes, ſi elles n'avoient de même à combattre que les obſtacles de la nature ! leurs jouiſſances s'étendroient par toute la terre, dont ils ſont deſtinés à recueillir les productions ; le genre humain ne formeroit qu'une famille, dont chaque individu n'auroit beſoin d'autre modérateur que Dieu &

ſa conſcience. Mais, dans nos états mal conſtitués, tous les biens ſe trouvent accumulés ſur un petit nombre de citoyens ; ainſi, ne pouvant les demander à la nature, nous ſommes obligés de les diſputer aux hommes & de tourner nos forces contre nous mêmes.

Ces principes poſés, je trouve notre gouvernement françois conſtitué comme tous ceux qui dès leur origine, ſe ſont écartés des loix de la nature : il eſt diviſé en deux puiſſances qui ſe balancent mutuellement. L'une eſt formée de l'ordre du clergé & de celui de la nobleſſe, qui depuis pluſieurs ſiecles ont réuni leurs intérêts ; l'autre de l'ordre du peuple, qui commence à s'éclairer ſur le ſiens. Mais il s'en faut bien que l'équilibre ſoit entre elles. A la vérité, quelques-uns de nos rois ont tâché de le former, en donnant au peuple quelque pondération, par l'établiſſement des communes, des offices municipaux & des parlemens ; mais les membres de ces corps tendans la plupart vers les priviléges de la nobleſſe & les bénéfices du clergé, les intérêts du peuple ſont reſtés ſans défenſeur. Il n'y a que quelques écrivains iſolés, qui, s'occupant de ceux des hommes, ont été les ſeuls repréſentans

du peuple, & on lui donne des tribuns ſecrets juſques dans la conſcience des grands. Cependant le roi eſt auſſi intéreſſé que le peuple à l'équilibre politique, puiſqu'il en eſt le modérateur, & qu'une des puiſſances qui doivent être balancées, ne peut ſurpaſſer l'autre, ſans qu'il ſe trouve lui-même hors de meſure, & dans l'impuiſſance d'en faire mouvoir aucune.

Non-ſeulement tous les membres du corps politique doivent être en équilibre pour l'intérêt du peuple, mais ils doivent rapporter à lui ſeul leurs intérêts particuliers. Or le clergé & la nobleſſe ſont préciſément le contraire de ce qu'ils devroient être & de ce qu'ils ont été dans leur origine, car ils ſont réunis entre eux par des intérêts particuliers, & ſéparés de la cauſe populaire.

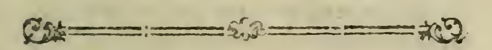
Lorſque le roi, le clergé & la nobleſſe d'un état ſont corps avec leur peuple, ils reſſemblent aux branches d'un grand arbre qui, malgré les tempêtes, ſont ramenées dans leur équilibre par le tronc qui les porte & les réunit. Mais lorſque ces puiſſances ont des centres différens du peuple, ils ſont ſemblables à ces arbres qui croiſſent par haſard au haut d'une vieille tour : ils en

décorent quelque temps les créneaux ; mais avec les ſiecles, leurs racines ſe gliſſent entre les aſſiſes des pierres, en ſeparant les jointures & finiſſant par renverſer le monument qui les a portés.

Le roi, le clergé & la nobleſſe ont un rapport ſi néceſſaire avec le peuple, que ce n'eſt que par lui qu'ils ont eux-mêmes des rapports communs avec eux. Sans le peuple, ils ſeroient diviſés d'intérêts comme de fonctions. Ils ſont ſemblables aux branches d'un arbre qui tendent toutes à la divergence, & n'ont de réunion entre elles que par le tronc qui les raſſemble. Quoique cette comparaiſon ſoit bien propre à faire ſentir les liaiſons populaires, auxquelles je voudrois amener nos puiſſances politiques, puiſque ces liaiſons n'exiſtent pas encore parmi nous, & qu'il faut différencier en corps qui ont des centres ſéparés, les membres d'un même tout, je me ſervirai d'une image plus propre à rendre l'enſemble actuel de nos Etats généraux, & à flatter les prétentions des ordres ſupérieurs. Je conſidere donc le roi comme le ſoleil, dont l'embleme eſt celui de ſes glorieux ancêtres ; le clergé & la nobleſſe, comme deux corps planétaires qui tournent autour du ſoleil, en réflé-

chissant sa lumiere ; & le peuple, comme le globe obscur de la terre que nous foulons aux pieds, mais qui cependant nous porte & nous nourrit. Que les puissances de la nation se considerent donc comme des puissances du ciel, ainsi que d'ailleurs elles le prétendent ; mais qu'elles se rappellent en même temps, que malgré le privilege qu'elles ont d'avoir leur sphere particuliere & d'avoisiner celle du soleil, elles n'en sont pas moins ordonnées à la sphere du peuple, puisque le soleil lui-même, avec toute sa splendeur, n'existe dans les cieux que pour les harmonies de la terre & de ses plus petites plantes.

Je ferai donc des vœux pour l'harmonie des quatre ordres qui composent aujourd'hui la nation, & je commenceai par celui qui en est le premier mobile.



# VŒUX POUR LE ROI.

PLUSIEURS écrivains célébres considerent le pouvoir national dans la monarchie, comme divisé en deux ; en

pouvoir legiſlateur, & en pouvoir exécuteur : ils en attribuent le premier à la nation, & le second au roi.

Cette diviſion me paroît inſuffiſante, parce qu'il y manque un troiſieme pouvoir, néceſſaire a tout bon gouvernement, le pouvoir modérateur, qui appartient eſſentiellement au roi dans la monarchie. Le roi n'y eſt pas ſeulement un ſimple commis de la nation, un doge ou un ſtathouder ; c'eſt un monarque chargé de diriger ſes opérations. Le clergé, la nobleſſe & même le peuple, ne voient & ne régiſſent chacun en particulier que des parties détachées de la monarchie, dont ils ne ſont que des membres ; le roi en eſt le cœur, & peut ſeul en connoître & faire mouvoir l'enſemble. Les trois corps de la monarchie, réagiſſent ſans ceſſe les uns contre les autres, en ſorte que livrés à eux-mêmes, il arriveroit bientôt qu'un d'entre eux opprimeroit les deux autres, ou en ſeroit opprimé, ſans que le roi, qui n'auroit que le pouvoir exécuteur, pût faire autre choſe que d'être l'agent du parti le plus fort, c'eſt a dire de l'oppreſſion. Il faut donc que le roi ait encore le pouvoir modérateur, c'eſt à dire, celui de maintenir l'équilibre, non-ſeulement

entre

entre ces corps, mais de réunir leurs forces au dehors contre les puissances étrangeres, dont lui seul est à portée de connoître les entreprises. C'est le pouvoir modérateur qui constitue le monarque.

Les écrivains dont j'ai parlé ont entrevu la nécessité de ce pouvoir dans le roi, & ils ont agité s'il devoit consister dans un simple *veto* comme en Angleterre, ou dans un certain nombre de voix délibératives, qui lui seroient réservées comme prérogative royale.

Le *veto* est un pouvoir d'inertie, capable de faire échouer les meilleurs projets. Il faut au contraire au roi un pouvoir d'activité qui puisse les faire réussir. Le cœur, dans le corps humain, n'est jamais sans action : ainsi en doit il être du monarque dans la monarchie.

Quant aux voix délibératives à réserver au roi, on est fort embarrassé pour en déterminer le nombre. Je hasarderai quelques réflexions à ce sujet. Le nombre des voix dans l'assemblée nationale est à-peu-près de douze cents, dont six cents appartiennent au clergé & à la noblesse, & six cents aux communes. Or, si les six cents voix des deux pre-

miers ordres étoient égales en pondération aux six cents voix des communes, comme elles le sont en nombre, il y auroit équilibre entre elles, & le roi n'auroit besoin que de sa seule voix pour faire pencher la balance du côté qui lui plairoit : que dis-je ? la voix du roi, qui dispose de tous les emplois, est de sa nature si prépondérante, qu'elle entraîneroit seule toutes les autres, comme il arrive dans les états despotiques, si elle n'étoit elle-même balancée.

Il est donc inutile de multiplier la voix du roi dans l'assemblée nationale, pour lui donner de la pondération ; il suffit de la lui réserver, mais il est bien nécessaire de réformer la balance nationale elle-même, pour la rendre susceptible d'équilibre. Quoique ses bras soient égaux en longueur, ses bassins ne le sont pas en pesanteur. On peut dire que celui du clergé & de la noblesse est d'or, & celui du peuple de paille. Le premier est tellement rempli de mitres, de cordons, de dignités, de gouvernemens, de magistratures, de richesses, de bienfaits accordés déjà en survivance pour l'avenir, quoiqu'ils appartiennent dans l'origine à l'autorité royale ou au peuple même, que la balance a toujours

penché de ce côté-là, malgré les efforts que quelques rois ont faits pour la relever. Ainsi ce bassin pese non-seulement de son propre poids, mais de celui du pouvoir royal, qu'il a attiré de son côté; en sorte que pour ramener celui du peuple à l'équilibre, il faut, ou que le roi rende le bassin plébéïen plus pesant, en y faisant passer un certain nombre d'emplois & de dignités, ou qu'il augmente la longueur de son bras, en multipliant les voix des représentans du peuple dans les assemblées nationales. Alors le levier plébéien, devenant plus long, le prince n'aura besoin que de peu d'efforts pour le faire pencher; & le pouvoir modérateur deviendra dans la monarchie, ce qu'est le poids courant le long du grand levier dans la balance romaine. Ce n'est que par le nombre de ses voix que le peuple à Rome balançoit la pondération des voix des sénateurs. Dans le parlement d'Angleterre, le nombre des membres de la chambre haute, ne monte qu'à 245, tandis que celui des membres de la chambre des communes est de 540, c'est-à-dire, de plus du double. Sans une proportion équivalente, jamais le côté plébéien ne pourra se mettre en équilibre, que lorsque les six cents voix

qui le compofent feront appuyées par les voix des 24 millions d'hommes qu'ils repréfentent : alors, quoique fon baffin foit léger, fon bras devenant infiniment long, fa réaction deviendra infiniment puiffante. Ce moment de révolution fera celui où il conviendra au roi de reprendre fon pouvoir modérateur pour rétablir la balance monarchique.

Alors l'influence royale fera femblable à celle du foleil, qui balance dans les cieux les globes qui tournent autour de lui.

J'ai defiré plus d'une fois que le roi parcourût tous les ans fes états d'une extrémité à l'autre, comme le foleil vifite tour-à-tour chaque année les deux pôles de la terre. Mes vœux femblent prêts à s'accomplir. A la vérité le mouvement fera différent, mais l'effet fera le même. Ce ne fera point le roi qui ira vers le peuple ; ce fera le peuple qui ira vers le roi. Ce fyftème de politique eft fimplifié comme celui de notre aftronomie, où l'on fuppofe, avec beaucoup de vraifemblance, que ce n'eft pas le foleil qui tourne autour de la terre, mais la terre qui tourne fur elle-même autour du foleil, & lui montre tour-à-tour fes pôles glacés.

Cet ordre me femble encore plus con-

venable aux fonctions d'un roi, qui, après tout n'eſt qu'un homme, & qui doit non-ſeulement répandre ſes lumieres ſur ſon peuple, mais qui a beſoin à ſon tour d'en recevoir de lui. Ainſi le roi ſaura par l'aſſemblée nationale, ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées provinciales; par les aſſemblées provinciales, dans les aſſemblées des villes; & par celles des villes, dans celles des villages.

Les hommes comme les affaires circuleront ſous ſes yeux, car le moindre payſan pourra être député de l'aſſemblée de ſon village, à celle de la ville de ſon diſtrict, de celle de cette ville à celle de ſa province, & de celle de ſa province à l'aſſemblée nationale. Ainſi par ces périodes, les députés de l'aſſemblée nationale pourront montrer ſucceſſivement au roi tous ſes ſujets, comme la terre préſente au ſoleil toutes les parties de ſa circonférence.

Je ſuppoſe ici que les aſſemblées des villages, des villes & des provinces, auront lieu dans tout le royaume, qu'elles ſeront à-la-fois permanentes & périodiques, c'eſt-à dire, qu'elles ſe renouvelleront chaque année dans un tiers de leurs membres, & qu'il en ſera de même de l'aſſemblée nationale, qui doit être le

centre de toutes ces assemblées, car il doit y avoir de l'harmonie dans toutes les parties de l'état. Accorder la permanence aux assemblées des villages, des villes & des provinces, & la refuser à l'assemblée nationale, c'est dans une montre, où les petites, les moyènnes & les grandes roues sont en mouvement, ôter le grand ressort.

Il résultera de la permanence de l'assemblée nationale, qu'aucun corps aristocratique ne pourra se mettre désormais entre le Roi & la nation; & de la périodicité de ses membres, qu'elle ne pourra elle-même se changer en corps aristocratique. Comme le roi a de droit le pouvoir exécuteur, il n'y pourra passer aucune loi qui ne soit revêtue de sa sanction; & comme il a aussi le pouvoir modérateur, cette assemblée étant formée de deux puissances dont les intérêts sont opposés, il aura toujours le pouvoir d'y maintenir l'équilibre. Elle ne peut donc, ni par ses opérations, ni par sa durée, porter aucun ombrage à l'autorité royale.

Il y a plus, c'est qu'elle seule peut faciliter les opérations d'un bon gouvernement; & c'est par elle seule que les intérêts du roi & du peuple, qui

ſont les mêmes, ſe trouveront réunis. Le roi, en donnant aux députés des communes le pouvoir de défendre les intérêts du peuple, leur donne en même temps celui de défendre les intérêts de la royauté, qui ne ſont que la proſpérité même du peuple ; & s'il arrivoit, comme par le paſſé, du déſordre dans l'adminiſtration, le peuple ne pourroit en accuſer le roi, qui lui donne le pouvoir perpétuel d'y veiller & de lui en propoſer les remedes.

Puiſſe cet ordre ſi ſimple, ſi naturel & ſi juſte, être admis dans tous les gouvernemens du monde, pour le bonheur des nations & de leurs princes! Les goûts, les mœurs, les modes, les diſcordes & les guerres ſe communiquent d'un royaume à l'autre ; pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la concorde & des bonnes loix? Puiſſe donc Louis XVI en recevoir à jamais la louange qui lui en ſera dûe par ſon propre peuple! puiſſe-t-il l'obtenir de la reconnoiſſance de toutes les nations, & remplir la deviſe glorieuſe qu'il tient de ſes ancêtres, mais que lui ſeul aura méritée ; un ſoleil éclairant pluſieurs mondes, avec ces mots : « Il ſuffit à tous, » *Nec pluribus impar!*

# VŒUX POUR LE CLERGÉ.

IL ſeroit bien à ſouhaiter que le clergé n'eût jamais ſéparé ſes intérêts de ceux du peuple. Quelque riche que ſoit le clergé d'un état, la ruine du peuple entraîne bientôt la ſienne. C'eſt ce que prouve l'exemple des Grecs de Conſtantinople, dont les patriarches ſe mêloieut des fonctions des empereurs, & les empereurs de celles des patriarches. Le peuple épuiſé par ſon clergé & par ſes princes, qui s'étoient emparés de toutes ſes propriétés, même en opinions, reſta ſans patriotiſme : que dis-je ? on l'entendoit crier, pendant le ſiege où les Turcs s'emparerent de Conſtantinople : » Nous aimons mieux voir ici des turbans » qu'un chapeau de cardiual. » J'obſerverai ici que la religion d'un état n'eſt pas toujours ſon plus ferme ſoutien, comme on l'a tant de fois avancé ; car l'empire grec de Conſtantinople eſt tombé, & ſa religion eſt reſtée. Il en eſt arrivé de même au royaume de Jéruſalem. D'un

autre côté, beaucoup de religions ont changé dans différens états dont les gouvernemens n'ont pas cessé de subsister : telles ont été les anciennes religions de plusieurs royaumes de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique, auxquelles ont succédé les religions chrétienne & musulmane, sans que plusieurs de ces états aient changé même de dynastie. Le bonheur du peuple est la seule base inébranlable du bonheur des empires ; il l'est aussi de celui de son clergé. Le clergé grec de Constantinople est réduit, sous les Turcs, à vivre d'aumônes, dans les mêmes lieux où il fit élever, sous ses princes nationaux, de superbes temples, où triomphe aujourd'hui une religion ennemie. Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, & un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé misérable.

Non-seulement le clergé est lié au peuple par ses intérêts, mais par ses devoirs. Il est l'avocat naturel des malheureux, & obligé de les secourir de son superflu. La plupart de ses biens lui ont été légués à ces conditions. J'aurois donc souhaité que les chefs du clergé eussent été à la tête de leurs troupeaux, pour en défendre les intérêts, comme dans les anciens temps de notre monarchie, où les peu-

ples eux-mêmes élisoient leurs pasteurs dans cette intention. Mais puisque ces anciennes formes si respectables ont changé, même dans un corps si attentif à les conserver, je desire au moins que le clergé se pénètre dans l'assemblée nationale, des maximes évangéliques qu'il annonce dans les églises. Je ne parle pas du denier payé à César par S. Pierre, de l'ordre même de Jesus; car j'observerai à cette occasion, d'après la question même que Jesus fit à S. Pierre, que ce n'étoient pas, chez les Romains, les citoyens qui payoient les impôts, mais les étrangers. En effet, on voit, par l'histoire, que le peuple romain, loin de payer des impositions, étoit souvent nourri par des distributions de bled, & par les tributs des provinces conquises. Chez les Turcs, le carach ou tribut ne se paye que par les Grecs. Cet usage me semble assez général en Asie. Jesus paroît l'étendre à tous les royaumes du monde, comme fondé sur la justice naturelle. Peut-être au fond n'étoit-il question que des impositions personnelles, & non des impositions territoriales. Quoiqu'il en soit, comme d'abus en abus le régime fiscal a succédé parmi nous au régime féodal, il est impossible

maintenant de ſubvenir aux beſoins de l'état, ſans les contributions de tous ſes membres. La plus grande partie de notre clergé a ſacrifié à cet égard ſes anciennes prérogatives d'une maniere généreuſe : cependant l'intérêt de la vérité m'oblige encore à dire qu'il a fait auſſi en cela un acte de juſtice, puiſque beaucoup de biens lui ont été donnés autrefois par l'état, ainſi qu'à la nobleſſe, à la charge même du ſervice militaire.

Mais le peuple lui demande aujourd'hui d'autres contributions, pour beaucoup de biens qui lui ont été légués par des particuliers, à la charge du ſervice encore plus ſacré des malheureux. On peut ſans doute y comprendre beaucoup de riches commanderies religieuſes, deſtinées jadis aux ſervices des lépreux & des hôpitaux. Que le clergé ſe pénetre donc de cette loi naturelle, la baſe & la fin de l'évangile ; de cette loi qui eſt la ſource de toutes les vertus, de la juſtice, de la charité, de l'humanité, du patriotiſme, de la concorde, de la bienſéance, de la politeſſe, & de tout ce qui ſe fait d'aimable, même parmi les gens du monde : « Ne faites pas à autrui ce que » vous ne voudriez pas qu'on vous fît. » Qu'il conſidere que ce peuple, qui l'a au-

trefois ſi richement doté, ſuccombe aujourd'hui ſous le poids des impôts; que les vices contre leſquels il prêche depuis ſi long-temps, ne ſont point inſpirés à l'homme par la nature, mais qu'ils ſont des réſultats néceſſaires de nos inſtitutions politiques; qu'ils naiſſent de l'opulence extrême d'un petit nombre de citoyens que ſe ſont tout approprié, & de l'indigence abſolue d'un très grand nombre d'autres qui n'ont plus rien; que d'une part, l'opulence produit les voluptueux, les avares, les monopoleurs, les ambitieux qui ſeuls cauſent tant de maux; & que de l'autre, l'indigence oblige les filles de ſe proſtituer, les meres d'expoſer leurs enfans, & qu'elle fait les ſéditieux, les voleurs, les charlatans, les ſuperſtitieux, & cette foule de miſérables qui, dépouillés de tout par les premiers, ſont forcés de chercher à vivre à leurs dépens.

Je ſouhaite donc que le clergé vienne au ſecours des malheureux, & pourvoie d'abord aux beſoins de ſes propres membres, enſorte qu'il n'y ait pas un ſeul eccléſiaſtique qui n'ait décemment de quoi vivre. Un ſimple vicaire de village ne doit pas manquer du néceſſaire, dès que les évêques ont du ſuperflu. Ainſi il me ſemble juſte que l'aſſemblée natio-

nale emploie les revenus des riches abbayes, fondées autrefois par la nation, en diſtributions faites dans tout le royaume, par les aſſemblées provinciales, aux indigens de tout pays & de toute communion, au connu & à l'inconnu, à l'exemple de l'homme de Samarie, parce que la charité de l'évangile doit s'étendre à toutes les religions, & l'hoſpitalité françoiſe à tous les peuples.

Il eſt néceſſaire que le clergé aboliſſe dans ſon ſein ces étranges & honteux établiſſemens que n'ont jamais connus les Grecs, ni les Romains, ni les Barbares, je veux dire les couvens qui ſervent en France de maiſons de force & de correction. Ces lieux de douleur, où des moines ſe chargent, pour de l'argent, des vengeances de l'état & des familles, ſont répartis en grand nombre dans tout le royaume, & ils ſont ſi odieux, qu'ils ont flétri même les noms des ſaints qu'on a oſé leur donner pour patrons. Il y en a où l'on voit des cages de fer, invention du cruel Louis XI. La plupart ont des réputations ſi infamantes par leurs punitions, qu'un jeune homme ou une jeune fille y ſont plus déshonorés, que s'ils avoient été enfermés dans des priſons publiques. Ainſi des religieux & des

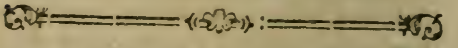
réligieuses ne rougissent pas de faire les viles fonctions de geoliers & de bourreaux, pour se former des revenus considérables. N'est-il pas bien étrange que des personnes consacrées à Dieu, qui prêchent par état l'humanité, la consolation & le pardon des injures, se soient faits les agens de la cruauté, de l'infamie & de la vengeance, pour acquérir des richesses ; & que d'un autre côté, les peuples aient vu s'élever ces maisons plus cruelles & plus déshonorantes que la Bastille, sans appercevoir la contradiction qu'il y avoit entre la doctrine & la conduite de ceux qui les établissoient ? C'est à l'état, & non à des religieux, à punir ceux qui troublent l'état.

Je desire encore que le clergé, ayant contribué par son superflu à détruire l'indigence source de tant de vices particuliers, combatte par son éloquence l'ambition, cette autre source des vices privés & publics ; qu'il en proscrive les premieres leçons dans nos écoles, où elles s'est introduite sous le nom d'émulation, & arme dès l'enfance les citoyens les uns contre les autres, en inspirant à chaque enfant d'être le premier ; que les prédicateurs de l'évangile sévissent au nom de Dieu, contre l'ambi-

tion des rois de l'Europe, qui résulte de l'éducation ambitieuse qu'ils font donner à leurs sujets, & qui, après avoir causé les malheurs de leurs peuples, fait encore ceux du genre humain ; que ces saints ministres de la paix attaquent les loix sacrileges de la guerre ; qu'ils cessent eux mêmes de décorer nos temples dédiés à la charité, avec des drapeaux obtenus par le sang des nations ; qu'ils s'opposent de tous leurs moyens à l'esclavage des negres, qui sont nos freres par les loix de la nature & de la religion ; qu'ils s'abstiennent de bénir les vaisseaux qui vont à la traite de ces infortunés, ainsi que les étendards autour desquels se rassemblent nos sanguinaires soldats ; qu'ils refusent leur ministere à tout ce qui contribue au malheur des hommes ; qu'ils répondent aux puissances qui voudroient les contraindre à consacrer les instrumens de leur politique, ce que la religieuse Théano répondit au peuple d'Athenes, qui vouloit l'obliger de proférer des malédictions contre Alcibiade, coupable cependant d'avoir profané les mysteres de Cérès : « Je suis religieuse pour prier » & bénir, & non pas pour détester & » maudire. » Que nos prêtres disent donc aux puissances ambitieuses : « Nous n'a-

» vons pas été envoyés pour exciter les
» hommes aux fureurs de la guerre,
» mais à la concorde, à l'amour & à la
» paix; pour bénir des vaisseaux de
» guerre, des vaisseaux négriers, des
» régimens; mais, à l'exemple de Jesus,
» des enfans, des noces & des mariages.»

Ainsi le clergé françois, en s'intéressant au sort des malheureux, se rendra cher aux hommes de toutes les nations. Il verra renaître dans le cœur des peuples son empire religieux, comme dans les premiers temps où il leur annonça l'évangile, & fit, au nom du Dieu de la paix, trembler les tyrans.

## VŒUX POUR LA NOBLESSE

PUISSE cette noblesse, qui, dans des siecles barbares, donna au peuple des exemples d'héroïsme en temps de guerre, & d'urbanité en temps de paix, lui en donner de toutes les vertus patriotiques dans un siecle éclairé! Je desire non-seulement qu'elle marche, comme autrefois, à la tête de ses guerriers, pour

le défendre contre les ennemis du déhors, & qu'elle en protege les foibles contre les ennemis du dedans, comme du temps des anciens chevaliers ; mais que s'élevant à la grandeur romaine, elle adopte dans son sein les familles plebéiennes qui s'illustreront par la vertu : ainsi les Catons & les Scipions furent adoptés par des familles patriciennes. Puisse-t-elle encore, à l'exemple de la noblesse romaine, se lier avec le peuple par les liens du mariage ! Auguste, au milieu de sa gloire, donna en mariage Julie, sa fille unique, au plébéien Agrippa ; & Tibere sur le trône, Drusille sa petite fille, & fille de Germanicus, à Lucius Cassius, « de race plébéienne antique & honorable, » dit Tacite. Nos rois eux-mêmes ont contracté plusieurs fois de pareils mariages. Henri IV, qui se piquoit d'être le premier gentilhomme de son royaume, épousa Marie de Médicis, qui descendoit d'une famille d'anciens négocians de Florence. A la vérité, la noblesse se rapproche aujourd'hui du peuple par des alliances plébéiennes ; mais si elles étoient plus fréquentes, & si elles n'avoient pas seulement la fortune pour objet, on ne verroit pas tant de filles nobles languir dans le celibat.

Par-tout où le peuple eſt mépriſé, la nobleſſe eſt malheureuſe. C'eſt le reſſentiment du peuple qui entretient parmi elle l'eſprit des guerres civiles & des duels Voyez les diſcordes éternelles de là nobleſſe polonoiſe ; voyez les anciennes factions des barons d'Angleterre, avant que la liberté eût rapproché d'eux leur peuple ; & celles de nos princes & de nos ducs avant Louis XIV, qui, par ſon deſpotiſme, mit à-peu-près tous ſes ſujets de niveau.

Par-tout où le peuple eſt mépriſé, la nobleſſe eſt de peu de conſidération. Là où il eſt ſerf, elle eſt domeſtique. Voyez la Pologne, où les laquais & juſqu'aux moindres ſerviteurs des grandes maiſons ſont de l'ordre des nobles. Quel gentilhomme françois ne préfere aujourd'hui le ſervice du peuple dans notre gouvernement monarchique, au ſervice d'un grand comme du temps du régime féodal ? Qui n'aimeroit mieux mille fois être un noble anglois vivant avec ſes fermiers, & balançant dans ſa chambre des pairs, ou même dans celle des communes, les intérêts de ſa nation & les deſtinées du monde, que d'être un naïre de l'Inde, qu'un homme du peuple n'oſe toucher, ſous peine de mort, mais qui

lui-même eſt obligé de ſacrifier ſa conſcience & ſa vie aux caprices du deſpote qui les ſoudoie.

O nobles, qui voulez élever votre ordre, élevez l'ordre du peuple ! Ce fut la grandeur du peuple romain qui fit la grandeur du ſénat romain. Plus un piédeſtal eſt haut, plus ſa colonne eſt élevée, plus la colonne eſt liée avec le piédeſtal, plus elle eſt ſolide.

Il eſt très-remarquable que les Romains n'accorderent les plus illuſtres marques de diſtinction, qu'à ceux de leurs citoyens qui avoient bien mérité du peuple. « La couronne civique, dit Pline, » étoit plus honorable, & donnoit plus » de privileges, que les couronnes mu» rales, obſidionales & navales, parce » qu'il y a plus de gloire à ſauver un ci» toyen, qu'à prendre des villes & à ga» gner des batailles. »

Ces marques d'illuſtration, réſervées aux ſeuls ſerviteurs du peuple, furent, du temps de la république, les vraies cauſes de la grandeur du ſénat romain, parce qu'on ne ſert un peuple que par des vertus ; mais elles le devinrent de ſa décadence, lorſque, du temps des empereurs, elles ne furent données qu'à ceux qui avoient bien mérité de la cour, parce

qu'on ne sert les courtisans qu'avec des vices.

Puisque nous vivons dans un siecle où les membres du corps politique ont encore des parties saines, sous un chef semblable à Marc-Aurele, je me sens entraîné à souhaiter que nous nous rapprochions en quelque sorte des anciens Romains. Je désirerois donc, pour lier la noblesse au peuple, & le peuple à la noblesse, qu'on créât un ordre de chevalerie, à l'imitation de la couronne civique. Cet ordre seroit donné à tout citoyen qui auroit bien mérité du peuple, dans quelque genre que ce pût être. Il conféreroit des privileges honorables, tels que le droit de séance aux assemblées des villages, des villes, des provinces, & même à l'assemblée nationale. Ils auroient, en certains jours de l'année, le privilege d'entrer chez le roi, & en tout temps chez les ministres, avec la prérogative d'y présenter des requêtes pour tous les hommes qui seroient dignes, par leurs vertus, de l'attention du gouvernement. La marque de cet ordre seroit une couronne de chêne brodée sur la poitrine, avec cette légende : *Pour le peuple.* L'Assemblée nationale pourroit seule présenter au roi les citoyens qu'elle

jugeroit dignes de cette illuſtration, qui ne pourroit être accordée & conférée que par ſa majeſté elle-même en perſonne.

Cet ordre du peuple ſeroit la nobleſſe perſonnelle pour ceux qui ne ſeroient pas nés nobles; car il n'y auroit plus à l'avenir d'ennobliſſement héréditaire, l'expérience de tous les temps & de tous les pays ayant appris que la vertu & le vice ne ſe tranſmettent point avec le ſang.

Quant aux nobles d'origine, ils conſerveroient pour leurs deſcendans leurs anciennes prérogatives; mais ils acquerroient, par cette nouvelle illuſtration, le pouvoir d'adopter un plébéien décoré du même ordre; & dans ce cas ſeulement, la nobleſſe deviendroit héréditaire dans l'adopté. Ainſi la nobleſſe deviendroit chere au peuple, puiſqu'il trouveroit en elle le ſeul moyen de perpétuer ſon élévation; & le peuple deviendroit cher à la nobleſſe, puiſqu'elle ne trouveroit qu'en lui le moyen de s'illuſtrer & de conſerver de grands noms prêts à s'éteindre. Si vous y joignez les alliances contractées par des mariages, nos patriciens & nos plébéiens ſe trouveroient rapprochés, non par les liens de l'argent, mais par ceux de la nature & de la vertu. Tels ſont mes vœux pour que le peuple s'éleve

vers la nobleſſe ſans orgueil, & que la nobleſſe deſcende vers le peuple ſans baſſeſſe.

D'un autre côté, comme cette même nobleſſe a quantité de parens, que leur pauvreté confond avec les dernieres claſſes du peuple, ainſi que je l'ai vu fréquemment dans nos provinces, ſur-tout en Brétagne, il eſt néceſſaire de lui ouvrir des moyens de ſubſiſtance. Je ſuis perſuadé que c'eſt dans cette intention qu'a été fait, il y a quelques années, l'article de l'ordonnance du département de la guerre, qui réſerve aux ſeuls gentilshommes, les places d'officiers dans les régimens. Mais des gentilshommes nés dans le ſein de l'indigence, ne peuvent jamais faire les fonctions d'un Officier ; car ce grade exige parmi nous, ſur-tout aujourd'hui, une éducation & des lumieres qu'on ne peut acquérir ſans la fortune.

Je me rappelle avoir vu, un jour, en baſſe-Normandie, un pauvre gentilhomme qui gagnoit ſa vie à faire des lions d'argile. Pour dire la vérité, ces lions ne reſſembloient guere à des lions ; mais enfin ils indiquoient dans leur auteur un ſentiment noble, que la pauvreté n'avoit point abattu, Ce ſentiment

même se propageoit au loin par son ouvrage. Quand un gentilhomme du canton un peu aisé avoit mis une couple de ces lions sur deux pilastres de terre & de caillou, à droite & à gauche de sa barriere, il appeloit, à l'imitation des princes, sa basse-cour une cour d'honneur.

J'aime à voir un homme, & sur-tout un gentilhomme, trouver en lui-même des ressources contre l'injustice du sort, &, comme un sapin sur un rocher, s'élever & se maintenir droit, malgré les tempêtes.

Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre les passions & l'ennui; mais dans l'indigence, c'est une ressource contre le besoin. La religion chez les Turcs, fait un devoir, même aux sultans, de savoir un métier & de s'en occuper. Je sais bien qu'un gentilhomme peut exercer un art libéral; mais pourquoi pas un art méchanique? Un art libéral ne sert guere que le luxe, & exige des talens enfans des passions: un art méchanique est nécessaire aux besoins des hommes, & ne demande que de la patience compagne de la vertu. A la vérité un noble, chez nous, peut faire du verre sans déroger; mais pourquoi pas de la pote-

rie? En voici, je crois, la raison: comme depuis long-temps, nous ne portons de respect qu'à la fortune, nous avons ennobli tous les états qui y menent, ou qui ne servent qu'à son luxe; or, comme le verre étoit fort rare dans son origine, il ne servoit qu'aux gens riches: il fut donc permis à un gentilhomme d'être verrier. C'est encore par la même raison qu'il lui est loisible d'être de la compagnie des Indes, fermier-général, acteur de l'opéra; comme si un gentilhomme en sabots pouvoit parvenir à ces brillans emplois! On lui permet, à la vérité, de placer ses enfans à l'école militaire; mais cette institution de Louis XV, destinée uniquement à la pauvre noblesse n'est guere une ressource pour elle aujourd'hui, parce qu'elle lui est souvent enlevée par des familles riches de son ordre, ou même de l'ordre plébéien, & que d'ailleurs elle est insuffisante.

Il me semble donc nécessaire de permettre aux pauvres gentilshommes l'exercice de toutes les professions; car si la noblesse consiste à être utile à la patrie, toutes les professions, & les plus communes sur tout, remplissent cet objet. Ce ne sont ni les arts, ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme; ce sont

ſont les vices. On a vu dans tous les temps des hommes illuſtres par des vertus patriotiques, ſortir de toutes les conditions. Agathocles, vainqueur de la Sicile, étoit fils d'un potier; le chancelier Olivier, d'un médecin; le Maréchal Faber, d'un libraire; Francklin, le libérateur de l'Amérique angloiſe, d'un imprimeur, & a été imprimeur lui-même. Chriſtophe Colomb, avant de découvrir le nouveau monde gagnoit ſa vie à faire des cartes de géographie. Il n'y a ſi petit état, qui ne puiſſe nourrir un grand homme.

En permettant à la nobleſſe d'exercer ſans déroger tous les arts de la paix, un royaume ne pourra tomber en léthargie par l'oiſiveté de ſes nobles, lorſqu'ils ſont riches, comme aujourd'hui en Eſpagne, en Portugal & en Italie; ni en convulſion par leur eſprit militaire, lorſqu'ils ſont pauvres, comme autrefois chez nous, & chez la plupart des peuples de l'Europe.

Nos hiſtoriens ne voient jamais que les réſultats de nos maux, parce qu'ils ne les attribuent qu'à la politique; les cauſes morales qui les occaſionnent leur échappent toujours: c'eſt qu'ils ne s'occupent que de la fortune des rois, & que les intérêts du genre humain leur ſont

indifférens. Ils rapportent les guerres perpétuelles de l'Europe, à l'ambition de ses princes, & ils ont raison ; mais il est très important de remarquer que l'ambition des princes, & les guerres tant intérieures qu'extérieures qui en ont été la suite, ont eu pour premiere cause, dans chaque état, l'ambition des nobles, qui étant en grand nombre & n'ayant d'autre moyen de subsister que la profession militaire, porterent leurs princes à la guerre & aux conquêtes, afin d'avoir pour eux-mêmes des grades, des pensions & des gouvernemens. L'opinion des rois ne se forme que des opinions de leurs courtisans. Ainsi dans les pays où le clérgé est nombreux & pauvre, il en est résulté par les controverses, quantité de guerres spirituelles qui ont fait également le malheur des peuples, mais qui ont donné à ceux qui les ont entreprises & soutenues, des bonnets de docteur, des benefices, des évêchés & des chapeaux de cardinal. Aujourd'hui que les puissances de l'Europe, éclairées par leurs intérêts pécuniaires, portent leur ambition vers le commerce, ce ne sont point les corps du clergé & de la noblesse qui nous attirent des querelles nationales ; ce

ſont les corps du commerce. Combien de guerres ont été excitées juſqu'aux extrémités du monde, par les compagnies européennes des Indes, de l'Aſſiento, des Moluques, des Philippines, de Guinée, du Sénégal, de la mer du Sud, de la baie d'Hudſon, &c.? La derniere guerre qui a mis en armes l'Angleterre, la France, l'Eſpagne, le Portugal, la Hollande, le cap de Bonne-Eſpérance, les Indes orientales, les deux Amériques, & qui néceſſite aujourd'hui nos états-généraux, doit ſon origine à la compagnie angloiſe de la Chine, qui vouloit obliger les habitans de Boſton de payer un impôt ſur le thé. Ainſi les derniers orages qui ont troublé le repos du monde ſont ſortis d'une théiere.

Ce ſont les corps dont l'ambition ſe combine, avec celle de notre éducation, qui nous rendent ſi mobiles, nous autres Européens. Ce ſont les corps qui perdent la patrie, en rapportant la patrie à eux-mêmes, & en privant le peuple de ſes relations naturelles. Ce qui perd les ſciences dans un pays, c'eſt lorſque des compagnies de docteurs s'interpoſent entre le peuple & les lumieres, ainſi qu'il eſt arrivé en Eſpagne, en Italie & chez

nous. Ce qui perd l'agriculture & le commerce, c'eſt lorſque de compagnies de monopoleurs ſe mettent entre le peuple & les récoltes ou les manufactures. Ce qui perd les finances, c'eſt lorſque des compagnies d'agioteurs ſe mettent entre le peuple & le tréſor royal. Ce qui perd une monarchie, c'eſt lorſqu'un corps de nobles ſe met entre le peuple & ſon monarque, comme en Pologne. Ce qui perd une religion, c'eſt lorſqu'un corps de prêtres ſe met entre le peuple & Dieu, comme chez les Grecs du bas-empire & ailleurs. Enfin ce qui fait la ruine & le malheur du genre humain, c'eſt lorſqu'une patrie elle-même intolérante comme les corps qui la compoſent, ſe met entre les autres patries ; & veut avoir à elle ſeule la ſcience, le commerce, la puiſſance & la raiſon de tout l'univers.

Il eſt donc bien néceſſaire de lier aux intérêts du peuple les intérêts des corps qui n'en doivent être que les membres, puiſqu'ils en entraînent la ruine lorſqu'ils ont des intérêts particuliers, & qu'au lieu d'être ſes véhicules, ils deviennent ſes barrieres. Il n'eſt pas moins néceſſaire de réformer l'éducation publique, puiſque les corps ne doivent leur eſprit ambitieux qu'à l'éducation européenne,

qui dit à chaque homme dès l'enfance : » Sois le premier ; » & à chaque corps ; » sois le maître. »

Les moyens d'illustration & d'ennoblissement étant réservés désormais aux seuls citoyens qui auront bien mérité du peuple, la noblesse & le peuple se trouveront liés par les liens mutuels de la bienveillance, qui doit rapprocher tous les hommes, mais sur-tout ceux de la même nation.

Ménénius Agrippa rapprocha le peuple romain de son sénat, par l'allégorie des membres qui tomberent en langueur en refusant de travailler pour l'estomac : mais qu'auroit-il dit, si le sénat romain lui-même s'étoit séparé de son peuple, & n'eût voulu rien avoir de commun avec lui ? Dans son ingénieux apologue, le sénat qui régissoit l'empire pouvoit être comparé aux parties précordiales du corps humain ; mais parmi nous l'autorité étant monarchique, la noblesse ne peut être regardée à plusieurs égards que comme les mains armées de la nation. Le peuple, du sein duquel sortent les soldats, partage avec elle ce service, & par ses travaux, ses arts & son industrie, doit se considérer de plus comme les mains laborieuses du corps

politique : il en eſt auſſi les yeux, la voix & la tête, puiſque c'eſt de lui que viennent la plupart des ſavans, des orateurs & des philoſophes qui l'éclairent, ainſi que des magiſtrats qui le régiſſent : enfin il en eſt le corps proprement dit, puiſque les autres corps lui doivent leur exiſtence, n'exiſtent eux-mêmes que pour lui, & ne ſont par rapport à lui, que ce que ſont les membres par rapport au corps humain. Dans notre état monarchique, ce n'eſt point la nobleſſe qu'on peut comparer au cœur & à l'eſtomac du corps politique, c'eſt la royauté ; & c'eſt ce qu'a fort bien ſenti le judicieux La Fontaine, en nous appliquant l'apologue de Ménénius. Voici comme il peint les fonctions royales & celles du peuple, dans ſa fable des membres & de l'eſtomac.

Je devois par la royauté
Avoir commencé mon ouvrage ;
A la voir d'un certain côté,
Meſſer Gaſter (1) en eſt l'image :
S'il a quelque beſoin, tout le corps s'en reſſent.
De travailler pour lui les membres ſe laſſant,
Chacun d'eux réſolut de vivre en gentilhomme,
Sans rien faire, alléguant l'exemple de Gaſter.
Il faudroit, diſoient-ils, ſans nous qu'il vécût d'air :

(1) *Gaſter*, mot grec qui ſignifie l'eſtomac : c'eſt de lui que vient ſuc gaſtrique, c'eſt-à-dire, ſuc nourricier.

Nous ſuons, nous peinons comme bêtes de ſomme;
Et pour qui? pour lui ſeul nous n'en profitons pas,
Notre ſoin n'aboutit qu'à fournir ſes repas.
Chômons, c'eſt un métier qu'il veût nous faire apprendre.
Ainſi dit, ainſi fait: les mains ceſſent de prendre,
Les bras d'agir, les jambes de marcher:
Tous dirent à Gaſter qu'il en allât chercher
Ce leur fut une erreur dont ils ſe repentirent:
Bientôt les pauvres gens tomberent en langueur;
Il ne ſe forma plus de nouveau ſang au cœur:
Chaque membre en ſouffrit, les forces ſe perdirent:
Par ce moyen, les mutins virent
Que celui qu'ils croyoient oiſif & pareſſeux;
A l'intérêt commun contribuoit plus qu'eux.
Ceci peut s'appliquer à la grandeur royale;
Elle reçoit & donne, & la choſe eſt égale:
Tout travaille pour elle, & réciproquement
Tout tire d'elle l'aliment.
Elle fait ſubſiſter l'artiſan de ſes peines,
Enrichit le marchand, gage le magiſtrat,
Maintient le laboureur, donne paye au ſoldat,
Diſtribue en cent lieux ſes graces ſouveraines,
Entretient ſeule tout l'état.
Ménénius le ſut bien dire.
La commune (2) s'alloit ſéparer du ſénat:
Les mécontens diſoient qu'il avoit tout l'empire,
Le pouvoir, les tréſors, l'honneur, la dignité,
Au lieu que tout le mal étoit de leur côté:
Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.
Le peuple hors des murs étoit déja poſté,
La plupart s'en alloient chercher une autre terre,
Quand Ménénius leur fit voir

(2) *Commune*, mot qui, chez nous, a ſignifié de tout temps le peuple, & qui a été remplacé, depuis peu, par celui de tiers etat, « parce que, dit Jean-» Jacques, l'intérêt particulier de deux ordres a » été mis au premier & ſecond rang, & l'intérêt » public ſeulement au troiſieme. »

Qu'ils étoient aux membres semblables ;
Et par cet apologue, insigne entre les fables,
Les ramena dans leur devoir

Pour moi qui n'ai pas le talent de mettre en vers simples & charmans les leçons profondes de la politique, je me contenterai de rapporter en prose bien commune, une fable indienne, plus convenable que l'apologue romain aux rapports de notre noblesse, & même du clergé avec le peuple.

LES PALMES ET LE TRONC DU PALMIER.

Le palmier, le plus élevé des arbres fruitiers, portoit autrefois, comme les autres arbres, ses fruits dans ses rameaux. Un jour les palmes, fieres de leur élévation, & de leurs richesses, dirent à leur tronc : « Nos fruits sont la joie du » désert, & nos feuillages toujours verds » en sont la gloire. C'est sur nous que » les caravanes dans les plaines, & les » vaisseaux le long des rivages reglent » leur cours. Nous nous élevons si haut, » que le soleil nous éclaire avant son » aurore, & même après son coucher. » Nous sommes les filles du ciel ; nous » vivons le jour de sa lumiere, & la nuit » de ses rosées. Pour vous, enfant » obscur de la terre, vous ne buvez » que des eaux souterraines, & vous ne

» respirez que sous nos ombrages : votre
» pied est toujours caché dans les sables ;
» votre tige n'est couverte que d'une
» écorce grossiere, & si votre tête peut
» prétendre à quelque honneur, ce n'est
» qu'à celui de nous porter. » Le tronc
leur répondit : « Filles ingrates, c'est moi
» qui vous ai donné la naissance, & c'est
» du sein des sables que ma seve vous
» nourrit, engendre vos fruits pour me
» reproduire, & vous éleve vers les cieux
» pour les conserver : c'est ma force
» qui préserve à cette hauteur, votre
» foiblesse de la fureur des vents. » A peine
il avoit parlé, qu'un ouragan sorti de
la mer des Indes vint ravager la contrée.
Les palmes se renversent, se redressent,
se froissent les unes contre les autres, &
se dépouillent en gémissant de leurs
fruits. Cependant le tronc tient bon,
il n'est aucune de ses racines qui ne tire
& ne soutienne du sein de la terre les
palmes agitées au haut des airs. Le calme
revenu, les palmes, qui n'avoient plus
que des feuilles, offrirent à leur tronc de
mettre à l'avenir leurs fruits en commun
sur sa tête, & de les préserver de leur
mieux en les couvrant de leurs feuillages.
Le palmier y consentit, & depuis cet accord, cet arbre porte au haut de sa tige

ſes longs régimes de fruits juſques dans la région des vents, ſans craindre les tempêtes : ſon tronc eſt devenu le ſymbole de la force, & ſes palmes celui de la vertu & de la gloire.

Le palmier, c'eſt l'état ; ſon tronc & ſes fruits, c'eſt le peuple & ſes travaux ; les ouragans ſont ſes ennemis ; les palmes de l'état ſont les naïres & les brames, quand ils ſont les amis du peuple.

## VŒUX POUR LE PEUPLE.

C'Est un nom bien étrange que le nom de *tiers-état* donné en France au peuple, c'eſt-à-dire, à plus de vingt millions d'hommes, par le clergé & la nobleſſe, qui tous deux enſemble ne ſont tout au plus, que la quarantieme partie de la nation. Je ne crois pas que cette dénomination ait lieu dans aucun pays du monde. Qu'auroit dit le peuple romain, dont la nation étoit, comme la nôtre, diviſée en trois ordres ſous les empereurs, ſi ſes ſénateurs & ſes chevaliers lui euſſent donné le nom de tiers-état ? que diroit le peuple anglois, s'il étoit qualifié ainſi par

les lords & les évêques de ſa chambre haute ? Le peuple françois eſt-il moins reſpectable aux ordres qu'il entretient pour ſa proſpérité & ſa gloire ?

Par tout pays le peuple eſt tout : mais ſi on le conſidere comme un corps iſolé, relativement aux autres corps qui conſtituent l'état avec lui, il eſt, comme nous l'avons vu, le premier en ancienneté, en utilité, en nombre & en puiſſance, puiſque la puiſſance des autres corps émane de lui, & n'exiſte que pour lui.

Il me ſemble donc juſte que le corps du peuple conſerve ſon nom propre, ainſi qu'ont fait les corps du clergé & de la nobleſſe, & qu'on l'appelle l'ordre du peuple. On peut ſubſtituer encore au nom de tiers-état, celui de communes, ainſi qu'il eſt d'uſage en Angleterre, & qu'il l'a été fréquemment chez nous. Ce nom de communes caractériſe en particulier le peuple de chaque province du royaume, déſigné de tous temps par les noms de communes du Dauphiné, de la Bretagne, de la Normandie, &c. qui toutes enſemble forment les communes du royaume. Ce nom de communes n'a jamais été donné qu'au peuple, ainſi qu'on peut le prouver par l'autorité des

écrivains qui ont le mieux connu la valeur des expressions, entre autres par celle de La Fontaine. En effet, les intérêts du peuple sont communs non seulement à chaque province, mais aux autres ordres de la nation, parce que son bonheur fait le bonheur général. Il n'en est pas de même des intérêts des autres ordres qui leur sont particuliers. D'un autre côté, le nom de tiers état donné au peuple suppose, comme l'a fort bien remarqué Jean-Jacques, que son intérêt n'est que le troisieme, quoiqu'il soit de sa nature le premier. Or comme les hommes forment à la longue leurs idées, non sur les choses, mais sur les mots, la justice demande que le surnom de tiers-état, imposé au peuple depuis quelques siecles par des corps privilégiés, parce qu'il leur rappelle leurs privileges, soit remplacé par celui de communes qu'il a eu de tout temps, afin qu'il leur rappelle à tous l'intérêt commun. *Salus populi suprema lex esto*; Que le salut du peuple soit la loi suprême.

De bons patriotes, touchés du sort malheureux des gens de la campagne, ont proposé d'en faire un corps différent de ceux des villes; mais on doit bien s'en garder. La division en corps entraî-

ne la diviſion en intérêts. Les payſans doivent être ſuffiſamment repréſentés dans les aſſemblées provinciales & dans l'aſſemblée nationale ; leurs demandes doivent y être miſes au premier rang ; mais il me paroît fort dangereux d'y diſtinguer les communes des campagnes de celles des villes, car leurs intérêts ſont les mêmes : le commerce des villes ne proſpere que par le travail des campagnes, & le travail des campagnes que par le commerce des villes.

La puiſſance d'une nation dépend de ſon ſemblable. Les branches ſupérieures d'un arbre peuvent diverger, mais non pas les fibres de ſon tronc, qui doivent être raſſemblées ſous la même écorce. Si l'on pouvoit diviſer le tronc d'un arbre en branches, on ne feroit d'un chêne qu'un buiſſon ; mais ſi on réuniſſoit toutes les branches d'un buiſſon dans un ſeul tronc, d'un buiſſon on pourroit faire un chêne. Ce ſont des images bien naïves de ce qui eſt arrivé à pluſieurs états. Que de royaumes ſont devenus buiſſons dans de vaſtes terrains, parce que leur tronc ne ſe ramifie qu'en nobles ou prêtres ! voyez l'Eſpagne & l'Italie. Que de républiques & de monarchies ſont devenues des chênes, des cedres

& des palmiers, dans les petits terrains, parce que la nobleſſe & le clergé s'y ſont conglomérés avec le peuple, & n'ont eu avec lui qu'un intérêt commun! voyez la Hollande & l'Angleterre. Rappellez-vous la force de l'empire romain, où les nobles ne connoiſſoient de gloire que celle du peuple.

Je le répete, la puiſſance d'une nation dépend de ſon enſemble: les malheurs de notre peuple ſont venus de ce que le clergé & la nobleſſe y ont fait deux ordres ſéparés de ſes intérêts: ces maux n'ont commencé a s'affoiblir que quand le deſpotiſme, les mœurs, & ſur-tout la philoſophie, les en ont rapprochés. Il n'en eſt pas moins vrai qu'il faut à l'harmonie d'un état, ainſi qu'à celle de l'Europe, des puiſſances qui ſe balancent; mais il n'y aura toujours que trop d'intérêts qui diviſeront les hommes dans la même ſociété ne fût-ce que ceux de la fortune. Les corps de la nobleſſe & du clergé, dans notre ordre politique, devroient être le contraire de ce qu'ils ſont: au lieu d'être réunis entre eux contre le peuple, ils devroient lutter l'un contre l'autre pour ſes intérêts, comme les peuples de l'Europe luttent pour la liberté de ſon commerce, de ſa navigation, de ſa pê-

che, ou par tel autre prétexte qui intéresse le droit naturel des hommes. C'est ce droit qu'ils invoquent sans cesse. La commune de France devroit se régir, au moins quant à la forme, par les mêmes loix que la commune du genre humain.

En parlant des moyens de rapprocher du peuple le clergé & la noblesse, j'ai indiqué aussi ceux de rapprocher le peuple de ces deux corps, non par le sentiment de l'ambition, qui n'est propre qu'à diviser les membres d'un état : mais par celui de la vertu qui les réunit. Notre peuple n'a que trop de penchant à s'élever ; l'éducation & l'exemple le poussent sans cesse en haut. Il faut l'inviter, non à monter, non à descendre, mais à se tenir en place : il ne lui convient d'être ni tyran, ni esclave ; il doit lui suffire d'être libre. La vertu tient en toutes choses le milieu ; c'est aussi là où est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. Je desire donc qu'aucun bourgeois ne desire jamais de sortir de l'ordre du peuple ; mais s'il y sent les inquiétudes de la gloire, qu'il reste encore dans son ordre ; car il n'y a point d'état qui ne lui présente une carriere capable de satisfaire même la plus vaste ambition.

O plébéien, qui ne trouvez aucune gloire comparable à celle que donne la naiſſance, & qui rougiſſez d'être homme parce que vous n'êtes pas gentilhomme, êtes-vous légiſte ? ſoyez le défenſeur de la vertu, & la terreur du crime. Nouveau Dupaty, enlevez à nos codes barbares leurs innocentes victimes; faites la guerre à nos Verrès & à nos Catilina; prenez en main les cauſes des nations, & ſongez qu'avec les foudres de l'éloquence, Ciceron a protégé des Rois, & que Démoſthene en a fait trembler. N'êtes-vous qu'un ſimple commerçant ? c'eſt le commerce qui vivifie les empires; c'eſt au commerce que les deux plus riches états de l'Europe, la Hollande & l'Angleterre, doivent leur puiſſance: c'eſt par le commerce que leurs marchands voient à leur ſolde, non-ſeulement une foule de gentilshommes, mais des princes & des ſouverains. Le commerce même éleve ſur le trône. Rappelez-vous ces anciens négocians de Florence, qui ont regné dans leur patrie, & ont donné deux reines à la vôtre. Seriez vous un malheureux navigateur, errant comme Ulyſſe de mers en mers, loin de votre pays ? vous êtes l'agent des nations: non-ſeulement vous pourvoyez

à leurs beſoins, mais vous leur communiquez ce qu'il y a de plus précieux chez les hommes, après la vertu, les arts, les ſciences & les lumieres. Ce ſont les hommes de votre état qui ont fait connoître les îles aux îles, les nations aux nations, & les deux mondes l'un à l'autre : ſans eux, le globe, avec ſes plus rares productions, nous ſeroit inconnu. Songez à la gloire de Chriſtophe Colomb, à laquelle nulle gloire, même royale, n'eſt comparable, puiſque lui ſeul a changé, par la découverte de l'Amérique, les beſoins, les jouiſſances, les empires, les religions & les deſtins de la plupart des peuples du monde. Etes-vous, au contraire, un artiſte toujours ſédentaire, comme Théſée dans les enfers ? oh ! combien de routes vous ſont ouvertes du ſein du repos, vers une gloire innocente ! combien vous en préſentent la peinture, la ſculpture, la gravure, la muſique ; dont les productions raviſſent de plaiſir & d'admiration ! Combien d'artiſtes même dont les noms ſeront célebres à jamais, quoique leurs ouvrages n'exiſtent plus ; tant les hommes ſont avides de ſuivre les traces céleſtes de leur génie, & de recueillir juſqu'aux paillettes d'or que roule, avec les ſiecles, le brillant

fleuve de leur renommée ! Eſt il quelque noble Européen dont le nom doive durer & s'illuſtrer autant que ceux des Phidias & des Apelles, qui jouiſſent depuis deux mille ans, des hommages de la poſtérité, & qui ont compté pendans leur vie, des Alexandres au nombre de leurs courtiſans ? N'êtes-vous qu'un philoſophe, à qui perſonne ne fait la cour ? conſidérez que vous ne la faites vous même à perſonne. Les nobles dépendent des rois, & les philoſophes ne relevent que de Dieu : les nobles vivent en gentilshommes, & vous en homme, ce qui eſt bien plus noble. Sans les philoſophes, les peuples égarés par de vaines illuſions, ne connoîtroient ni les loix, ni l'enſemble de la nature. Ils ſont les ſources premieres des arts, du commerce & des richeſſes des nations. Rappelez vous les admirables découvertes de Galilée, qui le premier peſa l'air, & démontra le mouvement de la terre autour du ſoleil ; & cette foule d'hommes illuſtres qui ont étendu la ſphere de l'eſprit humain dans l'aſtronomie, la chymie, la botanique, &c... Ils ſont les époques les plus mémorables des ſiecles, & leur gloire durera autant que celle de la nature dont ils ſont les enfans. Etes-vous homme de

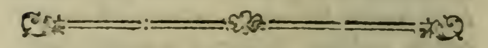
lettres ! c'eſt vous qui diſtribuez la gloire aux autres hommes. Illuſtres écrivains ! ſemblables à la Vénus de Lucrece, ſans vous rien ne ſe fait d'agréable dans la ſphere de l'intelligence, & n'eſt permanent dans les champs de la mémoire. Soit que vous vous livriez à la poéſie, à la philoſophie ou à l'hiſtoire, vous êtes le plus ferme appui de la vertu. C'eſt par vous que les nations ſe lient d'intérêt & d'amitié d'une extrémité du monde à l'autre, & des ſiecles paſſés aux futurs. Sans vous, les rois & leurs peuples s'écouleroient, ſans laiſſer d'eux aucun ſouvenir. Tout ce qu'il y a de fameux parmi les hommes vous doit ſa célébrité, & vos propres noms ſurpaſſent en ſplendeur les noms de ceux que vous illuſtrez. Quelle gloire égala jamais celle d'Homere, dont les poëmes ſervirent à régler les anciennes républiques de la Grece, & dont le génie, depuis vingt-ſix ſiecles, préſide encore parmi nous aux lettres, aux beaux arts, aux théâtres & aux académies ?

N'êtes vous, après tout, qu'un payſan obſcur attaché à la culture de la terre : oh ! ſongez que vous exercez le plus noble, le plus aimable, le plus néceſſaire & le plus ſaint de tous les arts, puiſque c'eſt l'art de Dieu même. Mais ſi ce

poiſon de la gloire, inſpire chez vous dès l'enfance à toutes les conditions, par l'émulation, fermente dans vos veines ; ſi vous avez beſoin des vains applaudiſſemens des hommes, au milieu de vos paiſibles vergers ; rappellez vous tous les maux que la gloire traîne après elle, l'envie des petits, la jalouſie des égaux, la perfidie des grands, l'intolérance des corps, l'indifférence des rois. Songez au ſort de ces hommes que j'ai nommés parmi ceux qui ont le mieux mérité de leur patrie & de la poſtérité ; à la tête de Cicéron, coupée par Popilius Léna, ſon propre client, & clouée à cette même tribune qu'il avoit autrefois honorée de ſon éloquence ; à Démoſthene, pourſuivi par l'ordre des Athéniens qu'il avoit défendus contre Philippe, juſques dans le temple de Neptune de l'île de Calauria, & ſe hâtant d'avaler du poiſon, pour trouver dans la mort un refuge plus aſſuré que celui des autels. Songez au poignard qui tua un des Médicis dans cette même ville qu'ils avoient comblée de leurs bienfaits ; aux fers qui attacherent Colomb, au retour de ſon ſecond voyage du nouveau monde, & qu'il fit mettre en mourant dans ſon tombeau, comme un monu-

ment de l'ingratitude des rois qu'il avoit ſi magnifiquement ſervis ; à Galilée dans les priſons de l'inquiſition, forcé de ſe rétracter à genoux de la vérité ſublime qu'il avoit démontrée ; à Homere aveugle & mendiant, chantant de porte en porte ſes poëmes ſublimes, chez ces mêmes Grecs qui devoient un jour y chercher l'origine de leurs rois & de leurs plus illuſtres républiques. Rappelez-vous en France le Pouſſin couvert de gloire dans toute l'Europe, excepté dans ſa patrie, obligé d'aller demander dans une terre étrangere de la conſidération & du pain ; Deſcartes fugitif en Suede, après avoir éclairé ſon pays des premiers rayons de la philoſophie ; Fénelon exilé dans ſon dioceſe, pour avoir aimé Dieu plus que ſes miniſtres, & les peuples plus que les rois. Enfin, repréſentez-vous cette foule d'hommes célebres & infortunés, qui déchirés en ſecret par les calomnies même de leurs propres amis, languirent dans le mépris & la pauvreté, &, ſans avoir ſeulement la conſolation d'être plaints, eurent la douleur de voir les honneurs & les récompenſes qui leur étoient dus, donnés à d'indignes rivaux. Alors vous bénirez votre obſcurité, qui vous permet au moins de re-

cueillir le fruit de vos travaux, & l'estime de vos voisins ; d'élever une famille innocente à l'ombre de vos vergers, & d'atteindre dans une vie si orageuse, à la seule portion du bonheur que la nature ait répartie aux hommes. Pendant que les tempêtes brisent les cedres sur le haut des montagnes, l'herbe échappe à la fureur des vents, & fleurit en paix au fond des vallées.



## VŒUX POUR LA NATION.

LA nation est formée de l'harmonie des trois ordres, du clergé, de la noblesse & du peuple, sous l'influence du roi qui en est le modérateur. Les députés de ces trois ordres se rassemblent aujourd'hui dans l'assemblée nationale, à-peu près dans le nombre de 300 pour le clergé, de 300 pour la noblesse & de 600 pour le peuple.

Comme les deux premiers ordres ont réuni leurs intérêts depuis plusieurs siecles, on peut les considérer comme formant un seul corps qui balance celui

du peuple ; il en résulte donc deux puissances qui réagissent l'une contre l'autre, & dont le contre-poids est nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, à l'harmonie de tout gouvernement moderne. Le roi donc peut tenir la balance monarchique en équilibre, en appuyant le peuple de sa puissance, en cas que le clergé & la noblesse tendissent à l'aristocratie ; ou en dirigeant du côté des deux premiers ordres, si le peuple pesoit vers la démocratie. Dans cette hypothese, j'ai comparé l'état à une balance romaine ; les deux puissances, à deux leviers d'une grandeur inégale : & la royauté, au poids qui court le long du plus grand, pour soulever les fardeaux.

Nous avons vu le peuple, par son nombre, représenter le grand bras de la balance, & le clergé avec la noblesse, le petit bras ; mais ce petit bras est d'une si grande pondération, que l'effet du grand est nul, si le roi ne pese de son côté. C'est du côté du clergé & de la noblesse que sont les dignités & les bénéfices ecclésiastiques & militaires, la meilleure partie des terres du royaume, la disposition de tous les emplois,

& même l'influence des parlemens ; ces anciens peres du peuple, ainsi que les vœux de beaucoup de plébéiens, qui cherchent à se rapprocher des premiers par des ennoblissemens, ou s'en laissent subjuguer, par l'espoir des protections, & par le seul respect d'une grande naissance.

Si la puissance du peuple, dont le nombre est au moins quarante fois plus considérable que celui du clergé & de la noblesse, s'est affoiblie de siecles en siecles, au point de perdre toutes ses prérogatives & son équilibre contre leur puissance réunie, j'en conclus que les députés du peuple ne sont pas en nombre suffisant dans l'assemblée nationale, où ils ne sont qu'en nombre égal à ceux des autres ordres.

A la vérité, on compte que, dans le corps du clergé, les curés se rapprocheront des députés des communes, à cause des liens du sang ; mais ne seront-ils pas encore plus portés à se rapprocher de leurs évêques, à cause des liens de l'intérêt ? L'esprit de corps ne l'emporte-t il pas sur l'esprit de famille ? Les députés des communes n'ont donc à opposer aux députés

putés des deux premiers ordres, que la misere de 20 millions d'hommes, ou le désespoir qui en est le résultat.

Ils ne peuvent balancer le sentiment de l'intérêt de ces corps, que par le sentiment de l'intérêt du peuple d'où dépend la conservation publique. Ainsi, soit qu'ils votent par ordre ou par tête, la lutte est inégale pour eux; car ils ont à craindre de la part des deux autres ordres, de perdre des voix par les attraits de la fortune, tandis qu'ils n'ont d'espérance d'y en gagner, que par ceux de la vertu.

Nous avons comparé l'état à un arbre, dont les corps particuliers divergeoient en branches, & dont le peuple formoit le tronc. Nous avons vu que plus les branches se multiplient, plus le tronc étoit affoibli: mais si, par une monstruosité, dont la nature ne nous montre pas d'exemples, les branches étoient plus puissantes que le tronc lui-même, l'arbre seroit facilement renversé.

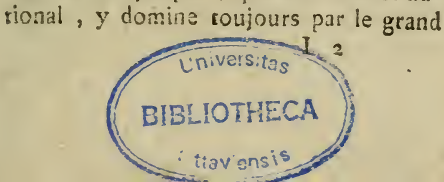
Pour rendre plus sensible l'harmonie nécessaire entre les diverses parties de l'état, je me servirai d'une image déja bien ancienne. La nation peut se représenter comme un vaisseau; le peuple,

avec ses travaux, ses arts & son commerce, en est la carene, chargée d'agrès, de provisions & de marchandises dont la cargaison fait l'objet du voyage. C'est à la carene que se proportionnent toutes les parties du vaisseau. La noblesse peut se rapporter aux batteries qui le défendent ; le clergé, aux voiles & à la mâture qui le font mouvoir ; les opinions politiques, morales & religieuses, aux vents qui le poussent tantôt à droite, tantôt à gauche ; l'administration, aux cordages & aux poulies, qui en varient la manœuvre ; la royauté, au gouvernail qui dirige sa course, & le roi au pilote. C'est donc à l'intérêt du peuple que le roi doit veiller principalement, comme un pilote veille à la carene du vaisseau ; car si ses hauts sont trop chargés par une mâture trop élevée, ou par une artillerie trop pesante, elle est en danger de renverser. Elle est encore en péril de couler bas, si des vers la rongent sans bruit, & y font des voies d'eau.

En suivant cette allégorie, la puissance du peuple doit surpasser en pondération celle des deux autres corps, afin que le vaisseau de l'état soit toujours ramené

dans ſon équilibre. Or il arrive, avec le temps, dans un état, ce qui arrive, pendant le cours d'un voyage, dans un vaiſſeau, dont la carene s'allege de plus en plus par la conſommation des vivres & des agrès, qui ſont portés des parties inférieures du vaiſſeau dans ſes parties ſupérieures. Ainſi le peuple tend toujours à monter vers les corps du clergé & de la nobleſſe, par l'appât des bénéfices & des ennobliſſemens. Le roi doit donc oppoſer le fort du gouvernail aux deux forces prépondérantes du clergé & de la nobleſſe, en faveur de celle du peuple, qui a beſoin du contre-poids de la puiſſance royale pour les balancer. Il en réſulte donc la néceſſité d'augmenter le nombre des députés des communes dans l'aſſemblée nationale, afin de donner au roi même la facilité de conſerver ſa propre puiſſance, qui ne conſiſte que dans l'équilibre politique. C'eſt la prépondérance en nombre des députés des communes ſur ceux de la chambre haute, qui aſſure en Angleterre la conſtitution de l'état. Voila pourquoi dans les tempêtes publiques, il eſt ramené fort aiſément dans ſon équilibre, parce que l'intérêt du peuple, qui eſt l'intérêt national, y domine toujours par le grand





nombre de ses représentans. Au contraire on peut comparer plusieurs états de l'Europe, remarquables en effet par leur foiblesse (parce que le clergé, ou la noblesse, ou tous les deux ensemble, dominent sans le concours du peuple), à des vaisseaux renversés sur le côté par le poids de leurs parties supérieures, qui sont incapables d'aucune manœuvre, qui flottent encore parce que la mer qui les environne est tranquille, mais qui, à la moindre tempête, courent risque d'être tout-à-fait submergés.

En attendant que l'expérience nous ait appris dans quelle proportion le clergé & la noblesse d'une part, & les communes de l'autre, doivent avoir des députés dans l'assemblée nationale pour y conserver un équilibre de puissance, il me semble nécessaire de la régler suivant certains principes, sans lesquels il est impossible d'y former aucun projet sage, & encore moins de l'exécuter.

1°. Le premier principe qu'on doit y poser c'est qu'aucune proposition n'y soit reçue ou rejettée par acclamation, mais qu'il soit donné au moins un jour pour que chaque député en délibere & en donne son avis par écrit, afin qu'il puisse conserver, par l'examen, la liberté de

ſon jugement, & par le ſcrutin, celle de ſon ſuffrage.

Un des inconveniens qui m'ont éloigné le plus de nos aſſemblées, & je parle des plus graves, c'eſt la légéreté de leurs jugemens, & la peſanteur du mien. Je n'y ai jamais entendu propoſer aucune queſtion, qu'elle n'ait été décidée avant que j'aie eu ſeulement le temps de l'examiner. Je ne ſuis pas le ſeul qui me ſois trouvé dans ce cas. Un voyageur célebre, qui avoit fait le tour du monde, ſe trouva fort embarraſſé à ſon retour à Paris. Ses compatriotes & ſes amis, gens ſavans, le queſtionnoient tous à-la-fois ſur ce qu'il avoit vu dans les pays étrangers. Il ne ſavoit comment les ſatisfaire; mais il ſe trouva bientôt fort à ſon aiſe, parce qu'il s'apperçut que les queſtionneurs de ſa droite répondoient ſur-le-champ & définitivement à ceux de ſa gauche, & ceux de ſa gauche à ceux de ſa droite, de ſorte qu'il ne lui reſtoit qu'à garder le ſilence. Ponr moi, je l'avoue, je ne me déciderois pas ſur-le-champ à accepter une ſimple invitation de dîner à la campagne, que j'aime beaucoup, ſans y avoir penſé quelque temps, & tout ſeul. Il faut auparavant que je me repréſente, non le temps qu'il fera, mais

le caractere du maître & de la maîtresse de la maison, celui de leurs amis, de leurs cousins, de leurs beaux esprits, de leurs alentours, de leurs survenans; de peur qu'au lieu d'aller à une partie de plaisir, je n'aille à une partie de déplaisir, ainsi qu'il m'est arrivé plus d'une fois, faute d'y avoir suffisamment réfléchi.

Pour revenir à nos assemblées publiques, quel en est le membre qui voudroit décider sur le champ d'une proposition d'où dépendroit sa fortune particuliere? à combien plus forte raison ne doit-il pas le faire, lorsqu'il s'agit de la fortune nationale? Il faut donc que chacun d'eux y examine à loisir ce qu'il veut décider pour tous & pour toujours; il faut de plus qu'il donne son sentiment, non de vive voix, à la maniere françoise, mais par écrit, à la maniere des Romains. Rien n'est plus contraire à la sagesse des délibérations que les acclamations. Si celui qui fait une motion a une voix forte, de l'audace & des partisans comme en ont tous les ambitieux, il entraîne la multitude, qui ne résiste guere à ceux qui font beaucoup de bruit; il fera sur-le-champ adopter à toute une assemblée les projets les plus dangereux, & il la

liera auſſitôt par le lien du ſerment, afin de lui ôter juſqu'à la reſſource du repentir. Un homme ſenſé, qui en prévoit les conſéquences, n'oſera ſeul heurter de front un grand parti, de peur de ſe faire des ennemis perſonnels ; ou il aura beſoin lui même de temps pour motiver ſon opinion en particulier ; ou il manquera de facilité pour l'exprimer en public. D'ailleurs comment faire rentrer en eux-mêmes ceux qui n'exiſtent jamais que dans l'opinion d'autrui, & engager à ſe rétracter une multitude qui a donné ſon approbation avec tant d'éclat ? Les délibérations privées & par écrit évitent tous ces inconvéniens ; & s'il nous en falloit des preuves, nous les trouverions dans les aſſemblées de tous les peuples ſages, anciens & modernes.

Doit-on voter dans l'aſſemblée nationale par ordre ou par tête ? Cette queſtion, qui a été fort agitée, me ſemble renfermer en elle-même ſa ſolution. Puiſque chaque député eſt membre de l'aſſemblée nationale, il doit y perdre de vue l'intérêt de ſon ordre, pour ne s'occuper que de celui de la nation. Il doit donc y voter par tête, comme un citoyen qui n'a d'autre but que l'intérêt public ; & non par ordre, parce que

chaque ordre a ſon intérêt particulier. Quelques patriotes ont propoſé d'admettre le vœu par tête, lorſqu'il s'agiroit de l'intérêt de la nation, & le vœu par ordre, lorſqu'il s'agiroit de l'intérêt particulier d'un ordre. Mais dès qu'une motion qui intéreſſe particuliérement un ordre, eſt propoſée dans l'aſſemblée nationale, c'eſt qu'elle intéreſſe auſſi la nation; car autrement on ne l'y propoſeroit pas. La plupart des abus publics n'intéreſſent-ils pas quelque ordre en particulier? Les laiſſer décider par ordre, dont chacun a ſon *veto*, n'eſt-ce pas les laiſſer ſans déciſion?

Le vœu par tête a auſſi ſes inconvéniens; mais, je le répete, ils ne ſont que pour le peuple; car, pour maintenir ſon équilibre, il faut qu'il compte ſur les vertus de ſes députés, expoſés à de grandes ſéductions, & ſur les vertus encore plus grandes des députés des deux autres ordres, auxquels la nation demande le ſacrifice de pluſieurs privileges très-ſéduiſans.

D'autres patriotes ont propoſé de laiſſer certains cas difficiles au jugement d'un comité formé des membres des trois ordres. Quand Rome & Albe voulurent mettre fin à leurs querelles, Rome

chargea de la sienne les trois Horaces, & Albe les trois Curiaces : mais je crois que si la plume en eût décidé, comme tant d'autres, elle ne se seroit jamais terminée. L'épée la trancha, parce que c'étoient deux villes ennemies : mais les corps de notre assemblée sont des membres de la même nation ; ils doivent tendre sans cesse à se réunir, & jamais à combattre. Plusieurs députés du clergé & de la noblesse ont donné, par des sacrifices en tout genre, les plus grandes preuves de générosité & de patriotisme. Pour en augmenter le sentiment dans tous les ordres, & établir entre eux une confiance mutuelle, je voudrois qu'un ordre, dans des cas embarrassans, au lieu de prendre les défenseurs de ses intérêts parmi ses membres, les choisît au contraire parmi ceux qu'il estime les plus gens de bien dans l'ordre opposé.

En changeant seulement les intérêts des parties, on a quelquefois dénoué des cas bien difficiles. Qu'on se rappelle, dans La Fontaine, le testament expliqué par Esope.

Un certain homme avoit trois filles,
Toutes trois de contraire humeur :
Une buveuse ; une coquette ;
La troisieme, avare parfaite,

Cet homme par ſon teſtament,
Selon les loix municipales,
Leur laiſſa tout ſon bien par portions égales,
En donnant à leur mere tant,
Payable quand chacune d'elles
Ne poſſederoit plus ſa contingente part.

L'aréopage les partagea d'abord ſuivant leur inclination.

. . . . . . . . . On compoſa trois lots:
En l'un, les maiſons de bouteille,
Les buffets dreſſés ſous la treille,
La vaiſſelle d'argent, les cuvettes, les brocs,
Les magaſins de malvoiſie,
Les eſclaves de bouche, & pour dire en deux mots,
L'attirail de la goinfrerie:
Dans un autre, celui de la coquetterie,
La maiſon de la ville, & les meubles exquis,
Les eunuques & les coiffeuſes,
Et les brodeuſes,
Les joyaux, les robes de prix:
Dans le troiſieme lot, les fermes, le ménage,
Les troupeaux & le pâturage,
Valets & bêtes de labeur.

Mais chaque fille reſtant attachée à ſon lot, leur mere ſe trouvoit ſans argent, puiſqu'elle n'en pouvoit avoir que lorſque chacune d'elles.

Ne poſſéderoit plus ſa part héréditaire.

Eſope leur diſtribua leurs lots, tout au contraire de l'aréopage. Il donna

A la coquette l'attirail
Qui ſuit les perſonnes buveuſes;
La biberonne eut le bétail,
La ménagere eut les coiffeuſes.

Alors chacune des filles, mécontente de sa portion s'en défit ; & la mere fut payée.

Les trois sœurs, épithetes à part, sont nos trois ordres, & leur mere, c'est la nation qui leur redemande son douaire sur leurs parts d'héritage, quand elle s'en seront défaites.

Si une simple permutation d'intérêts peut quelquefois accorder les affaires, je trouve qu'une permutation d'intéressés peut aussi accorder les parties, ce qui est encore plus difficile. Je suis bien sûr, au moins, qu'on peut tout obtenir des François par le sentiment de l'honneur. Le clergé & la noblesse ont sacrifié leurs privileges pécuniaires, & ils n'ont opposé de résistance que pour leurs droits honorifiques. Mais si quelques uns de ces droits étoient onéreux à l'agriculture, & si le peuple, pour leur opposer ceux de l'humanité, choisissoit ses défenseurs parmi les plus gens de bien du clergé & de la noblesse, je ne doute pas qu'ils ne fussent abolis. D'un autre côté, je suis convaincu que si le clergé & la noblesse prenoient dans la chambre des communes les défenseurs des droits honorifiques accordés à la dignité de leurs places,

ou à la vertu de leurs ancêtres, ces droits leur seroient conservés, & que s'ils n'étoient pas compatibles avec la dignité de l'homme & la liberté nationale, ils en seroient dédommagés magnifiquement, tels que par ceux des adoptions, qui les rendroient à l'avenir les uniques sources de la nobleſſe héréditaire : d'ailleurs vingt millions d'hommes manquent-ils de moyens d'honorer leurs nobles, lorſque ces nobles ſe rapprochent d'eux ?

Je trouve donc qu'un comité de confiance, formé réciproquement d'arbitres choiſis dans chaque ordre, par l'ordre qui lui eſt oppoſé d'intérêts, ſubſtitueroit aux intrigues de la politique qui embarraſſent les affaires les plus ſimples, la franchiſe de la générosité qui ſimplifie les plus embarraſſées. Les ordres de notre aſſemblée auroient-ils moins de grandeur que les anciens Gaulois nos ancêtres, & auroient-ils moins de confiance les uns à l'égard des autres, que n'en ont eu entre elles des nations étrangeres ? Lorſque Annibal paſſa dans les Gaules, les Gaulois convinrent avec lui, que s'ils avoient à ſe plaindre des Carthaginois, ils s'en rapporteroient au jugement des chefs Carthaginois ;

mais que si les Carthaginois à leur tour se plaignoient des Gaulois, les femmes de ceux-ci décideroient de la justice de leurs plaintes. Ces deux peuples vécurent en bonne intelligence, pour s'être fiés à leur générosité mutuelle, & pour avoir choisi les arbitres de leurs différends dans ce qu'il y avoit de plus digne de respect & de confiance dans le parti opposé. Il y a apparence que dans certains cas ils s'en seroient rapportés à la justice même d'Annibal, également intéressé à complaire aux uns & aux autres ; lui qui, entre autres talens, eut l'art de se concilier toutes sortes de nations dont il composoit son armée. Pourquoi les trois ordres de notre nation ne se confieroient-ils pas également à l'équité du roi, qui en est le médiateur naturel, & qui a sacrifié tant de fois ses intérêts à l'intérêt public !

Le second principe sur lequel on doit poser la constitution future de l'état, est la permanence de l'assemblée nationale, & le retour périodique de ses membres.

Au moyen de la permanence de l'assemblée, il y aura un ensemble dans toutes les parties de l'administration

déjà constituée dans une grande partie du royaume, en assemblées de villages, de villes & de provinces. L'assemblée nationale qui en forme le centre, doit mettre sans cesse sous les yeux du roi, les hommes & les affaires, & établir entre lui & le dernier de ses sujets, une communication perpétuelle de lumieres, de services, de protection & de secours, qui ne pourra jamais être interceptée par aucun corps intermédiaire ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver si l'assemblée nationale n'étoit que périodique, ainsi qu'on l'avoit proposé.

D'un autre côté, au moyen de la périodicité des membres de l'assemblée nationale, aucun d'eux n'aura le temps de s'identifier avec sa place, & de devenir un agent du despotisme, en se laissant corrompre par l'influence ministérielle, ou celui de l'aristocratie, encore plus dangereux que le despotisme.

Il me semble qu'on doit renouveller les membres de cette assemblée tous les trois ans, ou tous les cinq ans, si on le juge plus convenable, non tous à-là-fois comme en Angleterre, mais seulement la troisieme ou la cinquieme partie cha-

que année, afin que le plus grand nombre de ses membres soit toujours instruit des affaires.

Jamais l'assemblée nationale ne pourra porter atteinte aux prérogatives royales, parce que ses membres se renouvelleront sans cesse, qu'elle sera formée de deux puissances qui se balancent sous l'influence de la royauté, & que ce sera une loi fondamentale de la constitution future, comme elle l'est de la monarchie, qu'aucune proposition n'y recevra la sanction de loi, que du roi seul.

Le troisieme principe essentiel à la constitution future de la France, & à son ensemble, est l'établissement des assemblées à-la-fois permanentes & périodiques, dans tous les villages, villes & provinces du royaume, à l'instar de l'assemblée nationale, avec laquelle elles doivent correspondre.

De pareilles assemblées doivent être formées dans chaque quartier de Paris, & on en doit tirer des députés pour en composer l'assemblée municipale, afin que cette ville immense avec ses quartiers, soit assimilée à une province avec ses districts.

On doit étendre ces dispositions à nos colonies; mais s'il est juste d'ad-

mettre leurs députés blancs dans l'assemblée nationale, il ne l'est pas moins d'y appeler leurs députés noirs, dans la classe des noirs libres, puisqu'étant employés à la culture & à la défense de nos colonies, ils ne sont pas moins intéressés que les autres citoyens à délibérer sur les intérêts de leur métropole. De plus, la convocation des noirs libres dans l'assemblée nationale, préparera l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, comme la convocation des hommes libres dans nos anciens états généraux prépara l'abolition de la servitude féodale, qui avoit envahi une partie des Gaules. Enfin ces hommes nés sous un autre ciel, repoussés par leur patrie, & participant aux bienfaits de la nôtre, augmenteront la majesté d'une assemblée qui prend sous sa protection tous les infortunés; & ils concourront peut-être à assurer un jour à son humanité, une gloire que les conquérans n'ont jamais dû à leurs victoires, celle de voir dans son sein voter pour sa prospérité, des députés de toutes les nations.

Quant aux conditions nécessaires pour être électeur dans les assemblées rurales, municipales, provinciales & nationales,

nationales, il me semble que c'en est une essentielle de posséder une portion de terre labourable, comme en Angleterre, afin de relever l'agriculture, & d'empêcher que la pluralité des électeurs ne se compose d'indigens que la nécessité oblige de vendre leurs vœux; mais d'un autre côté, j'estime qu'il est inutile & injuste d'exiger, comme en Angleterre, une propriété territoriale encore plus grande de chaque député à l'assemblée nationale; car il est certain que les électeurs étant à l'abri des premiers besoins, ne seront jamais exposés à être corrompus par des députés sans fortune, & que des députés sans fortune, choisis par des électeurs qu'ils ne peuvent corrompre, doivent avoir des qualités personnelles, très-recommandables. Il est possible en effet que dans cette classe si nombreuse d'hommes de tous ordres, qui n'ont aucune propriété, il se trouve des citoyens très-éclairés & très patriotiques, qui doivent leur pauvreté même à leurs vertus: un Socrate, un Aristide, un Epaminondas., un Bélisaire, un Jean-Jacques.

Ces députés doivent être défrayés honorablement. J'ai entendu à ce sujet

des gens, ſe faire un faux point d'honneur, & prétendre que des députés de la patrie devoient la ſervir gratuitement. Mais puiſque tous ceux qui la ſervent dans des corps qui ne la ſervent pas toujours, s'en font payer, depuis les cardinaux juſqu'aux ſacriſtains, depuis les maréchaux de France juſqu'aux ſoldats, & depuis le chancelier juſqu'au moindre clerc, pourquoi n'en ſeroit-il pas de même des membres de l'aſſemblée nationale ? Il eſt auſſi juſte que ceux qui ſervent directement la patrie vivent de la patrie, que ceux qui vivent de l'autel vivent de l'autel. D'ailleurs c'eſt le ſeul moyen d'ouvrir l'entrée de ces aſſemblées aux hommes de mérite qui ſont pauvres. Chaque député à l'aſſemblée nationale doit donc recevoir un traitement honorable, non de l'ordre ou de la province qui le députe, mais de la nation, afin de lui rappeler qu'il a ceſſé d'être député de ſon ordre & de ſa province, pour devenir membre de la nation. Ce traitement doit être égal pour les députés de tous les ordres, parce que leurs ſervices ſont égaux ; & quelque foible qu'il ſoit, il doit être regardé par chacun d'eux comme auſſi honorable que celui que

les rois font à leurs ambassadeurs, puisqu'ils le reçoivent des peuples à la solde desquels les rois sont eux-mêmes.

Ces dispositions générales faites ou rectifiées sur de meilleurs plans, il n'y a aucun abus, qu'avec le temps les assemblées permanentes & périodiques de villages, de villes & de provinces, ne puissent réformer, & aucun bien qu'elles ne puissent faire. Certainement dans les lieux où elles sont établies, on ne s'est pas apperçu qu'elles aient empiété sur la liberté des peuples ou sur l'autorité royale qu'elles éclairent & qu'elles servent : il en sera de même de l'assemblée nationale qui doit en être le centre.

Ceci posé, cette assemblée constituée sous les yeux du roi, comme la nation même qu'elle représente, durant toujours, & se renouvellant sans cesse, s'occupera du soin de détruire les maux avant de faire le bien.

Elle abolira d'abord ceux qui affligent l'agriculture, cette mere nourrice de l'état, comme les capitaineries, les droits de chasse, les gabelles, les corvées, les milices & la taille ; ceux qui désolent le commerce, comme les

impôts trop onéreux & disproportionnés, les péages des rivieres, les droits à l'entrée des villes sur les vins, qui doivent y payer à proportion de leur prix ; ceux qui affligent le corps politique, comme la vénalité des charges, les survivances, les pensions non méritées ; enfin ceux qui attaquent la liberté de l'homme dans ses opinions, dans sa conscience, & même dans sa personne, comme la servitude des habitans du mont Jura, & l'esclavage des noirs dans nos colonies. Elle s'occupera de la réforme de la justice civile & criminelle, de celle de l'éducation, sans laquelle aucun plan de législation n'est stable ; & après avoir remédié aux maux qui intéressent notre postérité, elle étendra ses recherches sur ceux qui regardent les autres nations, & se communiquent à nous par les correspondances que la nature a établies entre toutes les familles du genre-humain.

Les cahiers des provinces ont pris en considération la plupart de ces objets ; mais je doute que l'assemblée nationale, chargée de les réformer, puisse y suppleer par des loix précises & invariables ; car, comme je l'ai dit, les hom-

mes ne peuvent saisir que des harmonies, c'est-à-dire, de ces vérités qui sont toujours entre deux contraires : de là vient que les loix sont mobiles par tout pays, & qu'elles changent avec les mœurs & les siecles. Il en faut excepter les loix naturelles qui ne varient point, parce qu'elles sont les bases de l'harmonie générale, qui seule est constante ; c'est à celles-là qu'il faut rappeler toutes les autres. C'est donc à la sagesse de l'assemblée nationale à saisir, sur tous les points de la législation, un *medium* harmonique, & à l'y maintenir ; ce qui nécessite la permanence de l'assemblée, comme je l'ai dit. Au reste, comme il a paru d'excellens mémoires sur la plupart de ces matieres, je ne m'arrêterai qu'à quelques considérations dont on peut ne s'être pas assez occupé, mais qui me semblent très importantes, parce qu'elles regardent le peuple, dont l'intérêt est l'intérêt national.

Le roi a déja déclaré ses intentions paternelles au sujet de ses capitaineries, qui détruisent, par le gibier, les récoltes des paysans, & envoient aux galeres les paysans qui détruisent le gibier. On doit se flatter qu'à l'exemple du roi, les seigneurs régleront & restreindront d'eux-

mêmes leurs droits de chasse, qui sont aussi de petites capitaineries.

La gabelle, cette autre pépiniere de galériens, a aussi attiré les regards paternels de sa majesté : il y a lieu d'espérer que cet impôt sera détruit ; que les campagnes auront en abondance l'usage du sel si nécessaire aux bestiaux, & que la mer, ce quatrieme élément, sera aussi libre aux François, que les trois autres élémens du globe.

Puisse sa majesté, pour attirer la bénédiction du ciel sur les opérations de son assemblée nationale, délivrer des prisons & des galeres ceux de ses sujets qui sont les victimes des loix désastreuses des capitaineries & des gabelles !

On doit encore soulager les gens de la campagne, de la corvée des chemins, ou de l'argent qu'ils payent pour y suppléer, en y faisant contribuer non-seulement les abbayes & les châteaux de leurs districts, mais les villes au commerce desquelles ces chemins servent principalement, ainsi que les voyageurs qui les détériorent, en y voyageant à cheval ou en voiture. On peut établir, pour cet effet, de poste en poste, des barrieres & des péages, ainsi qu'en Angleterre, en Hollande, & en plusieurs lieux de l'Allemagne.

Quant aux milices, la nobleſſe ſemble craindre d'en porter la charge, ſoit en perſonne, ſoit en argent; cependant la défenſe de l'état lui ſemble principalement dévolue, puiſqu'elle a été juſqu'à préſent toute militaire. Ce n'eſt qu'à cette conſidération qu'on lui a accordé autrefois ſes titres, ſes fiefs & ſes prérogatives, qu'elle s'eſt rendu héréditaires. Elle a gardé pour elle le bénéfice, & en a laiſſé la charge au peuple. Mais mon deſir étant de délivrer les campagnes du fardeau de la milice, &, qui pis eſt pour des François, de ſa tache, parce qu'elle eſt devenue une marque de roture, il s'en faut bien que je la veuille faire ſupporter à la nobleſſe. Loin de vouloir rendre les nobles roturiers, je voudrois rendre les roturiers nobles; ou plutôt je voudrois ennoblir la vertu, & qu'il n'y eût que le vice de vilain. On doit donc délivrer de toute flétriſſure l'agriculture, le plus noble des arts, & le ſeul dont toutes les fonctions conviennent à la vertu.

Il eſt auſſi à deſirer que l'induſtrie, le commerce, l'urbanité & la richeſſe de nos villes ſe répandent dans nos campagnes, dont les habitans ſont ſi pauvres & ſi malheureux. Il eſt donc conſtant

que la plupart de nos bourgeois ne se concentrent dans les villes, qu'afin de ne pas payer dans les campagnes l'impôt roturier de la taille, & que leurs enfans n'y tirent pas à la milice. D'un autre côté, quoique nos paysans, qui n'ont pas les mêmes idees d'honneur sur la nature morale, des impositions, ne soient sensibles qu'à leur poids fiscal, rien n'a pu jusqu'à présent les familiariser avec le fléau de la milice, parce qu'il attaque les plus doux sentimens de la nature, en les privant de leurs enfans. C'est la crainte de la milice qui les oblige d'envoyer leurs enfans dans les villes, aimant mieux en faire des laquais que des soldats. Il résulte donc de la taille & de la milice, que nos campagnes manquent d'habitans, & que nos villes en sont surchargées. Comme l'impôt fiscal de la taille sera suppléé par un impôt territorial, également supporté par les propriétaires de tous les ordres, ce sera deja un grand obstacle ôté à l'agriculture. Pour l'impôt personnel de la milice, il ne paroît pas si facile de le remplacer. Il semble fort étrange que ce soit chez nous un honneur de servir le roi dans l'état militaire, & une espece de honte de tirer à la milice. Je trouve deux raisons de cette

cette contradiction : la premiere, c'est que le service de la milice est forcé ; la seconde, comme je l'ai déja dit, c'est qu'il est une preuve de roture, parce que les nobles n'y tirent point. La premiere raison est de la plus grande force pour des hommes libres ; la seconde n'en a pas moins pour des bourgeois, dont les enfans sont dressés à l'ambition par l'éducation publique : ainsi la milice n'est pas moins contraire aux préjugés nationaux, qu'aux sentimens naturels.

La contrainte de la milice est aussi une des grandes raisons qui en éloignent nos jeunes paysans. Le cœur humain est si jaloux de sa liberté, que quoique l'état d'officier soit honorable & bien payé, je suis convaincu qu'il ne se présenteroit pas un seul gentilhomme pour le remplir, si on vouloit l'y contraindre. Tenez la porte d'un jardin public toujours ouverte, peu de personnes iront s'y promener : mettez-y des soldats pour forcer les passans d'y entrer, tout le monde la fuira : tenez-la bien fermée avec des barrieres & des gardes pour en éloigner les curieux, chacun voudra y pénétrer, & y emploiera ses recommandations.

Pour inspirer à la jeunesse de nos villages le goût du service, je commencerois

par le leur interdire. Loin de faire de l'état de milicien un ſujet de crainte, de honte, & quelquefois de punition, j'en ferois un d'eſpoir, d'honneur & de récompenſe. Je commencerois par apprendre à nos jeunes payſans, que ce n'eſt que ſur le courage de ſes ſujets les plus vertueux que la patrie compte pour ſa défenſe, & je ne permettrois qu'aux plus honnêtes d'entre eux de s'exercer les jours de fête au manîment des armes, à tirer au blanc, à faire l'exercice, &c. : alors on verroit bientôt parmi eux, autant d'empreſſement pour la milice, qu'il en ont d'éloignement aujourd'hui. En cas de guerre, ils feroient toujours prêts à marcher, non ſous les ordres de nos ſimples gentilshommes ou de nos riches bourgeois, comme nos milices provinciales, mais ſous ceux d'officiers vieillis dans le ſervice, qui trouveroient dans ces commandemens, des retraites plus agréables que celles de l'hôtel des invalides.

Il feroit néceſſaire auſſi d'améliorer l'état de nos ſoldats, dont la paye n'eſt que de cinq ſols par jour. Du temps d'Henri IV, elle étoit auſſi de cinq ſols; mais les cinq ſols de ce temps là font plus de vingt ſols d'aujourd'hui, par

comparaison aux prix des denrées. Il ne s'agit que d'augmenter la paye de nos soldats, pour en avoir autant que l'on voudra, comme on a des hommes de toutes les professions. On leur fera gagner avec profit cet accroissement de paye, en les employant aux travaux des chemins, des ports, des monumens publics, &c... ainsi qu'y étoient employés les soldats romains. D'un autre côté, les fonds militaires se trouveront augmentés de l'argent que produiront les impositions sur les chemins; d'une partie des dépenses sur les bâtimens royaux; des redevances des fiefs, tant nobles qu'ecclésiastiques, autrefois chargés du service militaire; des contributions que fourniront encore pour cet objet les corporations des villes; enfin des économies à faire sur les pensions trop nombreuses, & trop considérables de l'état-major de l'armée. Ces moyens me semblent suffisans à l'entretien & à l'émulation de nos soldats, sur-tout si on leur donne pour retraites & expectatives, la garde des villes, les maréchaussées & même beaucoup de petits emplois civils, comme en Prusse, & qu'on leur présente dans leur service même, une route ouverte à tous les grades mi-

litaires, comme elle l'eſt dans tous les pays du monde.

La ſervitude militaire ôtée de deſſus nos campagnes, on délivreroit nos rivieres & nos ports de mer de la ſervitude nautique. Aucun navigateur ne ſeroit forcé de ſervir ſur les vaiſſeaux du roi, quoique le traitement des matelots y ſoit plus lucratif que celui des ſoldats dans les régimens. On ſe gardera bien d'imiter les Anglois, qui, pour avoir des matelots en temps de guerre, font la preſſe, encore plus injuſte que notre milice. Pourquoi nos négocians en trouvent-ils plus qu'ils n'en ont beſoin ? c'eſt qu'ils les payent bien. Pourquoi donc l'état ſeroit-il moins équitable à l'égard des gens de mer, que de ſimples marchands ? Il a incomparablement plus de moyens. Il peut augmenter les revenus de ſa marine, en employant en temps de paix ſes vaiſſeaux & ſes matelots à des tranſports, & à une multitude de ſervices nautiques : il peut offrir à ſes matelots quantité de retraites, dans nos arſenaux, dans nos ports, ſur nos rivieres, & même dans nos colonies.

Au reſte, tout François doit avoir l'eſpérance de monter, par ſon mérite, juſ-

qu'aux premieres places de ſon état, ſans naiſſance, ſans argent & ſans intrigue. C'eſt à cette liberté, & à ſes perſpectives que la France a dû ſa grandeur ſous le deſpotiſme même, & notamment ſous celui de Louis XIV, le plus abſolu de nos deſpotes. On peut obſerver que depuis ce prince les talens ſe ſont affoiblis en France, préciſément dans les parties de l'adminiſtration, dont les corps ſont devenus ariſtocratiques. Il vaut mieux, ſans contredit, que l'état ſoit honoré, enrichi, ſauvé par les fils d'un payſan, que déshonoré, ruiné, perdu par le fils d'un prince. Ainſi comme par le paſſé, un ſoldat pourra devenir maréchal de France; un matelot, chef d'eſcadre & même amiral; un ſimple répétiteur de college, grand-aumônier; un avocat, chancelier, afin que nous puiſſions revoir encore des Faber, des Jean Bart, des Amiot, des l'Hopital. Rome n'a dû, dans tous les temps, ſon enſemble, ſa puiſſance & ſa durée, qu'en donnant à tous ſes citoyens le droit de parvenir à tout. Rome moderne, comme Rome antique, leur a offert à tous, des dignités, des triomphes, l'empire & même l'apothéoſe.

La liberté civile de parvenir en France

à tous ses emplois, doit donc s'étendre à tous ses citoyens, parce qu'elle est de droit françois. Quant à la liberté individuelle ou de la personne, elle est de droit naturel; tout François a le droit de sortir de sa ville, de sa province, & du royaume, comme il sort de sa maison. Cette liberté ne peut être restreinte, par des passeports, que dans des temps de troubles. C'est le salut du peuple qui doit être la regle de ses exceptions, comme il doit être celle de toutes loix politiques.

On a beaucoup débattu de la liberté de penser. Il est certain qu'aucun gouvenement ne peut l'ôter à personne. Je peux être, au dedans de moi, républicain, comme un Spartiate à Constantinople, ou juif à Goa. La conscience ne doit ses comptes qu'à Dieu: c'est un état interdit à tous les tyrans. On y pénetre par la persuasion, & non par la force. C'est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, & qui se ferme aux vents orageux. Ainsi la liberté passive de penser est de droit naturel. Quant à la liberté active, c'est-à-dire, celle de publier ses pensées, elle se réduit à la liberté de parler; or la liberté de parler, doit être réglée dans un état, comme la li-

berté d'agir Certainement il n'y eſt permis à perſonne d'agir d'une maniere nuiſible à la ſociété ou à ſes membres ; il n'y doit donc pas l'être de publier des penſées qui pourroient leur faire tort. Je trouve même que l'aſſemblée nationale doit établir des loix plus rigoureuſes que les nôtres, contre les calomniateurs, les plus méchans de tous les hommes, puiſque le mal fait par leurs paroles eſt plus grand & plus durable que celui que des brigands commettent par leurs actions. La liberté de publier ſes penſées, ou la liberté de la preſſe, doit donc être réglée ſur la liberté même d'agir ; & comme celle-ci ne doit éprouver aucune contrainte, lorſqu'il s'agit du bonheur public, le bonheur public doit être la regle de la liberté de la preſſe.

La liberté religieuſe, ou la liberté de conſcience proprement dite, eſt, comme la liberté de penſer, non-ſeulement de droit naturel, mais du droit des gens : elle dérive de cet axiome de juſtice univerſelle : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on » vous fît. » Or comme nous réclamons chez les peuples étrangers la liberté d'exercer notre religion, nous de-

vons à notre tour leur laisser la même liberté chez nous. La plupart des peuples de l'Asie l'accordent à toutes les nations, & même la liberté de prêcher. Sans cette tolérance mutuelle, il ne peut y avoir ni communication de lumieres, ni même de commerce entre les hommes. Tous les peuples seroient séquestrés les uns des autres, comme les Japonnois le sont des Européens. Si par l'intolérance on ferme l'entrée des états aux erreurs, on la ferme aussi aux vérités ; on prive la nation du droit national dont nos ancêtres ont usé, lorsqu'ils ont reçu librement la religion que nous professons, & on lui ôte de plus la liberté de la répandre chez les autres peuples auxquels nous n'accordons pas des droits réciproques. Pour que les Européens s'arrogent la prérogative d'envoyer des prédicateurs au Japon, il faut que les Japonnois aient aussi celle d'envoyer des prédicateurs en Europe. Cependant, comme la gloire de Dieu & le bonheur des hommes doivent être la base de toute législation, on doit intolérer les religions superstitieuses, qui soumettent l'homme à l'homme, & non l'homme à Dieu ; ou intolérantes, qui rompent les communications entre les hommes

qui les damnent ſans les connoître, qui leur apprennent à tourmenter leurs ſemblables ou eux-mêmes, afin de ſe rendre agréables à Dieu, qui cependant eſt le pere & l'ami des hommes.

Comme il n'eſt pas juſte que le François, qui veut être libre en France, ſoit tyran dans les autres parties du monde, il eſt néceſſaire d'abolir l'eſclavage des noirs, dans nos colonies d'Afrique & d'Amérique : il y va non-ſeulement de l'intérêt de la nation, mais de celui du genre-humain. Quantité de maladies phyſiques & morales dérivent de cette violation de la loi naturelle. Sans parler de pluſieurs guerres qu'occaſionne la traite des noirs, & qui, comme toutes celles de l'Europe, s'étendent juſqu'au bout du monde, les maladies phyſiques du climat des noirs, telles que les fievres de Guinée, ont fait périr quantité de nos matelots & de nos ſoldats : d'autres, comme les pians, ſe ſont naturaliſées dans nos colonies. Mais les maladies morales ſont plus dangereuſes, plus durables & plus expanſives.

Il ſeroit poſſible de prouver que la plupart des opinions qui en différens temps ont bouleverſé l'Europe, ſont ve-

nues des pays lointains. Le janſéniſme, par exemple, paroît nous avoir été apporté de l'Orient par les croiſades, avec la peſte & la lepre ; du moins on trouve les maximes du janſéniſme dans des théologiens mahométans cités par Chardin. La peſte & la lepre ne ſubſiſtent plus chez nous, mais le janſéniſme dure encore, & fait même, dit-on, des progrès en Eſpagne. Nous ne ſaurions douter que nos opinions, à leur tour n'aient troublé le repos des autres nations, témoins nos querelles religieuſes, qui ont mis en garde contre nous les peuples de la Chine, & nous ont fait expulſer du Japon. L'inquiſition, qui a commencé à Rome en 1204, dans le temps des premieres croiſades, ſe répandit d'abord dans une partie de l'Italie, & de là chez les Portugais & les Eſpagnols ; elle dévaſta, par l'entremiſe de ces peuples, une partie des côtes de l'Aſie & de l'Afrique, & plus de la moitié de l'Amérique. En 1566, elle força les Hollandois de ſecouer le joug de l'Éſpagne. A-peu-près dans le même temps, elle obligea les peuples du nord de l'Europe de ſe ſéparer de la religion romaine ; & les peuples du midi qui reſterent catholiques, de lui oppoſer

les plus fortes barrieres : ensuite, semblable à une bête féroce qui se jette sur ses conducteurs, lorsqu'elle manque de proie, elle n'a cessé de répandre la terreur dans les pays qui lui ont donné la naissance ; Dieu voulant, par un acte de sa justice universelle, que les peuples intolérans trouvassent leur punition dans les tribunaux même de leur intolérance.

L'esclavage des noirs, que nous avons établi dans nos colonies, à l'imitation des Portugais & des Espagnols, a produit des réactions à-peu-près semblables ; car les habitans de nos colonies faisant aujourd'hui, au moyen de leurs richesses, des alliances avec nos grands seigneurs, ils les accoutument insensiblement à regarder le peuple blanc qui les nourrit en France, comme destiné à la servitude, ainsi que le peuple noir qui cultive leurs possessions en Amérique. C'est à l'influence de ce régime tyrannique, qui s'est étendu même sur notre administration, qu'on peut rapporter cette étrange ordonnance du ministere de la guerre, déja citée, qui déclara, il y a quelques années, qu'aucun homme non noble ne pourroit être officier dans les troupes du roi ; ordon-

nance injurieuse pour la nation françoise, & dont je ne crois pas qu'on puisse trouver d'exemple chez aucun peuple du monde, ni dans aucun temps de notre monarchie, avant celui de l'établissement de l'esclavage, dans nos colonies. On peut à la vérité, en excuser le motif, ainsi que je l'ai fait, sur la nécessité de réserver des emplois honorables aux pauvres gentilshommes : mais la noblesse ne peut être honorée lorsque le peuple est avili ; car le plus haut degré d'illustation où elle puisse elle même s'élever, est d'être, comme celle de Rome ancienne, à la tête d'un peuple illustre.

Des réglemens semblables à celui du département de la guerre se sont introduits dans tous les corps. Le clergé ne veut plus d'évêques, que tirés du corps des nobles ; il a oublié que les apôtres étoient de simples pêcheurs ; que dis-je ? la plupart des ecclésiastiques, qnoique roturiers, ne font aucun cas de leurs chefs, s'ils ne sont bons gentilshommes. Depuis quelques années, les parlemens exigent plusieurs degrés de noblesse, pour être conseiller de grand' chambre, & séparent ainsi leurs intérêts de ceux du peuple, dont ils sont les en-

fans dont l'origine, & dont ils devroient être les peres par leurs fonctions. Il en est de même des compagnies municipales, financieres & commerçantes, qui réservent leurs principales dignités aux nobles. Enfin jusqu'à nos corps de lettrés, de savans & d'artistes, ils élisent, quand ils le peuvent, leurs chefs parmi des nobles, quelquefois fort ignorans, quoique ces corps soient par leur nature, des républiques dont les rangs ne doivent se régler que sur les talens. Louis XIV ne pensoit pas ainsi, lorsqu'un cardinal, sous prétexte de la goutte, lui ayant demandé la permission de s'asseoir dans un fauteuil, aux séances de l'académie françoise, dont il étoit membre, le roi, au lieu d'un fauteuil, en envoya quarante à l'académie : afin qu'aucun de ses membres, quelque qualifié qu'il fût, ne put s'attribuer quelque distinction que celle que donne le génie. Or, je crois que cet esprit de servitude, où le peuple de tous les états court aujourd'hui de lui-même, nous vient, dans l'origine, de l'établissement de l'esclavage dans nos colonies ; car auparavant, je ne trouve rien de semblable dans notre histoire. C'est aussi de cette époque que date la multiplicité des titres finan-

ciers, littéraires & autres qualifications dont chacun tâche aujourd'hui d'alonger son nom, au défaut des comtés, baronnies & marquisats ; tandis qu'autrefois les hommes même de la plus grande qualité, n'ajoutoient à leurs noms de famille, que ceux de leur baptême. On trouve des exemples encore plus frappans & plus nombreux de ces abus de titres, parmi les Portugais & les Espagnols, parce qu'ils nous ont précédés dans l'établissement de l'esclavage aux Indes, & dans le mépris des peuples dans leur pays.

Ces opinions tyranniques, déja si répandues en France, prennent naissance dans l'esclavage de nos îles de l'Amérique, comme dans un foyer toujours subsistant de servitude, & se propagent en Europe par la voie de leur commerce, ainsi que la peste se transporte de l'Egypte avec ses productions. Or comme on n'a point établi jusqu'ici sur les côtes de France, de quarantaine pour les hommes d'au-delà des mers, infectés par naissance, par habitude & par intérêt, du dogme de l'esclavage, & que la dépravation des esprits est encore plus contagieuse que celle des corps, il est de toute nécessité que l'esclavage du peuple

noir soit aboli dans nos colonies, de peur qu'un jour il ne s'étende, par l'influence de l'opinion de quelques particuliers riches, jusques sur le peuple blanc & pauvre de la métropole. Les Anglois, qui nous devancent en maturité & en sagesse, ont déja pris en considération cette cause du genre-humain ; elle doit être plaidée dans leur parlement comme elle auroit dû l'être dans l'aréopage. Il s'est formé à Paris, comme à Londres une société amie & patrone des pauvres noirs esclaves, au moins aussi digne de l'estime publique que celle de la Merci. C'est à cette société respectable à porter les doléances de ces infortunés à l'assemblée nationale.

Mais comme il ne faut pas ruiner les hommes qu'on veut réformer, j'observerai en faveur des habitans de nos colonies, qu'il faut procéder peu-à-peu à l'abolition de la servitude de leurs noirs ; autrement on feroit le malheur des maîtres & des esclaves. Les révolutions de la politique doivent être périodiques comme celles de la nature. On peut d'abord tarir la source de l'esclavage aux îles, en défendant la traite des noirs en Afrique, ensuite on réduira la servitude personnelle des

poirs, à celle de la glebe ; puis celle de la glebe en affranchissemens, qu'on fera dépendre de leur bonne conduite à l'égard de leurs maîtres, afin qu'ils leur aient en partie obligation de leur liberté.

Ces changemens sont d'autant plus faciles à faire, que les cultures des îles sont bien moins pénibles & dispendieuses que celles de l'Europe. Il ne faut ni louer des charrues, ni herses, ni attelages de chevaux, ni triples labours, pour planter le manioc, le maïs, la patate, le café, la canne à sucre, l'indigo, le cocotier & le cotonnier, comme pour nos blés, nos vignes, nos lins, & nos chanvres. Les campagnes de nos îles se cultivent comme nos jardins avec des bêches, des pioches, des hottes. Des femmes & des enfans suffisent à la plupart de nos récoltes.

A la vérité les manufactures du sucre exigent de grandes dépenses en bâtimens, ainsi que le concours de beaucoup d'ouvriers. Des partisans de l'esclavage en ont voulu conclure la nécessité d'employer aux îles des atteliers de noirs esclaves. Cette conséquence si foible est même leur plus fort argument contre la liberté des noirs. Mais il ne faut pas en

en Europe d'ateliers d'esclaves pour entretenir & faire mouvoir les manufactures de tannerie, de tapisserie, de papier, d'armes, d'épingles, &c. qui demandent un grand concours d'hommes, & plus d'ensemble dans leur fabrique que celles du sucre. Un habitant d'ailleurs qui a un moulin à sucre, n'a pas plus besoin de cultiver toutes les cannes de son canton, pour en recueillir à lui seul le profit, qu'il n'est nécessaire que le possesseur d'un pressoir en Bourgogne ait à lui seul tous les vignobles de son côteau. Ceux qui fabriquent chez nous des toiles, ne cultivent point le lin & le chanvre ; ni ceux qui font le papier ne ramassent point dans les rues les chiffons de toile ; ni ceux qui impriment & font des livres, ne se chargent pas d'en manufacturer le papier. C'est de la répartition des différens arts dans des mains libres, qu'est venue leur perfection en Europe. Les petites propriétés artistes sont nécessaires au progrès de l'industrie, comme celles des terres à celui de l'agriculture. Si les fabricans de sucre aux colonies étoient uniquement chargés de sa fabrique, & les cultivateurs, de la culture des cannes, il ne seroit pas nécessaire

de raffiner en Europe le ſucre des îles. On y fileroit, comme aux Indes, l'étoupe du Caire, les fils du bananier & le coton ; on en feroit des cordages & des toiles. Les vaſtes habitations de Saint-Domingue & des Antilles, diviſées en petites propriétés, & devenus libres, ſeroient auſſi induſtrieuſes, & j'oſe dire plus agréables, par la facilité de leur culture & par la température de leur ciel, que les fermes & les métairies de la France, où les hivers ſont ſi rudes. Elles offriroient une multitude d'emplois & de métiers à quantité de nos pauvres payſans & ouvriers, qui manquent en France de travaux ; & les habitans de nos colonies ſe trouveroient plus riches, plus heureux & plus diſtingués, quand au lieu d'eſclaves étrangers, ils auroient des fermiers compatriotes, & au lieu d'habitations, des ſeigneuries.

Je n'ai pas beſoin de m'étendre ſur l'abolition de la ſervitude main-mortable des habitans du mont Jura. Il eſt bien étrange que cette ſervitude ſe ſoit maintenue juſqu'à préſent, dans un coin du royaume, par les chanoines de Saint Claude, malgré les invitations de Louis XVI, les prérogatives de la

France les droits de la nature & les loix de l'évangile. La durée de cet abus prouve la puiſſance & la tyrannie des corps. Les chanoines de Saint-Claude ſe détermineront ſans doute d'eux-mêmes à reſtituer la liberté à des payſans françois, à l'exemple de leur vertueux évêque, ſans y être contraints par l'aſſemblée nationale, qui a le droit de réformer toutes les injures faites à la nation.

Chefs du peuple dans tous les ordres, je vous le répete, au nom de celui qui a lié les deſtins de tous les hommes, votre propre bonheur dépend de celui du peuple : ſi vous le haïſſez, il vous haïra ; il vous rendra au centuple le mal que vous lui ferez : mais ſi vous l'aimez, il vous aimera ; ſi vous le protégez, il vous protégera : vous ſerez fort de ſa force, comme vous êtes foibles de ſa foibleſſe. Voulez-vous donc vous-mêmes vivre libres, n'attentez pas à ſa liberté ; acquérir des lumieres, ne l'aveuglez pas de préjugés ; calmer vos propres ames, ne lui donnez pas d'inquiétudes ; travailler à votre propre grandeur, occupez-vous de ſon élévation : ſouve-

nez-vous que vous êtes le sommet de l'arbre dont il est la tige.

L'assemblée nationale doit s'occuper sur-tout du soin de réformer la justice civile & criminelle, dont les codes sont des monumens des siecles de barbarie, où le plus fort opprimeroit le plus foible. Elle réformera, par exemple, cette loi dénaturée par laquelle le témoignage d'une femme est déclaré bon pour constater un maléfice, & nul pour attester la simple prise de possession d'un bénéfice. Elle abolira cette autre loi, qui donne les deux tiers des terres à l'aîné de la famille, l'autre tiers à tous les freres cadets, fussent-ils une douzaine, & une simple portion de cadet à partager à toutes les sœurs, fussent-elles en même nombre que les garçons ; en sorte que joignant l'expression de la galanterie françoise à une disposition inhumaine, elle déclare qu'un pere peut marier sa fille avec un chapeau de roses, c'est-à-dire, avec rien. Cette loi, qui existe parmi la noblesse d'une grande partie du royaume, paroît être venue des barbares du nord, en ce qu'elle est en vigueur parmi les paysans même de cette portion de la Normandie, appelée le pays de

Caux', où s'établirent d'abord les ducs normands. Elle est inconnue à Paris & dans ses environs, où les freres partagent également avec leurs sœurs. Cette capitale du royaume ne seroit jamais parvenue au point de richesses, d'urbanité, de lumieres & de splendeur qui en font en quelque sorte la capitale de l'Europe, si cette loi féodale y eût existé.

Pour moi, venant à penser aux causes qui rendent une ville illustre, & qui en font le centre des nations, je vois que ce n'est ni la magnificence des monumens, ni les privileges accordés au commerce, ni la douceur du climat, ni même la fécondité du sol, mais le bonheur dont y jouit la plus aimable portion du genre humain. Il y a sur la terre des villes plus heureusement situées que Paris, & qui sont bien moins fameuses & beaucoup moins peuplées. Naples est dans un climat délicieux; Rome moderne est remplie de monumens augustes; Constantinople est sur les limites des trois parties du monde, l'Europe, l'Asie & l'Afrique: d'autres villes, comme les capitales du Pérou & du Mexique, sont assises sur les bords du vaste Océan, dans un sol rempli d'or, d'argent, de pierreries, & sous un ciel

égal qui ne connoît ni les ardeurs de l'été, ni les rigueurs de l'hiver : d'autres, comme Ceylan, Amboine, Java, sont dans des îles fortunées, au milieu des forêts de cannelliers, de girofliers & de muscadiers. Cependant aucune de ces villes n'est comparable à Paris, parce que les femmes y sont réduites à un esclavage civil ou moral. Il y a même en France des villes qui présentent plus d'avantage que sa capitale, parce qu'elles sont sous un ciel plus doux, ou plus près du centre du royaume pour le régir, ou sur le bord des mers pour communiquer avec toutes les nations. Rouen, par exemple, capitale du pays de Caux, déjà considérable du temps de César, auroit dû, par la richesse de son territoire, par l'industrie de ses habitans & par sa situation sur la Seine, dans le voisinage de la mer, s'élever au même degré de puissance que la capitale de l'Angleterre, qu'elle a subjuguée autrefois par ses ducs. Mais si Londres elle-même est devenue la rivale de Paris, c'est sans doute par les mêmes causes. Paris doit sa florissante prospérité à celle dont elle fait jouir les femmes. Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le goût, l'élégance, le com-

merce & la liberté. Les malheureux de tous les pays, qui comptent par-tout ſur leur ſenſibilité, y apportent leurs arts, leur induſtrie & leurs eſpérances. Les peuples y abondent, parce que les tyrans n'oſent y paroître. Les villes les plus renommées de l'antiquité, ſont celles où les femmes étoient les plus conſidérées; telle a été Athenes chez les Grecs; telle a été une grande partie de la Grece où elles regnoient par l'empire des graces, de l'innocence & de l'amour, & qui a laiſſé d'elle une ſi douce mémoire, l'heureuſe Arcadie. Rome belliqueuſe, même, leur a dû par les privileges qu'elle leur accordoit, la meilleure partie de ſa puiſſance, ſur des peuples barbares, tyrans de leurs femmes. Il eſt aiſé de ſubjuguer ſes ennemis, quand on a leurs compagnes pour amies. Ovide obſerve que Vénus avoit plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. Si on s'y rappelle tous ceux des diverſes Fortunes, de Junon, de Veſta, de Cybele, de Minerve, de Diane, de Cérès, de Proſerpine, des Muſes, des Nymphes, de Flore, &c. on trouvera que les déeſſes y étoient encore plus honorées que les dieux. A Paris, les ſaintes ſont plus fêtées que les ſaints. Cette capitale de

la France doit ses prérogatives sur toutes les autres villes du royaume, & son influence de l'Europe, à l'élégance des arts, à la variété des modes, & à la politesse des mœurs, qui résultent de l'empire des femmes. Les femmes sont à Paris les législatrices du code moral, bien plus puissant que le code légal. Si elles y sont encore opprimées par les loix qni les soumettent à leurs maris & à leurs enfans majeurs, elles y sont protégées par les mœurs, qui leur réservent en tous lieux les premieres places, comme revêtues d'une magistrature naturelle qui les rend dans tout le cours de notre vie les législateurs de nos goûts, de nos usages, & même de nos opinions. Elles sont, dès notre enfance, nos premiers apôtres : ce sont elles qui nous apprennent, tous petits, à faire de la même main le signe de la croix, & la révérence aux dames ; à honorer à la-fois les autels & leur sexe, comme si elles cherchoient dans nos jeunes ames des protections pour l'avenir, & à nous inspirer sur leur sein des habitudes religieuses & tendres, qui doivent un jour leur servir de sauve-garde contre la barbarie de nos institutions. Les loix doivent donc venir avec leurs mœurs au secours de leur foiblesse,

foibleſſe, en les appelant par toute la France au partage égal de nos fortunes & de nos droits, puiſque la nature les a appelées à celui de nos plaiſirs & de nos peines.

L'aſſemblée nationale doit encore s'occuper du ſoin d'établir dans tout le royaume, les mêmes loix, ainſi que les mêmes poids & meſures, afin de faire regner parmi les citoyens l'enſemble ſi néceſſaire à la proſpérité publique.

Elle doit auſſi réformer la juſtice criminelle, qui n'a pas moins d'abus que la juſtice civile. L'humanité de nos magiſtrats, ſoutenue de la volonté de la nation & de la ſanction du roi, pénétrera dans le ténébreux labyrinthe de nos loix, déja éclairé par les Servans & les Dupaty.... afin d'ôter au crime ſes refuges, & d'empêcher l'innocence de s'y égarer. Pour s'y guider eux-mêmes, ils ne perdront jamais de vue cette loi que la nature n'a point tracée ſur des colonnes de marbre ou ſur des tables de bronze, ou ſur des parchemins, & qu'elle n'a écrite ni en égyptien, ni en hébreu, ni en latin; mais qu'elle a empreinte avec les caracteres du ſentiment, ce langage de tous les ſiecles, dans la conſcience de tous les hommes, pour

y être la base éternelle de la justice & du bonheur des sociétés : « Ne faites pas » à autrui, ce que vous ne voudriez » pas que l'on vous fît. »

Il s'ensuivra que les récompenses seront communes & personnelles à tous les François, pour les mêmes vertus, comme les punitions pour les mêmes vices. C'est le seul moyen de détruire le préjugé qui honore toute la postérité d'une famille, à cause de la gloire d'un de ses membres, ou qui la déshonore pour le crime d'un seul. Cependant, on doit abolir tous les châtimens qui sont infamans & cruels. Il me semble même juste de substituer, sans flétrissure corporelle, à l'exemple des Romains, la peine du bannissement hors du royaume à celle des prisons perpétuelles ou des galeres. Souvent un homme, après avoir fait une mauvaise action dans son pays, où il a été égaré par l'indigence, ou séduit par l'exemple, ou entraîné par les passions; se corrige dans un pays étranger où il est plus heureux, & sur-tout où il est inconnu. Souvent, au contraire, il acheve de se dépraver, livré à lui-même dans une prison, ou flétri dans la société des citoyens par l'opinion publique, qui le poursuit à jamais jusques dans

ſes enfans. On doit auſſi rendre la peine de mort très rare ; elle ne devroit avoir lieu que pour punir les aſſaſſinats prémédités, comme dans la loi du talion chez les Hébreux. On a aboli la peine de mort en Ruſſie dans tous les cas, excepté celui de leſe-majeſté, & les crimes y ſont bien plus rares qu'autrefois, où cette peine étoit très-commune. Nous devons imiter l'humanité des Anglois, qui envoient la plupart de leurs criminels dans les pays nouvellement découverts. Il eſt auſſi convenable d'adopter leurs jugemens par pairs & par jurés dans les procédures. Ce dernier moyen peut également ſervir à conſtater les bonnes actions pour les récompenſer, & les mauvaiſes pour les punir. Il n'eſt pas juſte que les loix puniſſent toujours, & ne récompenſent jamais ; qu'un homme ſoit envoyé aux galeres ou au ſupplice, pour avoir attenté à la fortune ou à la vie des citoyens, & qu'il ne reçoive aucune faveur publique pour avoir entretenu parmi eux la concorde, & les avoir conſolés dans leurs infortunes. Notre juſtice n'a qu'une épée ; elle ne fait que frapper ; ſa balance ne lui ſert qu'à peſer les maux, & jamais les biens. Il eſt

donc juſte que nos tribunaux puiſſent décerner des récompenſes comme des punitions, & dreſſer des autels comme des échaffauds. Alors les pierres de nos carrefours, toujours couvertes d'arrêts de flétriſſure ou de mort, ceſſeront d'être, comme à Gênes, des pierres infamantes ; elles s'honoreront des faſtes de la vertu. Les entrées de nos villes, au lieu d'effrayer les voyageurs par des fourches patibulaires ; les inviteront à y chercher des aſyles par des arcs de triomphe élevés comme à la Chine, à la mémoire des bons citoyens.

Tels ſont les principaux abus qu'il me ſemble néceſſaire de reformer avant toute autre réforme. Maintenant je vais faire quelques reflexions ſur l'impôt territorial, qui doit ſuppléer à la taille, acquitter les dettes de l'état, & être payé, ſans exception, par tous les propriétaires des terres.

Il me ſemble que pour que l'impôt territorial ſoit réparti également ſur les perſonnes, il doit l'être inégalement ſur les fortunes, c'eſt-à-dire, qu'il doit croître à proportion de l'étendue de chaque propriété : ainſi la portion de terre néceſſaire pour nourrir une famille, étant déterminée, cette portion paye-

roit davantage à mesure qu'elle augmenteroit dans chaque propriété. Les Romains , dans les premiers temps de leur république , avoient borné à 7 arpens la quantité de terre nécessaire à la subsistance d'une famille. Comme nous ne sommes pas si sobres que les anciens Romains , que notre climat , plus froid que celui de l'Italie , exige plus de besoins ; que nos terres sont moins fécondes ; que nous payons des dîmes & d'autres sortes d'impositions qui leur étoient inconnues , & qu'ils participoient au contraire aux tributs qu'ils imposoient aux nations conquises , pour le soulagement même du peuple Romain , on peut fixer en France à 20 arpens , la quantité de terre nécessaire aux besoins d'une famille. Ceci posé , l'arpent étant taxé par un impôt territorial , prélevé en nature & non en argent , chaque propriété qui seroit au-delà de 20 arpens ; supporteroit une légere taxe , appelée l'impôt de censure. Cet impôt de censure seroit payé par ceux qui posséderoient deux propriétés de 20 arpens ; il doubleroit pour ceux qui en auroient trois, quadrupleroit pour ceux qui en auroient quatre , &c... Ainsi, pendant que les propriétés particulie-

res iroient en progreſſion arithmétique 1, 2, 3, 4, l'impôt de cenſure croîtroit en progreſſion géométrique 1, 2, 4, 8, &c... de maniere qu'il feroit égal, pour une poſſeſſion de mille arpens, à l'impôt territorial de ces mêmes mille arpens ; il feroit double pour celle de deux mille, quadruple pour celle de trois mille, octuple pour celle de quatre mille.

Cet impôt de cenſure croîtroit avec l'étendue des propriétés, comme le tarif des diamans & des glaces, dont le luxe eſt d'ailleurs bien moins dangereux que celui des terres, qui entraîne infailliblement la ruine d'un état, ainſi que l'ont obſervé Plutarque & Pline, à l'occaſion de l'Afrique, de la Grece & de l'empire romain. On peut ajouter à ces exemples, dans les mêmes ſiecles, la Sicile, une partie de l'Aſie ; & dans ces temps modernes, la Pologne, l'Eſpagne & l'Italie. Il eſt donc à préſumer que cet impôt de cenſure mettroit en France un frein aux grandes propriétés territoriales, bien mieux que les loix prohibitives, promulguées en vain à Rome ſous les empereurs, qui fixerent à cinq cents arpens le terme de la plus grande propriété individuelle. Il eſt toujours

aisé d'enfreindre une loi prohibitive, lorsque la prohibition n'en suit pas la transgression pas à pas. La cupidité, ainsi que les autres passions, comme un chariot qui descend une montagne; si vous ne l'enrayez dès le départ, vous ne l'arrêterez pas dans le milieu de sa course.

Cet impôt de censure me paroît à tous égards fondé en justice, car si vingt arpens appartenant à une famille, payent la moitié moins que vingt arpens des mille qui appartiendroient à un seul propriétaire, d'un autre côté, ces vingt premiers arpens rendent à proportion beaucoup plus en denrée & en hommes. Mille arpens, sous un seul propriétaire, ont chaque année un tiers de leur étendue en jacheres, & sont mis en valeur tout au plus par dix familles domestiques, de cinq personnes chaque, c'est-à-dire, par cinquante personnes, en y comprenant les femmes & les enfans, tandis que ces mille arpens, divisés en cinquante propriétés de vingt arpens, seront cultivés partout, & feront vivre cinquante familles libres & industrieuses, c'est-à dire, deux cents cinquante citoyens. Or, l'abondance des denrées & des hommes,

ſur-tout des hommes libres, & la premiere richeſſe des états.

Il réſulteroit de cet impôt de cenſure territoriale, que les grandes propriétés payant plus & rendant moins, deviendroient plus rares, & que les petites propriétés payant moins & rendant plus, deviendroient plus communes. Les premieres ſeroient moins recherchées par les gens riches, ſur-tout quand on en auroit retranché les droits de chaſſe & les autres, en tant qu'ils ſont onéreux à l'agriculture ; & les ſecondes le ſeroient beaucoup par les bourgeois d'une fortune médiocre, quand elles ne ſeroient plus opprimées & flétries par les corvées, les milices & les tailles : ainſi l'impôt de cenſure deviendroit une digue contre l'opulence & l'indigence extrême, qui ſont les deux ſources de tous les vices nationaux. On pourroit l'étendre à toutes les grandes propriétés en emplois, en maiſons & en argent, ſans toucher toutefois à aucune des grandes propriétés actuelles, même territoriales. Ces vœux, que je forme pour la félicité publique, ne ſont que pour l'avenir, & ne doivent pas cauſer à préſent la ruine d'aucun grand propriétaire particulier.

Après avoir parlé des propriétés rurales, je ferai quelques obſervations ſur le blé, la plus importante de leurs productions, & qui eſt, par ſa nature, une propriété nationale. La liberté du commerce des grains a ſuſcité beaucoup d'ouvrages pour & contre : mais comme, par une ſuite de notre éducation ambitieuſe, on n'agite chez nous aucune queſtion, que dans le deſſein de briller, il eſt arrivé que celle-ci, fort ſimple de ſa nature, comme tant d'autres, eſt devenue fort problématique, parce que plus le bel eſprit débat de la vérité, plus il l'embrouille.

Il eſt certain qu'il n'y a point de famille un peu à ſon aiſe, qui n'ait ſa proviſion d'argent aſſurée au moins pour vivre un an : il eſt bien étrange que la grande famille de l'état n'ait pas ſa proviſion de blés emmagaſinée pour vivre au moins cette eſpace de temps. Faute de magaſins de blés, la liberté de leur commerce en a épuiſé pluſieurs fois le royaume.

Les émeutes populaires n'ont preſque jamais d'autres cauſes que la diſette de blés. Nos ennemis, tant du dehors que du dedans, ſaiſiſſent le moment où il

eſt permis de les exporter, en enlevant tout ce qui eſt à vendre, à quelque prix que ce ſoit, bien aſſurés que dans trois mois ils nous le revendront au double : ainſi nous reſſemblons aux ſauvages qui vendent leur lit le matin, & qui ſont obligés de le racheter le ſoir. Il eſt donc néceſſaire que l'état, avant de permettre l'exportation des blés, en ait ſa proviſion au moins pour un an au-delà de la récolte future ; & pour cela, il a beſoin de magaſins publics. Il ne faut, pour décider cette queſtion, ni mémoire miniſtériel, ni diſſertation académique ; il ne faut que du ſens commun. Si vous voulez vous appuyer ſur des exemples, voyez Geneve, la Suiſſe & la Hollande, qui, avec des territoires ingrats ou inſuffiſans, vivent dans une abondance aſſurée, au moyen de leurs magaſins publics ; tandis que les payſans manquent ſouvent de pain en Pologne & en Sicile qui fourniſſent des blés à toute l'Europe. Nous devons craindre, dit-on, les monopoles, ſi nous avons des magaſins. S'ils dépendent des particuliers, on a raiſon ; ce ſont les magaſins particuliers qui font les diſettes publiques : mais on n'a rien de ſembla-

ble à redouter, si les magasins de blé sont à la nation, & administrés par les assemblées provinciales. A la vérité, les assemblées provinciales pourroient les réserver entiérement pour l'usage de leurs provinces, qui se trouveroient dans l'abondance, lorsque les provinces voisines tomberoient dans le besoin. Mais c'est ce qui ne peut arriver sous l'inspection & la correspondance de l'assemblée nationale, qui instruite du superflu des blés dans un canton, & de leur rareté dans un autre, éclaireroit l'autorité royale, & par son moyen, entretiendroit dans tout le royaume l'équilibre des subsistances de premier besoin. C'est une des raisons entre mille, qui nécessite la permanence de l'assemblée nationale, & le changement périodique de ses membres.

Nos livres politiques, pour complaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup occupés des moyens d'augmenter les richesses des états. Il semble qu'un peuple ne puisse jamais avoir trop de vins, trop de blés, trop de bestiaux, & sur-tout trop d'argent; car c'est-là où tout aboutit en dernier ressort. Mais comment se fait-il qu'on a toujours trop de cette premiere riches-

ſe des empires, je veux dire de l'eſpece humaine, puiſque preſque par toute l'Europe elle eſt ſi miſérable, & qu'on ne ſait qu'en faire? Un berger n'eſt point ſurchargé du nombre de ſes moutons; il n'expoſe point au carrefour de ſon village de petits agneaux qui viennent de naître; mais des peres & des meres abandonnent tous les jours leurs enfans nouveau-nés aux carrefours des villes, & à la porte de leurs hôpitaux. Le nombre des enfans-trouvés à Paris, monte chaque année à cinq & à ſix mille, & il eſt le tiers de ceux qui y reçoivent le jour. Dans cette ville ſi riche & ſi indigente, les plus mépriſables rebuts ont une valeur; on y ramaſſe, au coin des rues, des os, des bouteilles caſſées, des cendres, des loques; un vieux chat y a ſon prix, ne fût-ce que pour ſa peau: mais perſonne n'y veut d'un homme miſérable. Cet habitant du fortuné royaume de France, cet enfant de Dieu & de l'égliſe, ce roi de la nature, va ſollicitant à chaque porte l'indulgence du chien de la maiſon, pour y demander d'une voix lamentable, à un être de ſon eſpece de ſa nation & de ſa religion, un morceau de pain que ſouvent il lui

refuse. C'eſt bien pis à la porte des hôtels, où un ſuiſſe ne lui permet pas même de ſe montrer. C'eſt encore pis dans ſon grenier, d'où la faim le chaſſe, quand la honte, plus mordante qu'un chien & plus rébarbative qu'un Suiſſe, lui défend d'en ſortir.

Mais la mendicité même n'eſt plus la reſſource de l'indigence, puiſqu'on empriſonne les mendians. Je deſire donc, pour ſubvenir aux beſoins du peuple, que tout homme valide manquant de travail, ait le droit d'en demander à l'aſſemblée de ſon village ou de ſon quartier. Si elle n'en a point à lui donner, elle enverra ſa demande à l'aſſemblée de la ville dont elle reſſortit; celle-ci, dans le même cas, la portera à l'aſſemblée provinciale, qui la fera parvenir à l'aſſemblée nationale, ſi elle eſt dans la même impuiſſance.

Ainſi l'aſſemblée nationale auroit en dernier reſſort l'état de toutes les familles indigentes du royaume, comme elle auroit celui de tous ſes beſoins & de ſes reſſources: elle s'emploieroit donc auprès du roi pour l'établiſſement de ſes familles indigentes dans les provinces qui manqueroient d'ouvriers, ou bien dans nos colonies &

les terres nouvellement découvertes ; sous un régime semblable à celui de la future constitution, afin de lier toujours ces François à leur patrie, & d'étendre par toute la terre la population, la puissance & la félicité de leur métropole. Ces prévoyances journalieres sont encore des raisons qui nécessitent la permanence de l'assemblée nationale.

Ainsi la Bretagne & Bordeaux avec leurs landes ; la Normandie avec ses veys, que la mer couvre & découvre deux fois par jour ; la Rochelle & Rochefort avec ses marais stagnans ; la Provence avec ses rochers & ses plaines de cailloux ; la Corse avec ses montagnes & ses makis ; les îles de l'Amérique avec leurs solitudes, & tant d'autres terres concédées, comme celles de la Corse, en grandes propriétés de dix mille arpens à la fois, & qui sont restées incultes entre les mains de leurs grands propriétaires sans argent, se trouveroient mises en valeur par les petites propriétés, & fourniroient de nombreux débouchés à tous nos hôpitaux, sur-tout à ceux des enfans trouvés. L'indigence, coupée dans ses racines, cesseroit de produire la men-

dicité, le vol & la proſtitution qui en ſont les fruits naturels. Pour les hommes pauvres & invalides, ils ſeroient ſoulagés dans leurs familles, ou dans les hoſpices, au moyen de ſecours admininiſtrés par les aſſemblées de chaque diſtrict ; on y employeroit les revenus des hôpitaux, ces vaſtes foyers de miſere & d'épidémies. D'ailleurs, comme il n'y auroit plus de pauvre en ſanté dans le royaume, il ne s'y trouveroit que fort peu de pauvres malades.

Au reſte, en indiquant aux pétitions des indigens une période à parcourir d'aſſemblée en aſſemblée, je n'ai point voulu donner des entraves à leur liberté ; mais j'ai déſiré d'offrir des moyens aſſurés, de ſecours, non ſeulement à eux, mais aux villages, aux villes, aux provinces, à l'état même. Si les particuliers ont beſoin de travail, les ſociétés entieres ont ſouvent beſoin de travailleurs. Michel Montaigne deſiroit qu'on établit à Paris un bureau de renſeignement, où ceux qui auroient beſoin ou de ſuperfluité de quoi que ce fût, pourroient s'adreſſer mutuellement. Nous avons exécuté en partie ſon idée, par l'établiſſement des

petites affiches & de quelques journaux semblables ; mais nous ne l'avons gueres appliquée qu'aux objets de luxe, tels qu'aux meubles, aux carrosses, aux chevaux, aux maisons, aux terres, & fort rarement aux hommes. Il faut l'étendre aux besoins des campagnes, des villes & des provinces, & de l'état même. Or il n'y a qu'une assemblée nationale permanente, qui puisse embrasser à-la-fois les besoins publics & privés. C'est d'ailleurs un acte de justice ; car si l'état a le droit d'exiger du peuple des milices, des matelots & des corvées, dans ses besoins pressans, le peuple a aussi dans les siens le droit de demander à l'état des moyens de subsister. Au reste tout François a le droit de s'adresser directement à l'assemblée nationale ; & s'il préfere de chercher fortune hors du royaume, il doit avoir la liberté d'en sortir, comme tout étranger doit avoir celle d'y entrer & de s'y établir, avec le libre exercice de sa religion, afin de fixer chez nous, par l'équité de nos loix, les hommes que nous attirons par l'urbanité de nos mœurs.

La confiance rétablie entre les trois ordres,

ordres, les intérêts des deux premiers liés à celui du peuple, & balancés par celui du roi; les assemblées rurales, municipales, provinciales & nationales rendues permanentes dans leur ensemble, périodiques dans leurs membres, & concordantes dans leurs délibérations; l'agriculture délivrée de toutes ses entraves, des capitaineries, des gabelles, des milices; la liberté individuelle conservée à chaque citoyen dans sa fortune, sa personne & sa conscience: l'esclavage aboli aux colonies & au mont Jura; la justice civile & criminelle réformée; l'impôt territorial assis proportionnellement aux territoires, & aux besoins de l'état & de ses dettes; les moyens de subsister multipliés, & assurés au peuple par les digues opposées aux grandes propriétés: il sera dressé sur tous ces objets, une constitution sanctionnée par le roi, dont l'exécution sera confiée aux tribunaux, pour être à l'avenir le code national.

Il est inutile que l'assemblée s'occupe du soin de renfermer dans cette constitution, tous les cas possibles; ils sont innombrables, & il en est qu'il

feroit trifte de prévoir, & dangereux de publier. Comme l'affemblée doit être permanente, elle y pourvoira à mefure qu'ils fe préfenteront. Elle aura affez de peine à réparer le paffé, & à régler le préfent, fans prendre inutilement celle de donner des loix à l'avenir.

Quelque fageffe qui préfide à la rédaction de ce code, il ne faut pas croire que les loix en feront immuables. Il n'y a d'immuable que les loix de la nature, parce qu'il n'y a que fon auteur qui, par fa fageffe infinie ait connu les befoins de tous les êtres dans tous les temps : au contraire les légiflateurs des nations n'étant que des hommes, en connoiffent à peine les befoins préfens, & ne fauroient prévoir ceux que l'avenir leur prépare.

Les loix politiques doivent donc être variables, parce qu'elles n'intéreffent que les familles, les corps & les patries, fujets eux-mêmes au changement : & les loix de la nature doivent être permanentes, parce que ce font les loix de l'homme & du genre humain, dont les droits font invariables. Or, je ne connois point

d'état en Europe, où le contraire soit arrivé, c'est-dire, où l'on n'ait rendu les loix politiques permanentes, & celles de la nature, si variables, qu'à peine aujourd'hui on en peut reconnoître les traces.

Par exemple, l'hérédité de la noblesse qui n'a pas été héréditaire dans son origine, est une loi politique rendue permanente dans toute l'Europe; cependant elle devoit varier suivant le besoin des états; car on devoit prévoir qne les familles nobles se multiplieroient plus que les autres, parce qu'elles ont plus de crédit, & partant, plus de moyens de subsister; que les familles bourgeoises riches tendroient sans cesse à s'incorporer avec elles par des ennoblissemens; de sorte que le nombre des hommes oisif, allant toujours en augmentant, & celui des hommes laborieux toujours en diminuant, l'état, au bout de quelques siecles, se trouveroit affoibli par sa propre constitution.

C'est en effet ce qui est arrivé à l'Espagne & à d'autres pays. Ce ne sont ni les guerres, ni les émigrations en Amérique, qui ont affoibli l'Es-

pagne, comme tant de politiques l'ont dit ; c'eſt au contraire la paix, & la trop grande multiplication des familles nobles qui s'en eſt enſuivie. Les longues & cruelles guerres de la ligue détruiſirent en France beaucoup de gentilshommes ; & la France, loin de s'affoiblir, augmenta en population & en richeſſe, juſqu'à Louis XIV. Les émigrations de l'Angleterre, qui eſt bien moins étendue que l'Eſpagne, ont formé en Amérique des colonies bien plus floriſſantes & plus peuplées que les colonies eſpagnoles ; & loin de diminuer les forces de l'Angleterre, elles les auroient augmentées, ſi elles avoient été mieux liées avec leur métropole, dont elles ſe ſont ſéparées à cauſe de leur puiſſance même.

C'eſt qu'en Angleterre les intérêts de la nobleſſe ſont liés avec ceux du peuple, & que, comme lui, elle ſe livre à l'agriculture, à la navigation marchande, au commerce, &c. Enfin pluſieurs états en Italie, qui, comme Veniſe, Gênes, Naples, la Sicile, &c. n'ont ni guerres à ſupporter, ni colonies à entretenir, ſont dans un état de foibleſſe qui

augmente de plus en plus, ſans qu'on puiſſe l'attribuer à d'autres cauſes qu'à l'hérédité même de la nobleſſe, & aux ennobliſſemens, qui y multiplient la claſſe oiſive des nobles, aux dépens des claſſes laborieuſes du peuple.

Si l'ancienne loi épiſcopale, qui ordonnoit en Europe aux teſtateurs, de ſtipuler dans leurs teſtamens, ſous peine de nullité, des donations en faveur de l'égliſe, avec privation de la ſépulture eccléſiaſtique contre les gens qui mourroient ſans faire de teſtament, n'avoit pas été abrogée, ainſi que la permiſſion aux gens de main-morte d'acquérir des biens-fonds, il eſt certain que toutes nos terres ſeroient depuis long-temps au pouvoir du clergé ; comme toutes nos dignités ſont à celui de la nobleſſe. Il eſt encore certain que ſi la coutume qui permet aux gens de finance d'agioter les papiers publics, n'eſt pas abolie chez nous, tout notre argent ſe trouvera entre les mains des agioteurs. Il en eſt de même des compagnies privilégiées en tout genre. Ainſi une nation peut, par la ſeule permanence des loix & des coutumes qui

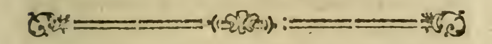
ont servi peut-être autrefois à sa prospérité, se trouver à la fin dépouillée de son honneur, de ses terres, de son commerce & de sa liberté.

Au contraire une nation, en rendant variables, pour l'intérêt de quelques corps, les loix de la nature qui doivent être permanentes, abolit à la longue la plupart des droits de l'homme : tantôt ce sont ceux du mariage, tantôt ceux de la liberté personnelle, comme au mont Jura & dans nos colonies, &c.

Ce sera donc une loi fondamentale de notre constitution future, que les seules loix de la nature seront permanentes, & que toutes les loix politiques pourroient être changées & réformées par l'assemblée nationale, toutes les fois que l'exigera le bonheur de la nation, parce que le bonheur d'une nation est lui-même une conséquence de cette loi de la nature, qui s'est proposé constamment dans les harmonies variables de ses ouvrages, le bonheur de tous les hommes.

Mais comme les loix de la nature disparoissent elles-mêmes des sociétés, par les seuls préjugés inspirés à l'enfance, en sorte que les hommes viennent à croire

que ce qui est naturel leur est étranger, & que ce qui leur est étranger est naturel, il est nécessaire de poser la base de notre constitution future sur une éducation nationale, afin qu'au défaut de la raison, elle devienne agréable à notre postérité, au moins par la douceur de l'habitude.



## VŒUX POUR UNE ÉDUCATION NATIONALE.

AVANT d'établir une école de citoyens, on devroit établir une école d'instituteurs. J'admire avec étonnement que tous les arts ont parmi nous leur apprentissage, excepté le plus difficile de tous, celui de former des hommes. Il y a plus : l'état d'instituteur est, pour l'ordinaire, la ressource de ceux qui n'ont point de talent particulier. L'assemblée nationale doit s'occuper soigneusement d'un établissement nécessaire. Elle choisira des hommes propres à faire des instituteurs, non parmi les

docteurs & des intrigans, ſuivant notre uſage, mais parmi des peres de famille qui auront bien élevé eux mêmes leurs enfans. Je ne parle pas de ceux qui en ont fait des ſavans & des beaux eſprits; mais de ceux qui les ont rendus pieux, modeſtes, naïfs, doux, obligeans & heureux, c'eſt-à-dire, qui les ont laiſſés à peu-près tels que la nature les avoit faits. Il ne faudra, pour remplir ces places, ni brevets de maître-ès-arts, ni lettres du grand chantre, mais des enfans beaux & bons: & comme c'eſt à l'œuvre qu'on doit connoître l'ouvrier; on jugera capables d'élever des citoyens, des hommes qui ont bien élevé leur famille.

Ces inſtituteurs doivent jouir de la nobleſſe perſonnelle, à cauſe de la nobleſſe de leurs fonctions. Ils ſeront ſous l'inſpection immédiate de l'aſſemblée nationale, & ils auront ſous leur direction, tous les maîtres de ſciences, de langues, d'arts & d'exercices. Ils ſeront répartis dans les principaux quartiers de Paris, & dans toutes les villes du royaume, pour y établir des écoles nationales; & il ne pourra y avoir, même dans un village, de ſimple maître d'école qui ne ſoit inſtitué par eux.

Ils

Ils s'occuperont d'abord à réformer toute notre éducation gothique & barbare du temps de Charlemagne. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils en banniront l'ennui, la tristesse, les larmes, les châtimens corporels, qu'ils éleveront les enfans à l'amour, & non à la crainte, pour en faire des citoyens, & non des esclaves, &c.... Puisqu'ils sont peres d'enfans heureux, la nature leur en a appris bien plus qu'à moi, inutile célibataire : mais comme ils sont François, ils ne doivent pas être moins en garde contre les méthodes qui exaltent l'ame, que contre celles qui l'avilissent.

Ils banniront donc l'émulation de leurs écoles. L'émulation, dit-on, est un stimulant : c'est précisément pour cela qu'ils doivent la réprouver. Hommes sans art & sans artifice, laissez les épices aux hommes dont le goût est affoibli ; ne présentez aux enfans de la patrie, que des mets doux & simples comme eux & comme vous. Il ne faut pas donner la fievre à leur sang pour le faire circuler ; laissez le couler de son cours naturel : la nature y a assez pourvu dans un âge si actif & si remuant. Les inquiétudes de l'adolescence, les passions de la jeunesse, les soucis de l'âge viril, ne l'enflamme-

ront un jour que trop, ſans qu'il ſoit en votre pouvoir de le calmer.

L'émulation eſt un ſtimulant d'une étrange eſpece. Nous ne nous ſervons pas d'elle, c'eſt elle qui ſe ſert de nous. Quand nous nous propoſons de ſubjuguer un rival, c'eſt elle qui nous ſubjugue. Semblables à l'homme qui brida & monta le cheval à ſa requête, pour le venger du cerf, une fois en ſelle ſur notre ame, elle nous force d'aller où nous n'avons que faire, & de courir après tout ce qui va plus vîte que nous. Elle remplit toute la carriere de notre vie, de ſoucis, d'inquiétudes & de vains deſirs, & quand la vieilleſſe a ralenti tous nos mouvemens, elle nous éperonne encore par de vains regrets.

*Poſt equitem ſedet atra cura.*

Ai je eu beſoin dans l'enfance de ſurpaſſer mes camarades à boire, à manger, à promener, pour y trouver du plaiſir ? Pourquoi a t il fallu que j'appriſſe à les devancer dans mes études, pour y prendre du goût ? N'ai je pu m'inſtruire à parler & à raiſonner ſans émulation ? Les fonctions de l'ame ne ſont-elles pas auſſi naturelles & auſſi agréables que

celles du corps ? Si elles attristent nos enfans, c'est la faute de nos méthodes, & non celle de la science. Ce n'est pas faute d'appétit de leur part. Voyez comme ils sont imitateurs de tout ce qu'ils voient faire, & de tout ce qu'ils entendent dire ! Voulez-vous donc attacher les enfans à vos exercices ? faites comme la nature pour les siens ; attachez-y du plaisir, ils y courront d'eux-mêmes.

L'émulation est la cause de la plupart des maux du genre-humain. Elle est la racine de l'ambition ; car l'émulation produit le desir d'être le premier, & le desir d'être le premier, n'est autre chose que l'ambition, qui se partage, suivant les positions & les caracteres, en ambition positive & négative, d'où coulent presque tous les maux de la vie sociale.

L'ambition positive engendre l'amour de la louange, des prérogatives personnelles & exclusives pour soi ou pour son corps, de grandes propriétés en dignités, en terres & en emplois ; enfin elle produit l'avarice, cette ambition tranquille de l'or, par où finissent tous les ambitieux. Mais l'avarice seule traîne à sa suite une infinité de maux, en ôtant aux autres citoyens les moyens de sub-

fifter, & produit, par une réaction néceffaire, les vols, les proftitutions, le charlatanifme, la fuperftition.

L'ambition négative engendre à fon tour, la jaloufie, les médifances, les calomnies, les querelles, les procès, les duels, l'intolérance. De toutes ces ambitions particulieres, fe compofe l'ambition nationale, qui fe manifefte dans un peuple par l'amour des conquêtes, & dans fon prince, par celui du defpotifme : c'eft de l'ambition nationale que dérivent les impôts, l'efclavage, les tyrannies, & la guerre qui feule eft le fléau du genre humain.

J'ai cru fort long-temps l'ambition naturelle à l'homme ; mais aujourd'hui je la regarde comme un fimple réfultat de notre éducation. Nous fommes enveloppés de fi bonne heure par les préjugés de tant d'hommes qui ont des intérêts à nous les infpirer, qu'il nous eft bien difficile de démêler dans le refte de la vie, ce qui nous eft naturel ou artificiel. Pour juger des inftitutions de nos fociétés, il faut nous en éloigner ; mais pour juger des fentimens de notre cœur, il faut y rentrer. Pour moi, qui ai été long-temps repouffé en moi-même par les mœurs publi-

ques, & qui m'éloigne du monde de plus en plus par mes habitudes, il me semble que l'homme ne se porte de lui-même, ni à s'élever au-dessus, ni à s'abaisser au-dessous de ses semblables, mais à vivre leur égal. Ce sentiment est commun à tous les animaux, dont les individus & les especes ne sont point asservis les uns aux autres; à plus forte raison doit-il l'être à tous les hommes, qui ont un besoin mutuel de s'entre-secourir. L'amour de l'ambition n'est donc pas plus naturel au cœur humain, que celui de la servitude. L'amour de l'égalité tient le milieu entre ces deux extrêmes, comme la vertu dont il ne differe pas: il est la justice universelle; il est entre deux contraires, comme l'harmonie qui gouverne le monde. C'est lui que Confucius appeloit « le juste milieu » qu'il regardoit comme la cause de tout bien, & qu'il appeloit encore par excellence « la vertu du cœur. » Il en faisoit consister le principe dans la piété, c'est-à-dire, dans l'amour de tous les hommes en général. Il recommande souvent dans ses écrits, « de » ne pas faire souffrir aux autres, ce » qu'on ne voudroit pas souffrir soi-

» même. » C'eſt ſur cette baſe naturelle qu'a été élevé l'édifice inébranlable des loix de la Chine, le plus ancien empire de l'univers. Les enfans ni les jeunes gens ne ſont point élevés, à la Chine, à ſe ſurpaſſer les uns les autres. Ils ne connoiſſent, dit le philoſophe la Barbinais, ni nos theſes, ni nos diſputes d'écoles. Ils ſont ſimplement ſoumis à des examens de morale, par des commiſſaires nommés par la cour. Ces commiſſaires choiſiſſent ceux qui ſe montrent les plus capables, de quelque condition qu'ils ſoient, pour les faire paſſer, par différens grades, à celui de Mandarin, d'où ils peuvent parvenir juſqu'au miniſtere.

L'émulation que nous inſpirons à nos enfans, eſt, ſi j'oſe dire, une ambition renforcée ; car l'ambition ne veut monter tout au plus qu'à la premiere place ; mais l'émulateur veut encore s'élever aux dépens d'un rival. Ce n'eſt pas aſſez pour lui de parvenir au ſommet de la montagne ; il veut en voir tomber ſes rivaux. C'eſt un dieu cruel, auquel il ne ſuffit pas d'avoir un temple & de l'encens ; il lui faut des victimes.

Il eſt remarquable que l'émulation qu'on nous inſpire dès l'enfance, produit un plus mauvais effet, chez nous autres François, & nous rend plus vains qu'aucun autre peuple de l'Europe. Il y en a pluſieurs raiſons dans nos mœurs; mais ſans ſortir de notre éducation, je trouve une cauſe particuliere de l'ambition vaniteuſe de nos enfans, dans celle de nos profeſſeurs. En Suiſſe, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Ruſſie, & je crois dans toutes les univerſités de l'Europe, les places de profeſſeur menent à des magiſtratures, à des places de conſeiller aulique, ou à d'autres emplois qui les lient à l'adminiſtration de l'état: il en étoit de même autrefois chez nous, avant que tout y fût devenu vénal. Ces profeſſeurs étrangers dirigent donc, en partie, leurs diſciples vers le but où ils tendent eux-mêmes, c'eſt-à-dire, vers la choſe publique. Mais nos régens françois, obligés de circonſcrire toute leur ambition dans des colleges, ne la ſatisfont qu'en l'inſpirant aux enfans, ſans en prévoir les conſéquences pour les citoyens. Ils établiſſent parmi eux de petits empires, dont ils diſtri-

buent les dignités & les couronnes ; mais avec elles les jalousies & les haines, qui accompagnent par-tout l'émulation. Cependant, ils ont assez d'exemples de ses fatales suites chez les peuples anciens & modernes. Pour quelques talens, que de vices elle y a fait éclore ! Au reste si l'émulation a élevé de grands hommes dans quelques républiques, c'est parce que les citoyens pouvoient y parvenir à tout. Mais chez nous, où le mérite seul ne mene plus à rien, où on ne peut s'élever aux petites places sans argent, aux grandes sans naissance, & à aucune sans intrigue, la foule des ambitieux ne s'occupe qu'à abattre tout ce qui s'éleve. Un voyageur, homme de mérite, me disoit, il y a quelque temps : « Je trouve aujourd'hui dans » le mépris, des hommes que j'ai laissés ici, l'année passée, au plus » haut degré de l'estime publique. S'ils » ne la méritoient pas, pourquoi l'ont-» ils obtenue ; & pourquoi l'ont-ils » perdue s'ils la méritoient ? Il y a » en France un agiot de réputations » que je n'ai vu nulle part. »

C'est l'émulation des enfans qui est chez nous la premiere cause de l'in-

conſtance des hommes : comme elle inſpire , avec ſes croix , ſes médailles , ſes livres , ſes prix , ſes theſes , ſes concours , à chacun d'eux d'être le premier , elle les remplit d'inſubordination pour leurs ſupérieurs , de jalouſie pour leurs égaux , & de mépris pour leurs inférieurs. Mais comme les extrêmes ſe touchent , cette éducation ambitieuſe eſt en même temps très-ſervile. Comme elle ne les mene que par l'amour de la louange , ou par la crainte du blâme , elle les met pour toute la vie à la diſcrétion des flatteurs , qui , pour l'ordinaire , ne ſavent pas moins médire que flatter. Les ſuffrages d'autrui , qu'ils veulent toujours captiver , les captivent à leur tour d'une telle force , qu'il leur ſuffit d'être entourés de détracteurs de la vérité la plus évidente , pour qu'ils ne l'admettent jamais ; ou de prôneurs de l'opinion la plus abſurde , pour qu'ils ſe la perſuadent à la longue. Leur propre jugement ployant ſous le faix de cette tyrannie , dont on leur a fait ſubir le joug dès l'enfance , leur conſcience ne ſe forme plus que de l'opinion verſatile d'autrui , qui devient pour eux la ſeule regle du bien & du mal.

Notre éducation ne nous diſpoſe pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'inconſtance. C'eſt par la vanité & la foibleſſe qu'elle nous inſpire, que l'eſprit de parti a tant de pouvoir, & qu'il ſuffit à un ambitieux de dire à ceux de ſes partiſans qui balanceroient à ſoutenir ſes opinions, « Vous n'avez » pas de courage, « pour les ramener à lui. Il y a cependant, non du courage, mais beaucoup de foibleſſe à ſe laiſſer entraîner aux paſſions d'un homme, de ſon corps, ou même de ſa patrie. C'eſt parce que d'un côté on n'oſe y réſiſter, & que de l'autre on eſt environné de forces qui nous appuient, qu'on ſe croit fort. Si on étoit dans le parti oppoſé, on feroit de l'avis contraire par la même foibleſſe. Lorſque je vois deux hommes diſputer avec chaleur, je me dis ſouvent : Chacun d'eux ſoutiendroit une opinion oppoſée, s'il étoit né à cent lieues d'ici. Que dis-je ! Il ſuffit ſeulement de la traverſe d'une rue, pour être à jamais l'ennemi juré d'une opinion, dont on auroit été le plus zélé partiſan, ſi on avoit été élevé dans la maiſon voiſine. Changez l'éducation d'un homme, vous changez ſon régi-

me, ſon habit, ſa philoſophie, ſa morale, ſa religion, ſon patriotiſme, &c. L'Africain penſera comme l'Européen, & l'Européen comme l'Africain : le républicain aura les ſentimens du deſpote, & le deſpote ceux du républicain. Certes, c'eſt une choſe bien humiliante pour l'homme, & capable de nous éloigner de la recherche de la vérité, en voyant que non-ſeulement nos lumieres acquiſes, mais nos ſentimens, qui ſemblent naître avec nous, dépendent preſque entiérement de notre éducation.

Nous ſommes donc forcés, ſi nous aimons la vérité & les hommes, de revenir aux loix de la nature, puiſque celles des ſociétés nous rempliſſent de préjugés dès la naiſſance, & nous rendent ſouvent les ennemis les uns des autres. Or, pour y diſpoſer l'enfance, il faut lui inſpirer l'eſprit de modération. Cet eſprit que les enthouſiaſtes, les fanatiques & tous les ambitieux, regardent comme une foibleſſe, eſt le véritable courage ; car il réſiſte ſeul aux partis oppoſés. C'eſt la royauté de l'ame, qui, comme celle de la nature, tient la balance entre les extrêmes, & maintient l'harmonie des êtres. La vertu tient le milieu : *Stat in medio virtus.*

On dreſſera donc les enfans à ne jamais perdre le ſentiment de leur conſcience, & à l'appuyer ſur celui de la divinité, qui n'eſt pas moins naturel à l'homme. On développera en eux ce ſentiment par la lecture ſimple de l'évangile : ainſi, au lieu de leur apprendre à ſe préférer aux autres, par une émulation qui eſt pour les autres & pour eux une ſource perpétuelle de troubles, on les laiſſera ſe contenter d'abord d'eux-mêmes, afin qu'en y rentrant dans les orages d'une ſociété diſcordante, ils y trouvent au moins le repos & la paix. Bientôt on les élevera à préférer les autres à eux-mêmes, par la connoiſſance de leurs propres beſoins, auxquels ils ne peuvent pourvoir tout ſeuls. De là dérivera l'amour de leurs peres, de leurs meres, de leurs parens, de leur amis, de leur patrie, de tous les hommes, ainſi que l'exercice de toutes les vertus qui font le bonheur des ſociétés. On leur enſeignera toutes les ſciences convenables à ces principes. On retranchera donc de leur éducation une partie des années employées à la ſtérile étude de la langue latine, qu'on peut apprendre par l'uſage, méthode plus courte, plus sûre & plus agréable que celle de nos grammaires;

on y joindra l'uſage de la langue grecque, dont l'étude eſt beaucoup trop négligée parmi nous.

Toute l'éducation de l'Europe porte aujourd'hui ſur ces deux langues mortes, qui ne ſervent en rien à nos beſoins. Cependant je ne peux, pour l'honneur des lettres, m'empêcher de faire ici une réflexion ; c'eſt que la gloire des empires dépend uniquement des gens de lettres. Si on apprend aujourd'hui le grec & le latin, ſi toute l'éducation européenne eſt fondée, depuis Charlemagne, ſur cette étude ; ſi nous parlons ſi ſouvent de la Grece & de l'Italie, & de leurs anciens habitans ; c'eſt parce que ces pays ont produit une douzaine d'écrivains, tels qu'Homere, Platon, Hippocrate, Plutarque, Xénophon, Démoſthene, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Tacite, Pline, &c. C'eſt donc pour une douzaine d'hommes de génie de l'antiquité, ou deux douzaines au plus, que ſont fondées nos univerſités, enſorte que s'ils n'avoient pas exiſté, nous n'aurions point d'éducation publique, & perſonne ne s'embarraſſeroit pas plus en Europe, de ſavoir le grec & le latin, que l'arabe ou le tartare. A la vérité Rome & la Grece ont produit beaucoup d'hommes

célébres en différens genres ; mais il en est de même de plusieurs pays, comme la Chine, dont nous ne parlons point dans les colleges, parce que nous ne connoissons point d'écrivains fameux qui les aient célébrés. D'ailleurs ceux qui nous ont fait connoître les Grecs & les Romains, n'avoient besoin ni de leurs grands hommes ni de leurs villes, pour nous laisser de grands monumens ; il leur suffisoit de leur génie. C'est celui d'Homere qui a fait errer Ulysse, & créé les dieux & les héros de l'Iliade. Celui de Virgile n'avoit eu besoin, pour venir jusqu'à nous, & bien au-delà, que de ses bergers & de ses bergeres. Les bords des ruisseaux où il se repose, nous plaisent plus que ceux du Gange, & les travaux de ses abeilles nous intéressent autant que la fondation de l'empire romain. Les autres ont de même leurs talens particuliers. Certes, ils méritent bien tous qu'on emploie quelques années de l'enfance à les connoître, & plusieurs années de la vie à en jouir ; mais ils avoient eux-mêmes trop de bon sens pour ne pas désapprouver, s'ils vivoient parmi nous, que l'éducation des nations européennes portât uniquement sur l'étude de leurs ouvrages. Eux-mêmes n'ont point

passé toute leur premiere jeunesse à apprendre des langues étrangeres, mais à étudier la nature, dont ils nous ont laissé des tableaux ravissans. Un étranger arrivé à Prague, demadoit le plan de cette ville à son hôte, afin, disoit-il, de la connoître. » Le plan de Prague » est à Vienne lui répondit l'hôte : nous » n'en avons pas besoin ici : nous avons » la ville. Ainsi pouvons-nous dire par rapport aux ouvrages des anciens, même les plus parfaits : » Nous n'avons » pas besoin des Géorgiques ; nous » avons la nature. » A la vérité, les anciens nous ont laissé de grandes connoissances sur les affaires & les hommes de leur tems ; mais nous avons nos compatriotes qu'il faut éclairer & rendre plus heureux.

Si les sciences & les lettres influent sur la postérité d'une nation, comme on n'en peut douter ; peut-être conviendroit-il que la nation élût les membres de ses académies, comme ceux de ses autres assemblées. Les lumieres doivent être en commun, ainsi que les autres richesses de l'état. Lorsque les académies élisent leurs propres membres, elles deviennent des aristocraties très-nuisibles à la république des sciences & des let-

tres. Comme on ne peut y être admis qu'en faisant la cour à ses chefs, il faut s'astreindre à leurs systêmes. Les erreurs se maintiennent par le crédit des corps, tandis que la vérité isolée ne trouve point de partisans. C'est ainsi que les universités apporterent de si longs obstacles aux progrès des sciences naturelles, en maintenant la doctrine d'Aristote contre le progrès des lumieres. Kepler se plaint amerement de celles de son temps. Ce restaurateur de l'astronomie avoit découvert & démontré que les cometes étoient des corps planétaires, & non de simples météores, comme prétendoient les universités, d'après Aristote. Il dit dans une de ses lettres, que ses livres, qui renfermoient une vérité si neuve & si évidente, restoient sans honneur, tandis que ceux qui contenoient des opinions contraires, étoient prônés & se répandoient par-tout, à cause du crédit des universités dans les librairies. Qu'auroit-il dit de leur influence sur l'opinion publique, si elles avoient eu, comme les académies de notre temps, à leur disposition tous les journaux ? Qu'on se rappelle les persécutions que des corps de théologiens firent éprouver à Galilée ;
pour

pour avoir démontré le mouvement de la terre. Voyez aujourd'hui dans quelle ſtupeur les académies maintiennent les ſciences & les lettres en Italie. Peut-être ſeroit-il à propos qu'elles fuſſent aſſimilées chez nous aux aſſemblées nationales, c'eſt-à-dire, qu'étant permanentes, leurs membres fuſſent périodiques, ou qu'ils fuſſent élus ou conſervés dans leurs offices par la nation, tant qu'ils s'acquitteront de leurs devoirs. Quoiqu'il en ſoit, comme les écoles de la patrie ne ſeront que ſous l'influence de l'aſſemblée nationale, il n'eſt pas à craindre qu'il s'y introduiſe la tyrannie du régime ariſtocratique.

On ſubſtituera donc à une partie de nos études grammairiennes de l'antiquité, celles des ſciences qui nous approchent de Dieu, & nous rendent utiles aux hommes, telles que la connoiſſance du globe, de ſes climats, de ſes végétaux, des différens peuples qui l'habitent, des relations qu'ils ont avec nous par le commerce, & ſurtout l'étude du nouveau code conſtitutionnel, qui doit être un code de patriotiſme & de morale.

On joindra aux exercices de l'intelligence qui doivent former l'eſprit & le

cœur des enfans, ceux qui fortifient le corps & le rendent propre à servir la patrie, comme la natation, la course à pied, les évolutions militaires, usités chez les anciens que nous étudions si long-temps dans la théorie, & si inutilement dans la pratique. On apprendra à chacun d'eux un art conforme à ses goûts, afin qu'il puisse trouver en lui-même des ressources contre les révolutions de la fortune.

On accoutumera ses enfans au régime végétal, comme le plus naturel à l'homme. Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les plus beaux, les plus robustes, les moins exposés aux maladies & aux passions, & ceux dont la vie dure plus long-temps. Tels sont en Europe une grande partie des Suisses. La plupart des paysans, qui sont par tout pays la portion du peuple la plus saine & la plus vigoureuse, mangent fort peu de viande. Les Russes ont des carêmes & des jours d'abstinence multipliés, dont leurs soldats mêmes ne s'exemptent pas, & cependant ils résistent à toutes sortes de fatigues. Les negres, qui supportent dans nos colonies tant de travaux, ne vivent que de manioc, de

patates & de maïs. Les Brames des Indes qui vivent fréquemment au-delà d'un siecle, ne mangent que des végétaux. C'est de la secte pythagorique que sont sortis Epaminondas, si célebre par ses vertus, Archytas par son génie pour les méchaniques, Milon de Crotone par sa force, & Pythagore lui-même le plus bel homme de son temps, & sans contredit le plus éclairé, puisqu'il fut le pere de la philosophie chez les Grecs. Comme le régime végétal comporte avec lui plusieurs vertus, & qu'il n'en exclut aucune, il sera bon d'y élever les enfans, puisqu'il influe si heureusement sur la beauté du corps & sur la tranquillité de l'ame. Ce régime prolonge l'enfance, & par conséquent la vie humaine. J'en ai vu un exemple dans un jeune Anglois âgé de quinze ans, & qui ne paroissoit pas en avoir douze. Il étoit de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste, & du caractere le plus doux : il faisoit les plus grandes traites à pied, & ne se fâchoit jamais, quelque événement qu'il lui arrivât. Son pere, appelé M. Pigot, me dit qu'il l'avoit élevé entiérement dans le régime pythagorique, dont il avoit re-

connu les bons effets de sa propre expérience. Il avoit formé le projet d'employer une partie de sa fortune, qui étoit considérable, à établir dans l'Amérique angloise, une société de Pythagoriciens, occupés à élever, sous le même régime, les enfans des colons américains, dans tous les arts qui intéressent l'agriculture. Puisse réussir cette éducation digne des plus beaux jours de l'antiquité ! Elle ne convient pas moins à une nation guerriere, qu'à une nation agricole. Les enfans des Perses, du temps de Cyrus, & par son ordre, étoient nourris avec du pain, de l'eau & du cresson ; ils se choisissoient entre eux des chefs, auxquels ils obéissoient ; ils formoient des assemblées, où, comme dans celles de leurs peres, on agitoit toutes les questions qui intéressoient le bien public. Ce fut avec ces enfans devenus des hommes, que Cyrus fit la conquête de l'Asie. J'observe que Lycurgue introduisit une grande partie du régime physique & moral des enfans des Perses, dans l'éducation de ceux de Lacédemone.

Il est au moins indispensable d'apprendre à nos enfans ce qu'ils doivent pratiquer étant hommes, & de pré-

parer la génération prochaine à goûter notre nouvelle constitution, de peur qu'un jour, par émulation à l'égard de leurs peres, ainsi que nous avons fait souvent à l'égard des nôtres, ils ne viennent à renverser toutes les loix uniquement pour avoir la vanité d'en substituer d'autres à leurs places. Il résultera d'une éducation nationale, liée à notre législation future, une constitution appropriée à nos besoins, & à ceux de notre postérité. Il arrivera de-là que la plupart de nos bons esprits n'étant plus repoussés des emplois publics, par leur vénalité ne s'isoleront plus dans des académies & des universités pour s'y occuper uniquement des affaires de la Grece & de Rome, où ils nous font admirer leur intelligence, qu'ils n'emploient presque jamais à servir leur pays; semblables à des vases antiques qui nous plaisent par la beauté de leurs formes, mais qui ne servent que de parade dans nos cabinets, parce qu'ils n'ont point été taillés pour nos usages.

Après avoir pourvu au bonheur du peuple françois pour tous le moyens qui peuvent en perpétuer la durée au dedans du royaume, Il est digne de l'assemblée

nationale de s'occuper de ceux qui peuvent l'aſſurer au dehors avec les autres nations.



## VŒUX POUR LES NATIONS.

LA même politique qui lie pour leur bonheur, toutes les familles d'une nation les unes avec les autres, doit lier entre elles toutes les nations, qui ſont des familles du genre-humain. Tous les hommes ſe communiquent, même ſans s'en douter, leurs maux & leurs biens, d'un bout de la terre à l'autre. La plupart de nos guerres, de nos épidémies, de nos préjugés, de nos erreurs nous ſont venus du dehors. Il en eſt de même de nos arts, de nos ſciences & de nos loix. Mais ſans s'arrêter qu'aux biens de la nature, voyez nos champs. Nous devons preſque tous les végétaux qui les enrichiſſent, aux Egyptiens, aux Grecs, aux Romains, aux Américains, à des peuples Sauvages. Le lin vient des bords du Nil, la vigne de l'Archipel, le blé de la Sicile, le noyer de la Crete,

le poirier du mont Ida, la luzerne de la Médie, la pomme de terre de l'Amérique, le cerisier du royaume de Pont, &c. Quelle ravissante harmonie forme aujourd'hui l'ensemble de ces végétaux étrangers, au milieu de nos campagnes françoises! vous diriez que la nature, comme un roi, y convoque ses états-généraux. On y distingue différens ordres, comme parmi des citoyens. Ici sont les humbles graminées, qui, semblables aux paysans, portent les utiles moissons: de leur sein s'élevent des arbres fruitiers, dont les fruits moins néceffaires sont plus agréables, mais qui exigent des greffes & une éducation plus soignée, comme des bourgeois. Sur les hauteurs sont les chênes, les sapins, & les puissances des forêts, qui, comme la noblesse, mettent les plaines à l'abri des vents, ou, comme le clergé, s'élevent vers le ciel pour en attirer les rosées. Dans le coin d'un vallon, sont des pépinieres comme des écoles où s'éleve la jeunesse des vergers & des bois. Aucun de ces végétaux ne nuit à l'autre; tous jouissent du sol & du soleil; tous s'entre-aident & se prêtent des graces mutuelles: les plus foibles servent d'ornement aux plus robustes, &

les plus robuſtes, d'appui aux plus foibles. Le lierre, toujours verd, tapiſſe l'écorce raboteuſe du chêne ; le guy doré brille dans le ſombre feuillage de l'aune ; le tronc nu de l'érable s'entoure des guirlandes du chevre-feuille, & le peuplier pyramidal de l'Italie, éleve vers le ciel les pampres empourprés de la vigne. Chaque claſſe de végétaux a ſon oiſeau comme ſon orateur : l'alouette s'éleve en chantant du ſein des moiſſons ; la tourterelle ſoupire au haut d'un orme ; le roſſignol, du milieu d'un buiſſon, fait entendre ſes touchantes doléances. En diverſes ſaiſons, des tribus d'hirondelles, de cailles, de pluviers, de loriots, de rouges-gorges, arrivent du nord ou du midi, font leurs nids dans les campagnes, & ſe repoſent dans les caravanſerails que la nature leur a préparés. Chacun d'eux adreſſe ſes pétitions au ſoleil, comme à un roi, & lui demande ſes bienfaits pour le diſtrict qu'il habite ; ils ne s'arrêtent dans nos plaines, nos guérets & nos bocages, que parce qu'ils y reconnoiſſent les plantes de leur pays, & qu'ils y trouvent à vivre dans l'abondance. L'homme ſeul n'a point d'aſyle dans les poſſeſſions de l'homme, s'il

s'il lui est étranger. En vain l'Italien soupire à la vue du figuier qui a ombragé son enfance ; en vain l'Anglois admire dans nos champs françois les cultures de son pays : l'un & l'autre mourront de faim au milieu de nos récoltes, s'ils n'ont point d'argent , & peut-être en prison , s'ils n'ont point de passe-port , & s'ils sont d'une nation ennemie.

Ce n'est point par cette indifférence pour les étrangers , que les Orientaux sont parvenus à ce point de grandeur qui les a rendus le centre des nations. Ils ne voyagent point chez les peuples de l'Europe , mais ils attirent chez eux les hommes de tous les pays , par des établissemens pleins d'humanité. C'est pour leurs princes & leurs citoyens riches , l'objet le plus méritoire de leur religion , de construire , pour l'utilité des voyageurs , des ponts sur les rivieres , des réservoirs d'eau fraîche dans des lieux arides , & des caravanserails dans les villes & sur les chemins. Souvent le tombeau du fondateur s'éleve auprès du monument de sa bienfaisance , & on y distribue , à certains jours , des vivres à tous les passans. Le voyageur bénit la main qui lui prépare un secours inespéré au milieu d'une solitude , & il con-

ſerve à jamais le ſouvenir de cette terre hoſpitaliere. Les Orientaux permettent à toutes les nations l'exercice de leur religion ; & s'ils en reçoivent des ambaſſadeurs, ils les défraient pendant tout le temps de leur ſéjour. Telles ſont, à l'égard des étrangers, les mœurs des Turcs, des Perſes, des Indiens, des Chinois, de ces peuples que nous oſons appeler barbares.

Il n'y a que l'étude de la nature qui puiſſe nous éclairer ſur les droits du genre-humain & ſur les nôtres. Des corps intolérans les ont uſurpés en Europe, pendant des ſiecles vraiment barbares. Ils détournerent, à leur profit, nos reſpects, nos richeſſes, nos lumieres, & nos devoirs ; mais en s'emparant de l'empire de l'opinion, ils ne purent ſe rendre maîtres de celui de la nature. Ce fut le retour des lettres qui nous rappela à ſes loix. On vit naître d'abord l'étude de ſes harmonies chez les peuples ſenſibles & celle de ſes élémens chez les peuples penſans. L'Italie eut des peintres & des poëtes ; l'Allemagne, des naturaliſtes ; & l'Angleterre, des philoſophes. Bientôt les lumieres s'étendirent du regne foſſile au végétal : Tournefort parut en France,

& Linnæus en Suede. L'étude des végétaux avoit fait, vers le commencement de ce ſiecle, les plus grands progrès en Angleterre. Des amis des hommes & de la nature, tranſplanterent dans leurs jardins les plantes agreſtes de nos campagnes, & naturaliſerent dans nos campagnes les plantes étrangeres qu'ils cultivoient dans leurs jardins. On ſe repoſa près de ſa maiſon, ſur l'herbe des prairies, au pied des arbres des forêts, & on voyagea dans nos plaines à l'ombre des maronniers d'Inde & des acacias de l'Amérique. Quelques philoſophes, entr'autres Buffon, tenterent chez nous de naturaliſer les animaux étrangers; mais faute d'avoir connu que le regne animal étoit lié néceſſairement au regne végétal, ces tentatives n'eurent preſque aucun ſuccès. Le renne & la vigogne refuſerent de vivre dans nos climats, où ils ne trouvoient pas même les plantes de leurs pays, qui ſervent à leur nourriture. Cependant, des animaux des contrées les plus chaudes, enfermés dans nos ſerres, avec les végétaux de leurs climats, y firent des petits. On vit en France, avec ſurpriſe, naître des titiris, des makis de Madagaſcar, & des perroquets de Gui-

née. Sans doute leurs parens, entourés de bananiers, d'yucas, d'aloès, se crurent dans les forêts de l'Afrique, & le sentiment de la patrie fit renaître en eux celui de leurs amours. Sans doute, chacun d'eux feroit son nid dans nos campagnes si le végétal qui doit nourrir ses petits y donnoit son fruit.

Oh ! qu'il seroit digne d'une nation éclairée, riche & généreuse, d'y naturaliser des hommes étrangers, & de voir dans son sein des familles asiatiques, africaines & américaines, se multiplier au milieu des plantes même dont nous leur sommes redevables. Nos princes élevent dans leurs ménageries, près de leurs châteaux, des tigres, des hienes, des ours blancs, des lions & des bêtes féroces de toutes les parties du monde comme des marques de leur grandeur; il leur seroit bien plus glorieux d'entretenir autour d'eux des infortunés de toutes les nations, comme des témoignages de leur humanité.

A la vérité, l'intérêt de la politique commence à répandre ce sentiment en Europe, & c'est le nord qui nous en donne l'exemple. La Russie se pique d'avoir sous sa dépendance des hommes de toutes les nations & de toutes les

religions. Lors du couronnement de l'impératrice Catherine II à Moscow, son premier peintre m'ayant fait l'honneur de me consulter sur la composition du tableau qu'il en devoit faire, je lui conseillai d'y représenter des députés de toutes les nations qui sont sous l'empire de Russie, des Tartares, des Finlandois, des Cosaques, des Samoïedes, des Livoniens, des Kamtschadales, des Lapons, des Sibériens, des Chinois, &c. portant chacun en présent quelques productions particulieres à son pays. Les physionomies, les costumes & les tributs de tant de peuples différens, auroient, selon moi, mieux figuré dans cette auguste cérémonie, que les diamans & les tapisseries de la couronne. Mais, soit que cette idée simple & populaire ne plût pas à un peintre de cour, ou qu'elle lui parût d'une trop difficile exécution, il lui substitua les lieux communs & inintelligibles de l'allégorie. Il y avoit de mon temps au service de Russie, des François, des Anglois, des Hollandois, des Allemands, des Danois, des Suédois, des Polonois, des Espagnols, des Italiens, des Grecs, des Persans.... La Russie doit ces grandes vues à Pierre-le-Grand. Ce prince avoit jusqu'à des Negres dans son service.

militaire. Il y éleva au grade de lieutenant-général, un noir de Guinée, appelé Annibal, qu'il avoit fait inftruire dès l'enfance, & qui l'avoit fuivi dans toutes fes campagnes. Il honora cet Africain de fa confiance, au point de lui donner la place de directeur général du génie ; ce que je fuis bien aife de rapporter, pour faire voir la mauvaife foi de ceux qui ne fuppofent pas les Negres capables d'un certain degré d'intelligence. J'ai vu à Pétersbourg, en 1765, le fils de ce général negre, qui étoit colonel d'un régiment, & eftimé de tout le monde, quoique mulâtre. Pourquoi, nous autres François qui nous croyons plus policés que les Ruffes, n'avons-nous pas encore rendu une pareille juftice aux nations ? A la vérité, j'ai vu des Turcs au fervice du roi ; mais c'étoit fur les galeres. Etant à Toulon en 1768, au moment de m'embarquer pour Malte, menacée d'un fiege de la part des Turcs, un homme à barbe longue, en turban & en robe, qui étoit affis fur fes talons à la porte du café de la marine, m'embraffa les genoux comme j'en fortois, & me dit en langue inconnue, quelque chofe que je n'entendois pas. Un officier de la marine, qui l'avoit compris, me dit que cet

homme étoit un Turc esclave, qui, sachant que j'allois à Malte, ne doutant pas que son sultan ne prît cette île, & ne réduisît tous ceux qui s'y trouveroient à l'esclavage, me plaignoit de tomber, si jeune, dans une destinée semblable à la sienne. Je remerciai ce bon musulman de l'intérêt qu'il prenoit à moi, & je demandai à cet officier pourquoi ce Turc lui-même étoit esclave en France, puisque nous étions en paix avec les Turcs, & qui plus est leurs alliés ? Il me dit » que » cet homme avoit été pris sur un vaisseau » barbaresque, mais que c'étoit seule- » ment par grandeur pour le service du » roi, qu'on le tenoit dans l'esclavage, » ainsi que quelque uns de ses compa- » triotes; qu'on avoit, pour cet usage, » déja bien ancien, une galere appelée la » galere turque; qu'on les y traitoit avec » douceur, en les laissant faire à-peu- » près tout ce qu'ils vouloient, excepté » qu'on veilloit soigneusement à ce qu'ils » n'écrivissent point à Constantinople, » de peur qu'ils ne fussent réclamés par » la Porte. » Ce mot de grandeur m'est revenu plusieurs fois dans l'esprit, sans que j'aie pu le comprendre. Quel rapport y a-t-il entre la grandeur de nos rois, & l'esclavage de quelques Turcs qui ne leur

ont jamais fait de mal ? C'eſt ſans doute auſſi pour cette même grandeur, qu'on repréſente des hommes enchaînés au pied de leurs ſtatues. Mais puiſque nos rois veulent avoir des Turcs, comme les rois de l'Aſie ont des éléphans, il me ſemble qu'il feroit plus digne de leur grandeur, de les mettre dans un bon hoſpice, que ſur une galere.

A la vérité, les princes de l'Europe entretiennent des régimens étrangers chez eux, & des conſuls, des réſidens & des ambaſſadeurs chez les peuples étrangers ; mais ces miniſtres de leur politique ſont ſouvent les cauſes de nos diſcordes. Les peuples doivent ſe lier entre eux, non par des traités de guerre ou de commerce, mais par des bienfaits ; non par les intérêts de l'orgueil ou de l'avarice, mais par ceux de l'humanité & de la vertu.

C'eſt à nous autres François à en montrer l'exemple aux nations. Nous ſommes de tous les peuples de l'Europe ceux qui ont le plus de philanthropie, & nous la devons à nos mauvaiſes inſtitutions. La philanthropie eſt naturelle au cœur humain, mais la nature l'a diviſée en différens degrés, afin que nous en fiſſions l'apprentiſſage en

parcourant les différens âges de la vie. Nous passons successivement par l'amour de notre famille, de notre tribu, de notre patrie, avant de nous instruire à aimer le genre humain. Dans l'enfance nous apprenons à aimer nos parens, qui nous ont donné la naissance & l'éducation; dans la jeunesse, la tribu qui nous assure un état pour subsister, & une compagne pour nous reproduire; dans l'âge viril, la patrie qui nous associe à ses emplois, & nous donne les moyens d'établir notre famille: enfin, dans la vieillesse, délivrés de la plupart de nos passions, nous étendons nos affections au genre-humain. Mais ces degrés que la nature nous fait parcourir dans la carriere de la vie, pour en étendre avec elle les jouissances, sont détruits par nos habitudes sociales. L'amour de la famille s'éteint dès notre enfance, par les nourrices & les pensions hors de la maison paternelle; celui de notre tribu, par les mœurs financieres, qui confondent tous les rangs; celui de la patrie, parce que nous n'y pouvons parvenir à rien sans argent; il ne nous reste donc qu'à aimer le genre-humain, dont nous n'avons point à nous plain-

dre. Au reſte, cette diſpoſition philanthropique, eſt celle que nous demande en tous temps la nature ; car elle a fait les hommes pour s'aimer & s'entre-aider par toute la terre. Il eſt même très-remarquable que la plupart des peuples qui ſe ſont rendus célebres dans les premiers degrés de la philanthropie, s'y ſont arrêtés, & ne ſont point parvenus au dernier. Les Chinois, dont le gouvernement patriarchal eſt fondé ſur l'amour paternel, ſe ſont ſequeſtrés du genre-humain, encore plus par leurs loix que par leur grande muraille. Les Indiens & les Juifs, ſi attachés à leurs caſtes ou tribus, ont mépriſé les autres peuples au point de ne jamais s'allier avec eux par des mariages. Les Grecs & les Romains, ſi fameux par leur patriotiſme, ont regardé les autres nations comme des barbares ; ils ne les nommoient pas autrement ; & ils mirent toute leur gloire à s'emparer de leur pays. On peut dire cependant à la louange des Romains, qu'ils ont réuni ſouvent à eux les peuples conquis, en leur accordant les droits de citoyen romain ; & cette politique humaine fut la véritable cauſe de leur ſuccès rapide & de

leur grandeur. Occupons-nous, nous autres François, du bonheur des nations ; c'eſt un moyen ſûr de faire la conquête du monde. Les Tartares en ont envahi une partie par leur nombre ; les Grecs, ſous Alexandre, par la diſcipline : les Romains, par le patriotiſme ; les Turcs, par la religion ; tous, par la terreur. Conquérons-le par l'amour. Leur empire s'eſt écoulé ; le nôtre ſera durable. Déjà nous avons ſubjugué l'Europe par nos arts, nos modes & notre langue ; nous regnons ſur les eſprits ; regnons encore ſur les cœurs. Montrons à tous les peuples de l'univers une légiſlation qui aſſure notre bonheur. Invitons-les, par notre exemple, à rétablir chez eux les loix de la nature ; & en attendant, faiſons-les jouir de ſes premiers droits en leur offrant chez nous des aſyles.

Pour remplir un objet ſi intéreſſant, je deſirerois que l'on y deſtinât un vaſte emplacement, dans le voiſinage de Paris, ſur le bord de la Seine, du côté de la mer. On le choiſiroit dans un terrain inégal, formé de montagnes, de rochers, de ruiſſeaux, de bruyeres, de prairies. On y ſemeroit toutes les plantes exotiques déja natu-

ralisées dans notre climat, ou celles qui peuvent l'être, la grande vesce de Sibérie aux fleurs bleues & blanches, qui donne un abondant pâturage : le trefle du même pays, qui n'est pas moins fecond, le chanvre de la Chine, qui s'éleve, comme un arbre, à quinze pieds de hauteur; les différens mils, le gom de la Mingrelie, le blé de Turquie, la rhubarbe de la Tartarie, la garance, &c... On y planteroit en différens groupes, les arbres & les arbrisseaux étrangers qui ont résisté dans nos jardins à notre dernier hiver, les acacias, les thuïas, les arbres de Judée & de Sainte-Lucie, les sumachs, les sorbiers, les ptéléas, les lilas, les andromédas, les liquidambars, les cyprès, les ébéniers, les amélanchiers, les tulipiers de Virginie, les cedres du Liban, les peupliers d'Italie & de Hollande, les platanes d'Asie & d'Amérique, &c. Chaque végétal y feroit dans le sol & l'exposition qui lui feroient le plus convenables. On y feroit contraster le bouleau à feuillage mobile & gai, avec le sapin pyramidal & sombre; le catalpa aux larges feuilles en cœur, qui dresse au ciel ses branches

roides comme celles d'un candélabre, avec le ſaule de Babylone, les rameaux traînent à terre comme une longue chevelure; l'acacia, dont les ombres légeres jouent avec les rayons du ſoleil, avec l'épais mûrier de la Chine, qui leur interdit tout paſſage; le thuïa, dont les rameaux aplatis reſſemblent aux feuillures d'un rocher, avec le méleze qui porte les ſiens garnis de pinceaux ſemblables à des houpes de ſoie. On peupleroit ces boſquets, de faiſans, de canards de Manille, de poules d'Inde, de paons, de daims, de chevreuils, & de tous les animaux innocens qui peuvent ſupporter notre climat. On verroit dans leurs clarieres le cerf léger ſe promener auprès de la tortue rampante; & ſous leurs ombrages, le brillant pivert grimper ſur les écorces du ſapin, où l'écureuil de Sibérie, au gris de perle argenté, s'élanceroit de branche en branche. Le long d'un ruiſſeau, le cygne vogueroit en paix auprès du caſtor, occupé à bâtir une loge ſur ſon rivage. Beaucoup d'oiſeaux ſeroient attirés dans ces lieux par les végétaux de leurs pays, & s'y naturaliſeroient comme eux, lorſqu'ils n'auroient rien à redouter des chaſſeurs.

On diviſeroit ce terrain en petites

portions suffisantes à l'amusement d'une famille, & on les donneroit en toute propriété à des infortunés de toutes les nations pour leur servir de retraites. On y bâtiroit aussi des logemens convenables à leurs besoins, & on leur fourniroit, de plus, des vivres & des habits suivant leurs costumes.

Quel spectacle plus grand, plus aimable & plus touchant, que de voir sur des montagnes & dans des vallées françoises, des arbres de toutes les parties de la terre, des animaux de tous les climats, & des familles malheureuses de toutes les nations, se livrant en liberté à leur goût naturel, & rappelés au bonheur par notre hospitalité ! A l'ombre de l'olivier de Bohême, ou plutôt de Syrie, dont l'odeur est aimée des Orientaux, un Turc silencieux, échappé au cordon du sérail, fumeroit gravement sa pipe; tandis que dans son voisinage, un Grec de l'Archipel, joyeux de n'être plus sous le bâton des Turcs, cultiveroit, en chantant, l'arbrisseau du laudanum. Un Indien du Mexique effeuilleroit le coca, sans être forcé par un Espagnol d'aller le boire dans les mines du Pérou; & près de là, l'Espagnol méditant, liroit tous les livres propres à l'instruire, sans craindre l'in-

quiſition. Le Paria n'y ſeroit point voué à l'infamie par le Brame, & de ſon côté le Brame n'y ſeroit point opprimé par l'Européen. La juſtice & l'humanité s'étendroient juſqu'aux animaux. Le ſauvage du Canada n'y deſireroit point de dépouiller l'ingénieux caſtor de ſa peau, & aucun ennemi ne ſouhaiteroit à ſon tour d'enlever au ſauvage ſa chevelure. Les hommes & les animaux innocens y trouveroient en tout temps des aſyles aſſurés. Un Anglois, dans une île ſemée de rey-gras, s'exerçant à élever des courſiers, ou à conſtruire des barques encore plus légeres à la courſe, ſe croiroit dans ſa patrie, tandis qu'un Juif qui n'en a plus, ſe rappelleroit de la ſienne, & les chants de Jéruſalem, ſur les bords de la Seine, au pied d'un ſaule de Babylone. Un bateau attaché à un tilleul, renfermeroit la famille d'un Hollandois, toujours prêt à voguer le long du fleuve pour les beſoins de la colonie ; & une tente ſur des roues, attelée de chameaux, contiendroit celle d'un Tartare errant, qui chercheroit, à chaque ſaiſon, l'expoſition qui lui conviendroit le mieux. Sur la plus haute montagne, un Lapon, ſous un bois de ſapins, feroit paître en été ſon troupeau de rennes auprès d'une gla-

ciere, tandis qu'au fond de la vallée, au midi, dans les plus rigoureux hivers ; un Negre du Sénégal cultiveroit, dans une ſerre, des nopals chargés de cochenille. Beaucoup de plantes & d'animaux qui ſe refuſent à nos éducations, aimeroient à ſe reproduire entre les mains de leurs compatriotes ; & beaucoup de familles étrangeres qui meurent de regret hors de leur patrie, ſe naturaliſeroient dans la nôtre, au milieu des plantes & des animaux de leur pays.

Il n'y auroit de chaque nation qu'une ſeule famille, qui la repréſenteroit, non par ſon luxe qui excite la cupidité, mais par des infortunes qui ſont pour tous les hommes un objet d'intérêt. Ces retraites ne ſeroient données ni à la naiſſance, ni à l'argent, ni à l'intrigue, mais au malheur. Parmi les prétendans du même pays, on accorderoit la préférence à celui qui auroit éprouvé le plus d'infortunes, & qui les auroit le moins méritées. Ils n'auroient d'autres arbitres que les autres habitans du lieu, qui, ayant paſſé par les mêmes épreuves, ſeroient leurs pairs & leurs juges naturels.

Cet établiſſement coûteroit peu à l'état. Chaque province de France pourroit y fonder un aſyle pour une famille

de

de la nation qui a le plus de rapport avec ſon commerce. Autant en pourroient faire ceux de nos grands ſeigneurs, qui ayant bien mérité de leurs vaſſaux, ſe ſentent dignes d'être les protecteurs d'une nation. Enfin les puiſſances étrangeres ſeroient admiſes à en établir chez nous de ſemblables, pour une famille de leurs ſujets. Ces puiſſances ne tarderoient pas à nous imiter chez elles. La plupart ont, comme nous, des ſoldats étrangers à leur ſervice, & des ambaſſadeurs nationaux chez les étrangers, le tout pour leur gloire, c'eſt-à dire, ſouvent pour faire du mal aux hommes. Il leur en coûteroit bien moins de faire, pour l'intérêt de l'humanité, ce qu'ils ont fait ſi long-temps & ſi vainement pour l'intérêt de leur politique.

Les plus grands avantages en réſulteroient pour nos manufactures & notre commerce. On trouveroit dans ces familles de nouvelles induſtries pour les arts & les cultures, des obſervations pour les ſavans & les philoſophes, des interprêtes pour toutes les langues, & des centres de correſpondance pour toutes les parties du monde. Ainſi, comme à Amſterdam, chaque colonne de la bourſe, inſcrite du nom d'une ville étrangere,

est le centre du commerce de la Hollande avec cette ville, chaque famille, échappée au malheur, seroit, dans cet hospice, le centre de l'hospitalité de la France, à l'égard d'un peuple étranger. il ne seroit plus besoin à un François de voyager hors de son pays, pour connoître la nature & les hommes : on verroit dans ce lieu tout ce qu'il y a de plus intéressant par toute la terre, les plantes & les animaux les plus utiles ; & ce qu'il y a de plus touchant pour le cœur humain, des infortunés qui ont cessé de l'être. En rapprochant toutes ces familles, on affoibliroit entre elles les préjugés & les haines qui divisent leurs nations, & causent la plupart de leurs malheurs.

Au milieu de leurs habitations seroit un bois inhabité, formé de tous les arbres étrangers que la nature a naturalisés chez nous, & de ceux qui croissent d'eux-mêmes dans nos forêts, tels que les ormes, les peupliers, les chênes, &c.... Au centre de ce bois, seroient des bocages de tous nos arbres fruitiers, de noyers, de vignes, de pommiers, de poiriers, de châtaigniers, d'abricotiers, de pêchers, de cerisiers, entremêlés de champs de blé, de fraisiers & de légumes, qui servent à la nourriture des hom-

mes. Au milieu de ces cultures, terminées par un ruiſſeau aſſez eſcarpé pour ſervir de barriere aux animaux, ſeroit une vaſte pelouſe, où paîtroient jour & nuit les troupeaux de vaches, de brebis, de chevres & de tous les animaux qui ſont utiles à l'homme pour leur lait, leur laine, ou leurs ſervices. Du centre de cette pelouſe s'éleveroit un temple en rotonde, ouvert aux quatre parties du monde, ſans figures, ſans ornement, ſans inſcription & ſans portes, comme ceux qui furent élevés dans les premiers temps, à l'auteur de la nature. Chaque jour de l'année, chaque famille viendroit tour-à-tour, au lever & au coucher du ſoleil, y réciter, dans la langue de ſes peres, la priere de l'évangile, qui, s'adreſſant à Dieu comme au pere des hommes, convient aux hommes de toutes les nations. Ainſi, comme la plupart des religions ont conſacré à Dieu un jour particulier dans chaque ſemaine; les Turcs, le vendredi; les Juifs; le ſamedi; les chrétiens, le dimanche; les peuples de la Nigritie, le mardi, & ſans doute d'autres peuples, le lundi, le mercredi & le jeudi, Dieu ſeroit honoré dans ce temple d'un culte ſolemnel chaque jour de la ſemaine, & dans une lan-

gue différente tous les jours de l'année.

Comme les animaux heureux se rassembleroient sans crainte autour des habitations des hommes, de même les hommes heureux se réuniroient sans intolérance autour du temple de la divinité. La reconnoissance envers Dieu & envers les hommes, y rapprocheroient peu-à-peu les langues, les costumes & les cultes qui divisent les habitans par toute la terre. La nature y triompheroit de la politique. Ces habitans y offriroient en commun à Dieu, les fruits dont il soutient la vie humaine dans nos climats. Comme l'année est un cercle perpétuel de ses bienfaits, & que chaque lune amene ou des feuillages, ou des fruits, ou des légumes nouveaux, chaque lune nouvelle seroit l'époque de leurs récoltes, de leurs offrandes & de leurs fêtes principales. Dans ces jours sacrés, toutes les familles se rassembleroient autour du temple, pour y prendre en commun des repas innocens avec les racines des plantes, les fruits des arbres, les blés, des graminées, & le lait des troupeaux. L'amour se rapprocheroit encore davantage. Les jeunes gens des deux sexes y danseroient sur la pelouse au son des divers instrumens de leurs pays. L'Indienne du Gange, un tambour à la main, brune & vive

comme une fille de l'Aurore, verroit en riant un enfant de la Tamise, épris de ses charmes apporter à ses pieds, les riches mousselines dont Calcuta dépouille sa patrie. Les bienfaits de l'amour y répareroient les rapines de la guerre. La timide indienne du Pérou, reposeroit ses yeux sur ceux d'un jeune Espagnol, devenu son amant & son protecteur. La Négresse de Guinée, au collier de corail, aux dents d'ivoire, souriroit au fils de l'Européen, qui donna jadis des fers à ses peres, & ne desireroit d'autres vengeances, que d'enchaîner le fils à son tour dans ses bras d'ébene.

L'Amour & l'Hymenée y réuniroient des amans de toutes les nations, des Tartares & des Méxicaines, des Siamois & des Laponnes, des Russes & des Algonkines, des Persans & des Moresques, des Kantschadales & des Géorgiennes. Le bonheur y inviteroit tous les hommes à la tolérance. La Françoise, en dansant poseroit d'une main une couronne de fleurs sur la tête de l'Allemand, & de l'autre verseroit du vin dans la coupe du Turc. Elle animeroit, par la liberté & les graces décentes, ces fêtes hospitalieres données dans son pays à tous les peuples de l'univers; & quand le soleil couchant prolongeroit sur la

\
pelouſe l'ombre des bois, & en doreroit les cimes de ſes derniers rayons, tous les cœurs de danſe, réunis autour du temple, chanteroient à l'auteur de la nature un hymne de reconnoiſſance, que répéteroient au loin les échos.

Oh ! que ne puis-je un jour voir dans cet aſyle du genre humain, quelques-uns des infortunés que j'ai rencontrés hors de leur patrie, ſans que perſonne prît à eux aucun intérêt ! Un jour à l'île de France, un eſclave foible & blanc, dont les épaules étoient écorchées à porter des pierres, ſe jetta à mes pieds, & me pria d'intercéder pour ſa liberté, que, depuis pluſieurs années les Européens lui avoient ravie, contre le droit des gens, puiſqu'il étoit Chinois. J'intercédai auprès de l'intendant de l'île qui, ayant été à la Chine, le reconnut pour Chinois, & le renvoya dans ſon pays. Mais à quoi ſert d'être délivré de l'eſclavage, qnand il reſte à combattre la pauvreté, le mépris & la vieilleſſe ? Une fois, à Paris, un vieux noir tout décharné, fumant ſur une borne un petit bout de pipe, & preſque nud au milieu de l'hiver, me dit d'une voix mourante : « Ayez » pitié d'un miſérable Negre ! » Infortuné, me dis je en moi-même, à quoi te peut ſervir la pitié d'un homme com-

me moi ? Non ſeulement toi, mais ta nation entiere, a beſoin de la pitié des puiſſances de l'Europe ! Combien de fois des enfans, des femmes, des vieillards qui ne parloient pas françois, ſe ſont préſentés à moi dans les rues, ne pouvant expliquer leurs malheurs & leurs beſoins que par des larmes ! Ce n'eſt point pour eux, mais pour leurs ſouverains, que les ambaſſadeurs de leurs nations réſident à Paris. S'il y en avoit ſeulement une famille entretenue par l'état, ils trouveroient au moins avec qui pleurer. Que ne puis-je un jour voir dans l'aſyle que je leur ſouhaite, des hommes des nations qui m'ont honoré moi-même de leur hoſpitalité & de leurs larmes ! J'en ai trouvé en Hollande, en Ruſſie, en Pruſſe qui m'ont dit : » oubliez une patrie qui vous repouſſe, » & paſſez vos jours avec nous. » Quelques-uns m'ont dit, ce que peut-être jamais un homme riche dans mon pays n'a dit à ſon ami pauvre : » Acceptez » la main de ma ſœur, & ſoyez mon » frere. » Mais comment moi-même aurois je accepté une main qui m'auroit donné une compagne & un frere ; quand loin de ma patrie, je ne pouvois plus diſpoſer de mon cœur ? Non, ce ne ſont ni les climats, ni les langues, qui diviſent les

hommes; ce ſont les corps & les patries. Par-tout j'ai trouvé des corps intolérans & des cours trompeuſes; mais par-tout j'ai trouvé l'homme bon & le malheureux ſenſible. Oh! que la France ſe couvriroit de gloire, ſi elle ouvroit dans ſon ſein une retraite aux infortunés de toutes les nations! Heureux ſi je pouvois conſacrer à ce ſaint établiſſement les foibles fruits de vos travaux! Heureux ſi j'y pouvois finir mes jours, ne fût-ce que dans une chaumiere, ſur quelque crête eſcarpée de montagne, ſous des ſapins & des genévriers, mais voyant au loin, ſur les côteaux & dans leurs vallons, des hommes jadis diviſés de langues, de gouvernemens & de religions, réunis au ſein de l'abondance & de la liberté par l'hoſpitalité françoiſe!

Je vous adreſſe ces vœux, ô Louis XVI! qui, en convoquant vos Etats-Généraux, m'y avez invité, en appelant tous vos ſujets au pied de votre trône. Je vous les recommande, miniſtres d'une religion amie des hommes; nobleſſe généreuſe qui ambitionnez une gloire immortelle; défenſeurs du peuple dont la voix doit ſe faire entendre à la poſtérité; vous tous qui par la vertu, la naiſſance, la fortune ou les talens, formez des puiſſances, dans l'aſſemblée auguſte

giste de la nation. Je vous y nomme pour mes représentans, femmes opprimées par les loix, enfans rendus misérables par notre éducation, paysans dépouillés par les impôts, citoyens forcés au célibat, serfs du mont-Jura, negres de nos colonies, infortunés de toutes les nations; si vos chagrins & vos larmes pouvoient se faire entendre au milieu de cette assemblée de citoyens éclairés & justes, les vœux que j'y forme pour vous y deviendroient des loix.

Puissent ces vœux s'accomplir un jour! Qu'à la vue d'un clocher ou d'un château, qui s'éleve au milieu des moissons, la veuve qui chemine seule à pied; & la mere de famille encore plus malheureuse, entourée d'enfans misérables, se réjouissent, comme à la vue des asyles destinés à les protéger, à les consoler & à les nourrir! Ou plutôt, ô France! que dans tes riches campagnes, on ne voie désormais aucun indigent; que les petites propriétés répandent jusques dans tes landes, l'industrie, l'abondance & la joie; que dans tes moindres hameaux chaque fille trouve un amant, & un amant une épouse fidelle; que tes meres y voient multiplier leurs récoltes avec leurs familles; que

tes enfans y soient préservés à jamais de cette funeste ambition qui cause tous les maux du genre-humain ; qu'ils apprennent du cœur maternel à ne vivre que pour aimer & á n'aimer que pour propager la vie ; & que tes vieillards coopérateurs de ta félicité future, finissent leurs jours dans les espérances & la paix, qui ne sont données qu'à ceux qui ont aimé Dieu & les hommes !

O France ! puisse ton roi se promener sans garde au milieu de ses enfans, & les voir à leur tour apporter au pied de son trône les tributs de leur reconnoissance ! Puissent les nations de l'Europe y rassembler leurs Etats-Généraux, & ne faire avec nous qu'une seule famille dont il soit le chef ! Puissent enfin tous les peuples du monde, dont nous aurons recueilli les infortunés, y envoyer un jour des députés, bénir Dieu dans toutes les langues, & y servir l'homme dans tous ses besoins !

FIN.

# TABLE.

PRÉAMBULE . . . . page j

*Vœux d'un solitaire*, . . . . . . . 1

*Vœux pour le roi* . . . . . . . . 47

*Vœux pour le Clergé*, . . . . 56

*Vœux pour la Noblesse*, . . . 64

*Vœux pour le Peuple*. . . . . . 82

*Vœux pour la nation*, . . . . 94

*Vœux pour une éducation nationale*, 167

*Vœux pour les Nations*, . . . . 190

